

## S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
L'ESSENTIEL.....	7
LE PLATEAU DES GUYANES : AFFIRMER LA FRANCE COMME UN ACTEUR RÉGIONAL CLÉ.....	9
PREMIÈRE PARTIE LA GUYANE, PORTE FRANÇAISE SUR L'AMÉRIQUE DU SUD .....	11
A. LA GUYANE, TERRITOIRE FRANÇAIS À LA CROISÉE DES ENJEUX STRATÉGIQUES RÉGIONAUX.....	11
B. UN TERRITOIRE SINGULIER AU SEIN DU CONTINENT SUD-AMÉRICAIN .....	11
1. <i>Plus grand département français, la Guyane demeure un territoire enclavé, majoritairement tourné vers l'Europe .....</i>	11
2. <i>Une coopération entre pays de la région qui se structure autour de différentes instances de dialogue .....</i>	12
3. <i>Des atouts économiques qui demeurent sous-exploités .....</i>	13
a) <i>Une population jeune et en croissance soutenue .....</i>	13
b) <i>Des ressources naturelles exceptionnelles mais dont le potentiel n'est que partiellement valorisé, laissant la place à l'exploitation illégale .....</i>	14
c) <i>Le centre spatial guyanais, acteur important de l'économie guyanaise .....</i>	17
C. COMME L'ENSEMBLE DES PAYS DE LA RÉGION, LA GUYANE FRANÇAISE EST CONFRONTÉE À D'IMPORTANTS ENJEUX SÉCURITAIRES .....	19
1. <i>Le fléau persistant de l'orpaillage illégal .....</i>	19
2. <i>La Guyane, zone de transit du narcotrafic entre l'Amérique latine et l'Europe .....</i>	23
3. <i>L'inquiétant développement des factions armées brésiliennes .....</i>	24
II. LES FORCES ARMÉES EN GUYANE (FAG), PILIER DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALES .....	25
A. FORMATION INTERARMÉES, LES FAG CONSTITUENT LE PLUS IMPORTANT CONTINGENT DES ARMÉES HORS HEXAGONE .....	25
B. UN ACTEUR MAJEUR DE LA SOUVERAINETÉ .....	26
1. <i>La mission Harpie a permis de contenir l'orpaillage illégal sans pour autant l'enrayer .....</i>	26
2. <i>La lutte contre la pêche illicite (Polpêche) et le narcotrafic (Narcops) .....</i>	28
3. <i>L'opération Titan et l'interrogation liée à la montée en cadence des lancements depuis le centre spatial guyanais .....</i>	29
4. <i>Un moteur de la coopération régionale .....</i>	30
C. DES EFFORTS CAPACITAIRES ET EN MATIÈRE DE CONDITION DU PERSONNEL QUI DOIVENT ÊTRE POURSUIVIS .....	32
1. <i>Des équipements en phase de renouvellement, mais qui demeurent dimensionnés au plus juste .....</i>	32
2. <i>L'enjeu de la modernisation des infrastructures opérationnelles, en particulier la base aérienne 367 .....</i>	33
3. <i>Des améliorations nécessaires en matière de condition du personnel .....</i>	35
a) <i>Une offre d'hébergement insuffisante .....</i>	35
b) <i>La question de la scolarisation des enfants des personnels .....</i>	35

<b>DEUXIÈME PARTIE LE GUYANA, UNE RELATION DE VOISINAGE À CONSOLIDER.....</b>	<b>37</b>
<b>I. LE GUYANA, ANCIENNE COLONIE BRITANNIQUE, DONT LA POLITIQUE INTÉRIEURE DEMEURE MARQUÉE PAR UN FORT CLIVAGE ETHNIQUE .....</b>	<b>37</b>
A. LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE ET COLONIALE .....	37
B. L'ACCÈS À L'INDÉPENDANCE .....	38
C. UNE POLITIQUE INTÉRIEURE QUI DEMEURE MARQUÉE PAR UN BIPARTISME REPOSANT SUR UN CLIVAGE ESSENTIELLEMENT ETHNIQUE .....	39
1. <i>Un bipartisme historique reposant encore essentiellement sur un critère ethnique .....</i>	39
2. <i>Les élections du 1<sup>er</sup> septembre 2025 marquent cependant une remise en cause du bipartisme traditionnel .....</i>	40
3. <i>L'enjeu de la lutte contre les activités illégales et la corruption .....</i>	41
<b>II. UN PAYS EN PROFONDE MUTATION.....</b>	<b>43</b>
1. <i>Une économie longtemps concentrée sur l'exploitation minière et l'agriculture .....</i>	43
2. <i>La découverte de gisements pétroliers en 2015 a radicalement changé la donne .....</i>	45
a) Des réserves pétrolières dont l'exploitation pourrait permettre la production de 1,7 million de barils par jour à l'horizon 2030 .....	45
b) Le Guyana affiche désormais la plus forte croissance économique au monde ....	48
3. <i>Une gestion de la rente pétrolière qui semble écarter le risque de « maladie hollandaise »....</i>	52
a) Des fondamentaux économiques jugés solides par le FMI .....	52
b) Une gestion de la rente pétrolière strictement encadrée .....	53
c) Une croissance économique reposant également sur une stratégie de développement bas carbone.....	55
4. <i>Une répartition des revenus pétroliers qui apparaît cependant très favorable aux sociétés étrangères.....</i>	56
5. <i>Un développement économique qui n'a, jusqu'ici, pas empêché un creusement des inégalités.....</i>	57
<b>III. UN ACTEUR MONTANT DES RELATIONS INTERNATIONALES, UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE NOTAMMENT MARQUÉE PAR LE DIFFÉREND TERRITORIAL AVEC LE VENEZUELA .....</b>	<b>59</b>
A. UNE DIPLOMATIE ACTIVE COMME INSTRUMENT DE LA DÉFENSE DE L'ESSEQUIBO .....	59
1. <i>Une présence active au sein des organisations régionales permettant au Guyana de défendre ses priorités .....</i>	59
2. <i>Le renforcement des partenariats du Guyana et son affirmation sur la scène internationale .....</i>	60
3. <i>Un ancien litige territorial avec le Venezuela ravivé par la découverte de gisements pétroliers .....</i>	62
B. UNE RELATION BILATÉRALE À APPROFONDIR .....	66
1. <i>Des échanges commerciaux en croissance rapide, mais fortement déséquilibrés du fait des importations françaises d'hydrocarbures .....</i>	67
2. <i>Le développement du Guyana constitue une opportunité pour les entreprises françaises ....</i>	67
3. <i>La multiplication des initiatives françaises à l'égard du Guyana fait de la France un partenaire de premier plan pour les autorités guyaniennes .....</i>	69
<b>LES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>73</b>

EXAMEN EN COMMISSION .....	76
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES .....	94
DÉPLACEMENT AU GUYANA ET EN GUYANE .....	95

Version provisoire



## L'ESSENTIEL

Version provisoire



## LE PLATEAU DES GUYANES : AFFIRMER LA FRANCE COMME UN ACTEUR RÉGIONAL CLÉ

Près de trois ans après la publication d'un premier rapport consacré au plateau des Guyanes<sup>1</sup>, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a souhaité conduire une nouvelle mission dans la région.

En effet, l'Amérique latine a longtemps constitué un angle mort de la diplomatie française, alors même que la France y occupe une position singulière. Seul État européen d'Amérique du Sud, notre pays partage, du fait de sa présence à travers le territoire de la Guyane, les formidables atouts, mais également les défis propres à cette région. La France doit par conséquent se donner les moyens de devenir un acteur régional clé, en développant la coopération avec ses voisins et en réaffirmant sa souveraineté.

Dans cette perspective, la mission poursuivait deux objectifs.

En premier lieu, elle visait à identifier les leviers possibles de renforcement des relations bilatérales entre la France et le Guyana, alors que notre pays a ouvert une ambassade à Georgetown en septembre 2025, devenant ainsi le premier État membre de l'Union européenne à disposer d'un tel niveau de représentation dans ce pays. Le dynamisme du Guyana, porté par l'exploitation de ses ressources pétrolières et marqué par une croissance exceptionnelle ces dernières années, offre en effet une opportunité majeure pour nos entreprises. Par ailleurs, le renforcement de la coopération avec nos voisins, dont le Guyana, est indispensable pour lutter efficacement contre les activités illicites en Guyane, en grande partie « importées ».

En second lieu, et de manière liée, la mission s'est attachée à dresser un bilan de l'action des forces armées en Guyane, acteur central de la lutte contre les activités illégales (orpailage, pêche, narcotrafic), lesquelles présentent une forte dimension régionale.

À l'issue de ses travaux, la mission formule 20 recommandations s'articulant autour de 4 axes : i) approfondir la coopération régionale, ii) accentuer l'efficacité des actions menées dans le cadre de la lutte contre la criminalité en Guyane, iii) poursuivre la montée en puissance des forces armées en Guyane, iv) renforcer le partenariat avec le Guyana.

---

<sup>1</sup> *La France en Amérique du Sud, quelles relations avec ses voisins brésilien, surinamais et guyanien ?, rapports d'information n° 846 (2022-2023)* de Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, M. André VALLINI, Mme Catherine DUMAS, M. Philippe FOLLIOT et Mme Nicole DURANTON, déposé le 5 juillet 2023.

## Le Plateau des Guyanes



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction des Archives (pôle géographique) © Janvier 2018

Source : ministère de l'Europe et des affaires étrangères

VersioN

## PREMIÈRE PARTIE

### LA GUYANE, PORTE FRANÇAISE SUR L'AMÉRIQUE DU SUD

#### A. LA GUYANE, TERRITOIRE FRANÇAIS À LA CROISÉE DES ENJEUX STRATÉGIQUES RÉGIONAUX

##### B. UN TERRITOIRE SINGULIER AU SEIN DU CONTINENT SUD-AMÉRICAIN

###### 1. Plus grand département français, la Guyane demeure un territoire enclavé, majoritairement tourné vers l'Europe

**La Guyane constitue le plus grand département de France**, avec une superficie de 83 846 km<sup>2</sup>, soit environ 16 % du territoire métropolitain et une étendue comparable à celle du Portugal.

Depuis 2015, ce territoire est administré par la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), issue de la fusion du département et de la région.

La répartition de la population et des équipements reste très contrastée. **Les communes du littoral concentrent la majorité des infrastructures tandis que celles de l'intérieur souffrent d'un accès limité aux services essentiels.** Les localités situées le long des fleuves Maroni (Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula) et Oyapock (Ouanary, Saint-Georges, Camopi), ainsi que les communes isolées comme Saint-Élie ou Saül, rencontrent encore des difficultés d'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux soins et aux télécommunications. **Ces disparités se traduisent par un indice de Gini estimé à 0,429, contre 0,270 en métropole, qui témoigne d'inégalités socio-économiques persistantes.**

**Seul territoire européen en Amérique du Sud, la Guyane demeure en outre, à l'heure actuelle, majoritairement tournée vers l'Europe.**

**Les liaisons aériennes entre la Guyane et ses voisins sont limitées :** inexistantes avec le Guyana, elles ont été interrompues avec le Suriname en juin 2025, les compagnies surinamaises ayant été inscrites sur la « liste noire » de l'Union européenne, entraînant également l'arrêt du projet de ligne Cayenne-Paramaribo-Georgetown, et réduites à un seul vol hebdomadaire avec le Brésil (Cayenne-Fortaleza).

**Par ailleurs, comme dans l'ensemble des départements et régions d'outre-mer, la dépendance à l'égard de l'Hexagone demeure marquée.** En 2023, 57,5 % des importations guyanaises provenaient de France métropolitaine et 82 % des exportations y étaient destinées. **À l'inverse, les**

**échanges avec le Suriname et le Brésil sont marginaux**, représentant à peine 1 % du total des importations guyanaises.

**Lors d'une rencontre avec la chambre de commerce et d'industrie de Guyane, la question des relations économiques régionales a été évoquée.** Il ressort que **si des échanges ponctuels existent, leur volume demeure à ce jour très limité** et les perspectives d'ouverture vers les marchés surinamais et guyaniens semblent encore largement théoriques. **Une mission économique conjointe, conduite en 2023 avec la CTG, s'est traduite par la visite d'une vingtaine d'entreprises au Guyana.** Cette initiative n'a toutefois donné lieu à aucun projet concret, en dépit de manifestations d'intérêt régulières de la part d'entreprises guyanaises. **Une nouvelle mission économique est envisagée fin 2025-début 2026.** Organisée en lien avec les services de la nouvelle ambassade à Georgetown, elle pourrait offrir un cadre plus structuré et faciliter la mise en relation entre acteurs économiques régionaux.

## **2. Une coopération entre pays de la région qui se structure autour de différentes instances de dialogue**

Mis en place en 2021 à l'initiative du ministère des armées, le « **dialogue stratégique du plateau des Guyanes** » vise à renforcer la sécurité et la coopération régionale. Il réunit la France, le Suriname et le Guyana, avec la participation du Brésil en qualité d'observateur. Ses travaux portent sur différents sujets : sécurité frontalière, lutte contre les trafics illicites, sécurité maritime et réponses aux effets du changement climatique. Quatre réunions se sont déjà tenues : à Cayenne en 2021, à Paramaribo en 2022, à Georgetown en avril 2024 et à Cayenne en septembre 2025.

Ce dialogue a permis d'aboutir à un constat partagé concernant la dimension internationale de l'orpailage illégal, lequel s'appuie sur une « **main-d'œuvre** » issue à 96 % du Brésil, une logistique organisée depuis le Suriname et l'utilisation de mercure circulant via le Suriname et le Guyana. Il a en outre permis une meilleure compréhension des enjeux liés à la criminalité environnementale et, plus généralement aux questions ayant trait à la sécurité régionale. Ainsi, lors du sommet de février 2024 à Georgetown, le Brésil, le Guyana et le Suriname ont décidé de créer trois groupes de travail sur les infrastructures, l'énergie et la lutte contre les infractions transnationales.

**Le bilan de ce forum de discussion régional apparaît positif.** Il a notamment permis l'instauration d'un cadre de confiance entre les armées et permis d'amorcer des coopérations opérationnelles. Les perspectives consistent désormais à approfondir cette dynamique à travers des projets portés par les attachés de sécurité intérieure (ASI) compétents pour le Suriname, le Guyana et le Brésil, sur les questions relatives au contrôle du mercure, à la lutte contre les trafics logistiques et la modernisation des outils de surveillance.

S'agissant des relations avec Paramaribo, **un « Conseil du fleuve Maroni » a été créé en 2009 afin de renforcer la coopération transfrontalière entre la Guyane et le Suriname** dans les domaines de la circulation des personnes et des biens, de la sécurité, de la protection de l'environnement et du développement local.

Après une période d'interruption entre 2018 et 2022, il a été relancé par une déclaration conjointe en 2021 sur la gestion commune du fleuve Maroni et de la rivière Lawa. Depuis, son fonctionnement a été restructuré afin de donner davantage de régularité et d'efficacité aux échanges. La 15<sup>e</sup> session, tenue le 6 décembre 2024 à Paramaribo, a réuni une cinquantaine de représentants français (préfet de Guyane, sous-préfète de Saint-Laurent, élus de la CTG, maires des communes du fleuve, autorités coutumières, services de l'État et ambassade) et une trentaine de représentants surinamais, dont la secrétaire générale adjointe du ministère des Affaires étrangères.

Les priorités actuelles du Conseil du fleuve portent sur :

- la gestion des déchets et la protection de l'environnement ;
- le franchissement du Maroni, avec l'aménagement des cales et la mise en service du bac Le Malani ;
- la sécurisation des circulations fluviales, compte tenu des trafics et de l'insécurité ;
- la coopération sanitaire et sociale pour les populations riveraines.

**Le Conseil du fleuve a permis de rapprocher les acteurs locaux et de donner des solutions pratiques aux problèmes transfrontaliers, dans un format plus opérationnel que les seules discussions diplomatiques.** Les perspectives visent à ancrer un travail en continu par des groupes de travail thématiques permanents, afin que la session plénière serve surtout à adopter des conclusions opérationnelles.

### **3. Des atouts économiques qui demeurent sous-exploités**

**Sur le plan économique, la croissance du PIB guyanais dépasse en moyenne celle observée en France métropolitaine.** En 2022, il atteignait 4,6 Mds€, soit environ 15 400 euros par habitant. Pour autant, **cette croissance a été entièrement absorbée par la dynamique démographique.**

**L'économie locale demeure en outre fortement dépendante du secteur tertiaire (80 % de la valeur ajoutée) et soutenue par la dépense publique et le spatial.**

#### *a) Une population jeune et en croissance soutenue*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la population guyanaise était estimée à 292 000 habitants, un chiffre ayant presque doublé en 25 ans. Ce territoire se

distingue par une forte dynamique démographique. Selon les projections de l’Insee<sup>1</sup>, la population guyanaise pourrait ainsi dépasser les 390 000 habitants à l’horizon 2042 et 470 000 en 2070.

La jeunesse de la population guyanaise (41 % des Guyanais ont moins de 20 ans, contre 23 % à l’échelle nationale), liée à un fort taux de natalité, constitue à la fois une richesse et un défi majeur, compte tenu du faible niveau de qualification des jeunes Guyanais, 42 % d’entre eux n’étant ni en emploi, ni en formation, contre 12 % dans l’Hexagone.

*b) Des ressources naturelles exceptionnelles mais dont le potentiel n'est que partiellement valorisé, laissant la place à l'exploitation illégale*

Comme le rappelle une note de l’Institut d’émission des départements d’outre-mer (IEDOM) de mai 2025<sup>2</sup>, la Guyane, couverte à 96 % de forêt tropicale, possède un patrimoine naturel exceptionnel. Ses ressources principales – bois, or et produits halieutiques – constituent d’importants atouts économiques. Leur potentiel est cependant en partie compromis par une exploitation illégale, faute de filières légales suffisamment développées et structurées.

La forêt guyanaise, dont l’essentiel – 6 millions d’hectares sur un total de 8 millions d’hectares – est géré par l’Office national des forêts (ONF), alimente une filière bois de 180 entreprises et environ 670 salariés. Son chiffre d’affaires atteint 100 M€ par an, centré sur le marché local, notamment le BTP. La production annuelle avoisine 70 000 m<sup>3</sup>. Les perspectives de développement de la filière reposent sur la valorisation de la biodiversité de la forêt guyanaise – 1 800 essences d’arbre y sont recensées – et le développement de nouveaux débouchés (agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique, biomasse, etc.).

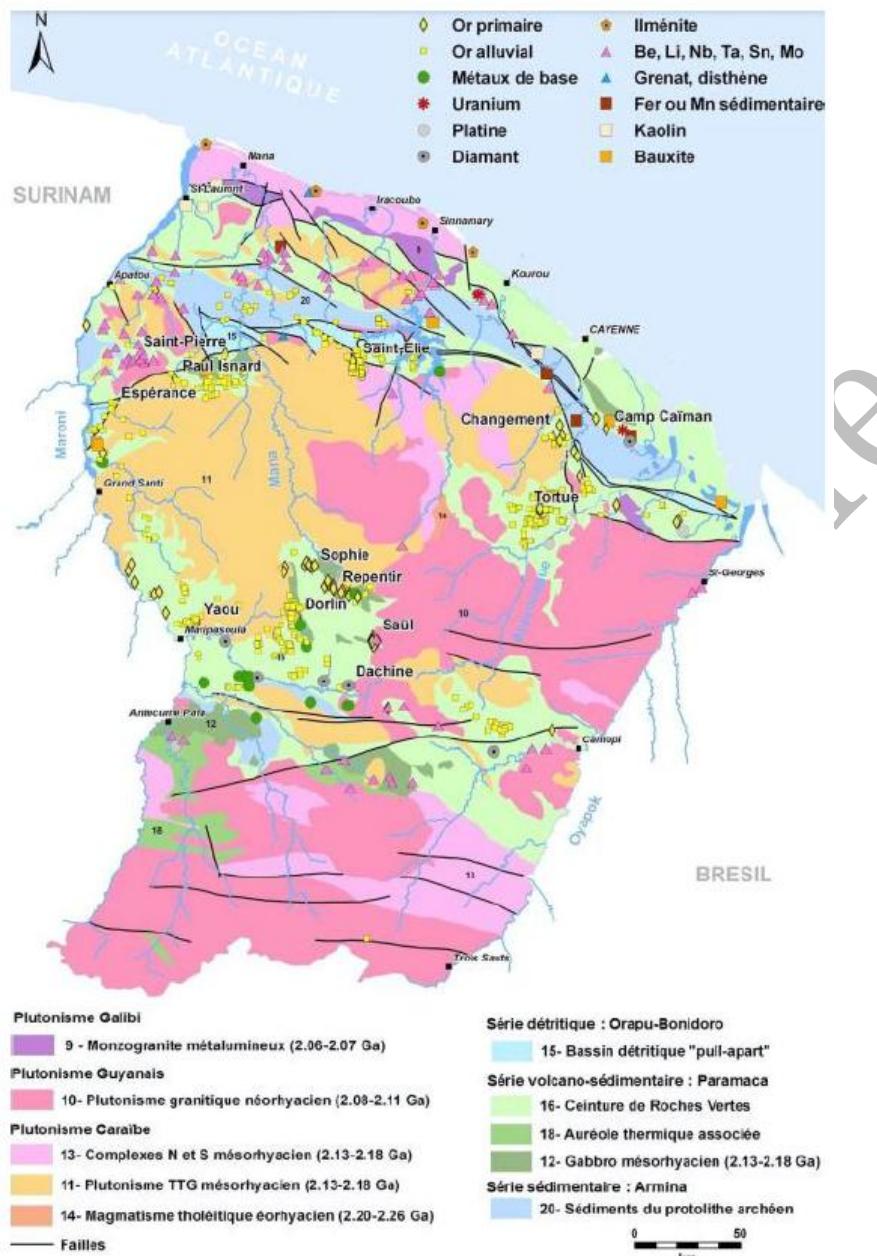
La filière minière, historiquement centrée sur l’or, demeure sous-exploitée malgré un potentiel évalué à plus de 525 tonnes pour les seuls gisements ayant déjà fait l’objet de travaux d’exploration détaillés, correspondant à une valeur marchande de l’ordre de 63 Mds€ au cours de l’or actuel. La production légale, ne s’élève ainsi qu’à 1,2 tonne d’or par an en moyenne pour un chiffre d’affaires de l’ordre de 50 M€ (soit 42 % des exportations de biens), avec, comme corollaire, un orpaillage illégal massif : les orpailleurs clandestins extrairaient ainsi entre 5 et 10 tonnes d’or par an, soit une perte comprise entre 600 M€ et 1,2 Md€, voire 1,3 Md€ pour l’économie guyanaise, en tenant compte de l’évolution actuelle du cours de l’or.

---

<sup>1</sup> Insee Flash Guyane N° 161 - Novembre 2022 : « 391 000 habitants en Guyane dans 20 ans, 477 000 à l’horizon 2070 ».

<sup>2</sup> Institut d’émission des départements d’outre-mer, L’exploitation des ressources naturelles en Guyane. Panorama économique et perspectives, n° 835, mai 2025.

## Ressources minérales de la Guyane



Source : BRGM, Delor et al. (2001).

La filière pêche peut s'appuyer sur une zone économique exclusive de 121 000 km<sup>2</sup> riche en ressources halieutiques. En dépit d'un potentiel important, ce secteur est en déclin : les prises de crevettes, qui constituent l'une des principales espèces pêchées, ont ainsi été divisées par 4 entre les années 1990-2000 et les années 2010.

**La filière ne comptait en outre que 35 entreprises<sup>1</sup> employant 277 salariés<sup>2</sup>. La pêche au large s'appuie ainsi sur 45 navires vénézuéliens, disposant de licences accordées par l'Union européenne.**

Au total, la production guyanaise est estimée à 4 000 tonnes de poissons par an quand celle du Suriname atteindrait 50 000 tonnes<sup>3</sup>. La valeur ajoutée de la filière ne s'élève quant à elle qu'à 6 M€ par an<sup>4</sup>, soit une baisse de l'ordre de 60 % par rapport aux années 2000.

Dans le même temps, comme le rappelle l'IEDOM dans son étude précitée, **56 navires illégaux pêcheraient en moyenne quotidiennement dans les eaux guyanaises, dont la production pourrait atteindre jusqu'à quatre fois la production locale**, fragilisant la ressource<sup>5</sup> et nuisant à l'attractivité du secteur.

Face à cette situation, en mars 2024, le Président de la République avait annoncé plusieurs mesures destinées à développer la filière pêche guyanaise telles que le renouvellement de 25 navires ou encore le développement de la formation locale. Pour autant, plus d'un an plus tard, force est de constater que ces mesures peinent à produire des effets. La mission considère qu'il convient désormais de passer des paroles aux actes en accélérant la mise en œuvre de ces mesures et en les amplifiant afin de développer le secteur, solution durable face au fléau de la pêche illégale.

**Recommandation :** afin de lutter contre la pêche illégale, accélérer et amplifier la mise en œuvre des actions visant à développer la filière pêche.

S'agissant des prospectives pétrolières, entre 2001 et 2017, *Shell*, *Total*, *Tullow Oil* et *Northern Petroleum* ont mené des recherches d'hydrocarbure qui ne se sont pas avérées concluantes, à l'exception d'un forage réalisé à 150 km des côtes. La loi « Hulot » de décembre 2017<sup>6</sup>, qui prévoit l'arrêt de la recherche et de l'exploitation sur le territoire français, exclut cependant à ce stade et à législation inchangée tout nouveau projet.

<sup>1</sup> En 2022.

<sup>2</sup> En 2023.

<sup>3</sup> Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale, rapport d'information n° 546 (2021-2022) de M. Philippe FOLLIOT, Mmes Annick PETRUS et Marie-Laure PHINERA-HORTH, fait au nom de la délégation sénatoriale aux outre-mer, déposé le 24 février 2022.

<sup>4</sup> Institut d'émission des départements d'outre-mer, L'exploitation des ressources naturelles en Guyane. Panorama économique et perspectives, n° 835, mai 2025, op. cit.

<sup>5</sup> L'acoupa rouge, pêchée pour sa vessie natatoire vendue entre 1 000 et 3 000 euros le kilo en Asie, est particulièrement menacée.

<sup>6</sup> Loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement.

c) *Le centre spatial guyanais, acteur important de l'économie guyanaise*

En 1964, le gouvernement a souhaité doter la France d'un nouveau centre de lancement spatial, appelé à prendre la relève de la base d'Hammaguir, située dans le sud de l'Algérie. Après avoir étudié plusieurs sites potentiels, le choix s'est finalement porté sur la région de Kourou, en Guyane, dont les caractéristiques géographiques et climatiques offrent des conditions favorables aux opérations spatiales. Sa proximité avec l'équateur permet d'optimiser les lancements vers l'est, notamment pour les satellites géostationnaires, tandis que la faible densité de population, l'étendue des zones de savane, la stabilité météorologique et l'ouverture sur l'océan Atlantique permettent de réaliser des lancements sur toutes les inclinaisons et en toute sécurité.

Le Centre national d'études spatiales (CNES) s'est vu confier la conception et la réalisation du centre spatial guyanais (CSG), ainsi que des infrastructures nécessaires à son fonctionnement et à la vie de la communauté scientifique et technique : logements, réseaux, équipements portuaires, structures hospitalières, etc. Ce vaste chantier a profondément transformé le bourg de Kourou, qui est devenu en quelques années une véritable cité spatiale. Le CSG s'étend aujourd'hui sur environ 700 km<sup>2</sup>, incluant une bande littorale de 40 kilomètres. Les premières activités y ont débuté dès 1968 avec le lancement d'une fusée-sonde, suivi en 1970 du premier satellite français mis sur orbite par le lanceur Diamant.

Très tôt, la dimension internationale du CSG s'est affirmée. En vertu d'un accord intergouvernemental signé en 1975, la France a mis le centre à la disposition de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Le CSG joue un rôle économique clé pour la Guyane. Une quarantaine d'entreprises cohabitent sur le site, qui représente près de **1 500 emplois permanents directs** (80 % de l'ensemble des salariés et 60 % des ingénieurs et des cadres sont en contrat local) **et 4 500 emplois salariés en incluant les emplois indirects**. Selon l'Insee<sup>1</sup>, **en 2019, le CSG représentait 13 % du PIB de la Guyane et 12 % de ses recettes fiscales**.

De son côté, le CNES contribue à la mise en œuvre d'actions visant à renforcer l'attractivité économique de la Guyane et à soutenir les politiques éducatives et de formation. Il entretient des partenariats avec chacune des 22 communes du département, formalisés par des conventions spécifiques définissant les axes de coopération locale. Des accords bilatéraux complètent ce dispositif dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et du tourisme. Sur la période 2021-2027, la contribution financière du CNES au développement de la Guyane, indépendamment de ses

---

<sup>1</sup> *L'impact de l'activité spatiale dans l'économie guyanaise en 2019, Insee Dossier Guyane n° 11, décembre 2022.*

activités techniques liées au centre spatial guyanais, est ainsi estimée à près de 50 M€.

**Après une période 2023-2024 difficile durant laquelle l'Europe a été privée d'accès autonome à l'espace en raison du retard pris par le programme Ariane 6 et de l'échec du premier vol de Vega-C fin 2022, le second semestre 2024 (avec le lancement réussi d'Ariane 6 en juillet) et, plus encore, l'année 2025 marquent une phase de remontée en cadence des activités de lancement. Sept tirs sont ainsi attendus d'ici la fin 2025, tandis qu'une douzaine devraient être réalisés en 2026. À l'horizon 2028, le site devrait atteindre son régime de croisière, avec une moyenne de 15 lancements par an, principalement assurés par les lanceurs Ariane 6 et Vega.**

**L'enjeu principal réside désormais dans la consolidation de la dimension industrielle du centre spatial. Il s'agit, d'une part, d'assurer la capacité à soutenir des cadences de lancement plus soutenues, et d'autre part, de permettre l'accueil de nouveaux acteurs issus du NewSpace, désireux de bénéficier des infrastructures et des compétences disponibles sur la base de Kourou.**

Lors de la Conférence ministérielle de 2022, les États membres de l'ESA ont approuvé un programme d'investissement de 240 M€ sur cinq ans. Cet effort vise à moderniser les infrastructures, à renouveler les réseaux principaux et à intégrer davantage de solutions numériques pour optimiser les opérations.

**Un vaste chantier de rénovation du parc immobilier du CSG est ainsi en cours. À l'horizon 2027, la base disposera par exemple d'un nouveau centre des opérations, modulable et capable d'enchaîner rapidement les lancements de différents opérateurs. Par ailleurs, afin de pouvoir accueillir cinq opérateurs européens de micros et mini lanceurs (la société espagnole PLD Space, les entreprises allemandes RFA (Rocket Factory Augsburg) et ISAR Aerospace, ainsi que la société française Latitude ont déjà signé un accord avec le CNES), le CSG développe un ensemble de lancement multi-lanceurs (ELM) sur le site historique du pas de tir Diamant. La société française MaiaSpace disposera pour sa part de l'ancien pas de tir de Soyouz. Ces opérateurs pourront s'appuyer sur les services mutualisés du CSG et bénéficier d'une gamme de « prestations », certaines obligatoires, notamment en matière de sécurité et de sûreté, d'autres facultatives, relevant du soutien logistique et technique.**

**Les travaux d'infrastructures réalisés par le CSG peuvent cependant être ralentis ou renchérir du fait de l'application de réglementations environnementales inadaptées. De larges ouvertures destinées à faciliter le passage de tortues ont ainsi dû être aménagées dans une clôture destinée à protéger des panneaux photovoltaïques, réduisant l'efficacité du dispositif.**

Au total, l'enjeu est de transformer progressivement le centre spatial guyanais en un véritable **aéroport spatial européen**, capable d'accueillir plusieurs opérateurs et de renforcer le rôle du CNES dans la gestion et l'évolution de la base.

### C. COMME L'ENSEMBLE DES PAYS DE LA RÉGION, LA GUYANE FRANÇAISE EST CONFRONTÉE À D'IMPORTANTS ENJEUX SÉCURITAIRES

La Guyane fait face à une criminalité transfrontalière multiforme, pour l'essentiel « importée », nécessitant une mobilisation de tous les instants des services de l'État et des forces armées en Guyane (FAG).

Lors du déplacement, la mission a été frappée par la capacité d'adaptations des administrations, forces de sécurité intérieure et forces armées en Guyane pour faire face aux différentes formes de criminalité sévissant dans le département. La Guyane constitue ainsi en quelque sorte un « *laboratoire opérationnel* », comme l'a indiqué un interlocuteur.

#### 1. Le fléau persistant de l'orpaillage illégal

La Guyane se situe au cœur du « croissant aurifère » sud-américain et figure parmi les régions les plus riches au monde en ressources aurifères. Malgré ce potentiel considérable, l'extraction légale y demeure limitée, laissant une large place à l'orpaillage illégal (cf. *supra*). Or celui-ci constitue à la fois une catastrophe économique (les revenus issus de l'orpaillage illégal ne bénéficient pas à l'économie guyanaise), environnementale (du fait de la déforestation et de l'utilisation du mercure pour amalgamer les paillettes), sociale (du fait de la criminalité liée) et sanitaire (les populations locales sont les premières victimes des pollutions). Selon l'IEDOM<sup>1</sup>, 40 % de la surface déforestée en Guyane serait ainsi due à l'orpaillage illégal et 13 tonnes de mercure seraient déversées chaque année.

Comme l'ont indiqué la plupart des personnes entendues, exploiter pleinement le potentiel aurifère de la Guyane par le développement de l'extraction légale constituerait l'une des solutions les plus efficaces et durables contre l'orpaillage illégal.

**Recommandation :** face à la catastrophe écologique, économique et sanitaire que constitue l'orpaillage illégal et à la menace sécuritaire accrue qu'il représente, en raison de l'implication croissante des factions armées brésiliennes dans cette activité, ne plus se contenter de chercher à « contenir » ce phénomène mais le traiter à la racine en développant rapidement

<sup>1</sup> IEDOM, Guyane, rapport annuel économique, 2024.

l'extraction légale afin d'exploiter pleinement le potentiel aurifère de la Guyane.

Devant la mission, le président de la Collectivité territoriale de Guyane, Gabriel Serville, a dénoncé à plusieurs reprises ce qu'il a qualifié d'*« orpillage »* venu de l'extérieur. **Près de 96 % des orpailleurs illégaux, dont le nombre était estimé à plus de 7 000 en avril 2025, sont ainsi de nationalité brésilienne.** Par ailleurs, le Suriname voisin joue un rôle clé : l'orpailage non réglementé n'y est pas considéré comme illégal, ce qui en fait une base logistique pour les activités menées en Guyane française. Des comptoirs tenus par des commerçants chinois situés le long du fleuve Maroni approvisionnent les *garimpeiros* en matériel et en mercure, facilitant ainsi le maintien de ces réseaux transfrontaliers.

Joël Sollier, procureur général près la cour d'appel de Cayenne, a indiqué à la mission que si l'orpailage illégal est un phénomène dans une large mesure exogène, il est pourtant traité, à l'heure actuelle, comme une criminalité interne, avec des moyens par conséquent inadaptés. Le magistrat, dont l'action et la détermination doivent être saluées, a notamment recommandé la mise en place de zones de défense et de sécurité prévues à l'article R. 1421-1 du code de la défense<sup>1</sup>, permettant aux armées d'assurer au sol la couverture d'un territoire afin de neutraliser des menaces extérieures. Ces zones auraient vocation à couvrir les secteurs hautement aurifères et les lieux de passage frontaliers de convois logistiques.

**Recommandation :** envisager la mise en place de zones de défense et de sécurité sur le territoire de la Guyane devenant, *de facto*, des zones d'exclusion pour l'orpailage.

M. Sollier a par ailleurs pointé la faiblesse du contrôle des frontières, alors que les actions menées dans le cadre de l'opération Harpie (cf. *infra*) se déroulent essentiellement à l'intérieur du territoire national.

<sup>1</sup> La défense opérationnelle du territoire, en liaison avec les autres formes de la défense militaire et avec la défense civile, concourt au maintien de la liberté et de la continuité d'action du Gouvernement, ainsi qu'à la sauvegarde des organes essentiels à la défense de la nation.

Les autorités militaires auxquelles incombe son exécution ont pour mission :

1° En tout temps, de participer à la protection des installations militaires et, en priorité, de celles de la force nucléaire stratégique ;

2° En présence d'une menace extérieure reconnue par le conseil de défense et de sécurité nationale ou d'une agression, et dans les conditions prévues à l'article R. 1422-2, d'assurer au sol la couverture générale du territoire national et de s'opposer aux actions ennemis à l'intérieur de ce territoire ;

3° En cas d'invasion, de mener les opérations de résistance militaire qui, avec les autres formes de lutte, marquent la volonté nationale de refuser la loi de l'ennemi et de l'éliminer.

C'est pourquoi, il apparaît indispensable de renforcer la sécurisation des frontières en recourant à des moyens nouveaux de surveillance (drones, satellites, forces d'intervention héliportées par exemple).

**Recommandation** : dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal, renforcer le contrôle des frontières afin d'empêcher l'entrée et l'installation des *Garimpeiros* sur le territoire national.

**Le procureur général a en outre rappelé que si le Brésil peut mener des opérations « coups de poing » contre l'orpaillage, ces actions restent ponctuelles et ne se substituent pas à une présence continue.** Or la mise en œuvre d'une stratégie efficace suppose une approche de long terme et, par conséquent, nécessite d'amener les autorités brésiliennes à considérer ces phénomènes comme des enjeux bilatéraux et régionaux, et non comme de simples incidents localisés à traiter au cas par cas.

**Un renforcement de la coopération franco-brésilienne apparaît par conséquent indispensable** et pourrait prendre plusieurs formes : mise en place d'un droit de poursuite sur une bande de territoire déterminée, extradition des ressortissants brésiliens poursuivis par la justice française, transfèrement des détenus brésiliens, etc. La nouvelle convention d'entraide judiciaire, votée par le Sénat en juin 2025<sup>1</sup>, en voie d'être définitivement adoptée, prévoit à cet égard plusieurs évolutions bienvenues : investigations bancaires, saisies et confiscations des avoirs criminels, interceptions téléphoniques, livraisons surveillées, poursuites transfrontalières et formation d'équipes communes d'enquêtes.

Selon Joël Sollier, un dossier pourrait permettre de davantage intéresser les autorités brésiliennes à la protection du territoire guyanais. En effet, de part et d'autre de la frontière entre la Guyane française et le Brésil, deux parcs naturels d'envergure – le Parc amazonien de Guyane et le Parc national des montagnes du Tumucumaque – se font face sans véritable coordination opérationnelle. Or, leur mise en réseau pourrait constituer l'une des plus vastes zones de biodiversité protégée au monde, représentant un atout écologique et géopolitique majeur pour les deux pays.

Une lettre d'intention en ce sens a été signée entre le ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Stéphane Séjourné, et son homologue brésilien de l'Environnement. Si cette initiative a suscité, dans un premier temps, une dynamique de coopération nourrie entre les deux administrations, les échanges semblent depuis s'essouffler.

<sup>1</sup> Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale du 28 mai 1996 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil.

La convention de coopération correspondante est actuellement à l'examen au ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

**La création d'une zone de biodiversité protégée commune présenterait un double intérêt : elle consacrerait la reconnaissance du site comme espace prioritaire pour la préservation environnementale du Brésil, et constituerait un levier de dialogue politique renforcé entre les deux pays.**

Au-delà de sa dimension écologique, un tel partenariat pourrait ouvrir la voie à la mise en place d'un couloir de coopération transfrontalière, s'étendant jusqu'au Guyana. Celui-ci offrirait un cadre structuré pour la lutte conjointe contre les trafics illicites, la protection des populations locales et de l'environnement.

**Recommandation :** faire aboutir le projet de création d'une zone de biodiversité protégée avec la mise en réseau du parc amazonien de Guyane et du parc national des montagnes du Tumucumaque.

S'agissant de la coopération avec le Suriname, comme cela a été rappelé *supra*, le bassin du Maroni présente des enjeux sécuritaires et transfrontaliers communs qui nécessitent une coopération sur le terrain. Pour éviter un essoufflement des échanges actuellement nourris avec la partie surinamaise et renforcer l'efficacité opérationnelle de cette coopération, **la création d'une structure permanente, implantée à Saint-Laurent-du-Maroni, offrant un cadre juridique et opérationnel renforcé et servant de point de contact unique entre la France et le Suriname devrait être envisagée.**

Cette structure, qui s'inspirerait des centres de coopération policière et douanière (CCPD) existants le long des frontières hexagonales et du dispositif franco-brésilien en Guyane, permettrait de coordonner les forces de sécurité dans la lutte contre les trafics, l'orpaillage illégal et l'immigration irrégulière. Elle assurerait notamment le suivi des procédures de contrôle et de reconduite, la transmission et la traduction des informations opérationnelles, la centralisation des échanges entre services, ainsi que la facilitation des passages frontaliers et du contrôle logistique et phytosanitaire.

L'implantation de ce centre représenterait également **un levier diplomatique, renforçant les relations bilatérales avec le Suriname et envoyant un signal fort sur l'engagement français dans la région**. À moyen terme, il pourrait servir de socle à des projets conjoints d'envergure, tels qu'une force nautique commune ou un appui logistique coordonné des FAG, tout en consolidant la sécurité intérieure et la coopération régionale sur l'ensemble du plateau des Guyanes.

**Recommandation :** créer un centre de coopération policière et douanière (CCPD) à Saint-Laurent-du-Maroni.

## **2. La Guyane, zone de transit du narcotrafic entre l'Amérique latine et l'Europe**

La Guyane constitue un point stratégique dans les circuits internationaux de la cocaïne, servant de zone de transit et de rebond entre les régions productrices d'Amérique latine et les marchés européens.

Face au constat de l'augmentation du trafic de stupéfiants à destination de l'Hexagone – de l'ordre de **20 % de la consommation de cocaïne dans l'Hexagone** proviendraient ainsi de Guyane – *via* notamment le phénomène des « mules » empruntant la liaison Cayenne-Paris, dont le nombre pouvait atteindre une trentaine par vol, et d'une saturation des services judiciaires, un dispositif de nature administrative – **l'opération « 100 % contrôle »** – a été mis en place au départ de l'aéroport Félix Éboué de Cayenne depuis le mois d'octobre 2022.

Cette opération donne lieu à une revue systématique de la liste des voyageurs de chaque vol et peut aboutir à une procédure administrative de refoulement depuis l'aéroport, sous la forme d'arrêtés d'interdiction d'embarquement, à l'encontre des personnes présentant une probabilité élevée de participation au trafic de stupéfiants à destination de l'Hexagone.

**Entre 2022 et 2025, 17 000 arrêtés ont ainsi été pris dans ce cadre alors que, dans le même temps, une division par vingt du nombre de saisies a été constatée.**

**Les moyens alloués à la police de l'air et des frontières comme à la douane pour faire face à ce fléau restent toutefois limités.**

Placé sous la responsabilité de la PAF, le centre de rétention administrative (CRA) de Cayenne, dont la capacité est de 33 hommes et 12 femmes, accueille désormais principalement des personnes sortant de prison ou présentant des antécédents de troubles à l'ordre public. Cette évolution tend à restreindre encore davantage une capacité d'accueil déjà limitée.

Par ailleurs, la PAF ne dispose pas de moyens en propre pour les éloignements. Les reconduites vers le Guyana étaient ainsi jusqu'à présent effectuées au moyen d'hélicoptères loués pour un coût de 17 000 euros. La PAF envisage d'avoir recours aux services d'une compagnie locale disposant d'un appareil de 19 places, qui devrait permettre l'éloignement de ressortissants guyanais.

Les reconduites vers le Brésil et le Suriname, pays avec lesquels la Guyane partage une frontière terrestre, se déroulent de manière régulière et

efficace, avec des éloignements qualifiés de « proximité » réalisés une à deux fois par semaine. En revanche, pour les expulsions vers des destinations plus lointaines, telles que la République dominicaine, Haïti, la Bolivie ou le Pérou, la situation se complique en raison de l'enclavement géographique de la Guyane, impliquant parfois un transit *via* Paris.

### 3. L'inquiétant développement des factions armées brésiliennes

Depuis quelques années, la Guyane fait face à l'arrivée des factions armées brésiliennes, apparues dans les prisons brésiliennes dans les années 1970, en lien avec l'accroissement des activités liés au trafic de stupéfiants.

Quatre factions sont désormais présentes en Guyane :

- *Primeiro Comando da Capital* (PCC) ;
- *Comando Vermelho* (CV) ;
- *Família Terror do Amapá* (FTA) ;
- *Amigos Para Sempre* (APS).

Ces groupes peuvent présenter des interconnexions (FTA et PCC par exemple) et avoir recours à des modes d'action différentes. Ils se caractérisent cependant par le recours décomplexé à la violence (braquages à main armée, assassinats, enlèvements, etc.) et ont pour objectif commun de prendre pied en Guyane, considérée comme la porte d'entrée vers l'Europe. Une « jonction » semble en outre s'opérer avec l'orpaillage illégal, alors que le cours de l'or ne cesse de croître, dépassant les 130 dollars le gramme au mois d'octobre 2025, accroissant *de facto* les risques encourus par les militaires des forces armées en Guyane dans le cadre de l'opération Harpie (cf. *infra*).

Outre le risque d'implantation durable en Guyane (400 factionnaires seraient déjà recensés), il existe une menace réelle que ce phénomène se projette dans l'Hexagone. À cet égard, comme l'a souligné un interlocuteur entendu au cours des auditions, il est essentiel d'éviter de reproduire l'erreur commise par le Brésil dans les années 1970, consistant à disperser les membres de ces factions au sein de différents établissements pénitentiaires, notamment dans l'Hexagone.

**Recommandation** : concentrer les factionnaires au sein d'un nombre réduit d'établissements pénitentiaires afin d'éviter une propagation de ce phénomène en Guyane et dans l'hexagone, à l'instar de ce qui s'est passé au Brésil dans les années 1970.

## II. LES FORCES ARMÉES EN GUYANE (FAG), PILIER DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALES

Plus de quatre ans après le dernier rapport relatif aux forces armées en Guyane (FAG)<sup>1</sup>, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a jugé nécessaire d'établir un nouveau bilan de l'action des FAG.



### A. FORMATION INTERARMÉES, LES FAG CONSTITUENT LE PLUS IMPORTANT CONTINGENT DES ARMÉES HORS HEXAGONE

Les FAG constituent le plus important contingent du ministère des armées (Minarm) hors Hexagone, avec environ 2 500 militaires et civils, dont les deux tiers sont issus de l'armée de terre, 15 % de l'armée de l'air et de l'espace et 5 % de la marine. À ces effectifs permanents s'ajoutent 358 réservistes, et des renforts temporaires déployés pour les missions de lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites.

Formation interarmées, les FAG constituent, selon les mots d'une personne auditionnée, « *un ministère des armées en miniature* », dans la mesure où elles s'appuient sur la plupart des services du Minarm :

- un état-major interarmées, pour commander les opérations permanentes et de circonstance ;

<sup>1</sup> *Les forces armées en Guyane : souveraineté et protection des ressources naturelles, rapport d'information n° 295 (2020-2021) de M. Christian CAMBON, Mme Hélène CONWAY-MOURET, MM. Jacques LE NAY, Cédric PERRIN et Richard YUNG, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 20 janvier 2021.*

- l'infanterie légère spécialisée dans les opérations en milieu équatorial avec les 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine (9<sup>e</sup> Rima) et 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie (3<sup>e</sup> REI), qui intègrent des proportions variables d'unités en mission de courte durée et en mission de longue durée et des capacités spécifiques (plongeurs, sections commandos) ;

- l'aérotransport, l'hélitreuillage (insertion en forêt et évacuation médicale), la livraison par air, la surveillance et l'intervention dans l'espace aérien avec la base aérienne (BA) 367 (cinq hélicoptères de manœuvre Puma/Caracal, quatre hélicoptères légers Fennec, trois avions de transport CASA et un centre de contrôle militaire). La BA 367 dispose d'une capacité d'accueil des dispositifs de renforts depuis l'Hexagone, notamment pour le renforcement de la sûreté aérienne dans le cadre de la mission Titan de protection du CSG ;

- la surveillance et l'intervention maritimes depuis la base navale de Dégrad-des-Cannes (deux patrouilleurs Antilles-Guyane à équipages de 25 marins, deux vedettes côtières de surveillance maritime armées par neuf gendarmes maritimes, une embarcation relève filets) ;

- les soutiens interarmées et du Minarm (Direction du commissariat, Direction interarmées du service de santé, Direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information, Direction des infrastructures de la défense, Service des essences des armées, Service interarmées des munitions, Centre d'action sociale outre-mer, Centre du service national de la jeunesse).

## B. UN ACTEUR MAJEUR DE LA SOUVERAINETÉ

Outre les volets « posture permanente de sécurité maritime » (PPSM) et « posture permanente de sécurité aérienne » (PPSA), l'action des FAG se décline en **trois opérations permanentes** : une opération d'intérêt stratégique (Titan) et deux opérations ayant trait à la souveraineté (Harpie et Polpêche), ces trois missions étant conduites en interministériel.

### 1. La mission Harpie a permis de contenir l'orpaillage illégal sans pour autant l'enrayer

Opération interministérielle de lutte contre l'orpaillage illégal sur le territoire national (TN), elle constitue le volet répressif de la lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI). **Sur réquisition administrative du préfet de Guyane, les FAG interviennent en appui des forces de sécurité intérieure** (gendarmerie, police aux frontières, douanes) ainsi que **d'autres administrations** (Office national des forêts, Direction générale des territoires et de la mer, Parc amazonien de Guyane).

**En moyenne, de l'ordre de 350 militaires sont engagés chaque jour dans des opérations en forêt. Le nombre de sites actifs d'orpaillage illégal se situe entre 450 et 550 pour environ 6 100 orpailleurs dont la quasi-totalité (plus de 90 %) sont brésiliens.**

L'opération associe des points de contrôle sur les principales voies de communication fluviales et terrestres avec des patrouilles plus ou moins en profondeur pour combler les zones lacunaires du dispositif fixe. **Les patrouilles et les opérations majeures sont conduites par les deux régiments de la composante terrestre, renforcés par des agents de police judiciaire (APJ) et officiers de police judiciaire (OPJ) de la gendarmerie, avec l'appui des moyens interarmées (essentiellement les moyens aériens de la BA 367, ponctuellement les moyens maritimes et le soutien des directions et services des FAG).**

**Les opérations sont conduites à partir des régiments à Cayenne et Kourou, des quatre bases opérationnelles avancées (à l'ouest à Maripasoula et Saint-Jean sur le Maroni, et à l'est à Saint-Georges et à Camopi sur le fleuve Oyapock) et de plusieurs postes opérationnels avancés temporaires implantés en forêt. Des patrouilles conjointes sont également menées mensuellement avec les forces armées brésiliennes et surinamaises.**

**Côté gendarmerie, le dispositif Harpie mobilise 277 gendarmes, dont 120 permanents et 157 renforts.**

Depuis septembre 2025, la gendarmerie et les FAG disposent **d'un état-major conjoint dédié à l'opération Harpie**. Cette structure a pour vocation de coordonner l'ensemble des actions menées dans le cadre de la LCOI, en constituant à la fois un pôle d'expertise, un échelon de planification et un centre de synthèse pour la conduite des opérations. Bien que récemment mis en place, cet état-major conjoint a déjà démontré, sur le terrain, toute son utilité en renforçant la cohérence et l'efficacité de la coopération entre les FAG et les forces de sécurité intérieure.

Selon les chiffres de la gendarmerie, pour l'année 2024, **la LCOI a permis la saisie de 14,5 kg d'or et 50 kg de mercure. Par ailleurs, 7 683 carbets (habitations sommaires), 66 concasseurs, 600 groupes électrogènes, 93 quads et 178 pirogues ont été détruits, représentant un total d'avoirs criminels s'élevant à 94,5 M€ en valeur.**

D'une manière générale, **le cadre législatif et réglementaire applicable à la LCOI a été jugé adapté par les personnes rencontrées par la mission**. Une difficulté a cependant été soulevée. En effet, l'article L. 621-8 du code minier dispose que, en Guyane, lorsque le transfert des personnes interpellées dans le délai légal de la garde à vue présente des difficultés matérielles insurmontables, **le point de départ de cette mesure, ou de la retenue douanière, peut être exceptionnellement reporté jusqu'à l'arrivée dans les locaux compétents, dans la limite de 20 heures**. Cette dérogation,

autorisée par le procureur de la République ou la juridiction d'instruction, doit être motivée par procès-verbal.

Or ce délai de 20 heures s'avère souvent insuffisant compte tenu des contraintes géographiques et logistiques propres à la Guyane, notamment l'éloignement des zones d'intervention et la difficulté d'accès à certains sites. La mission estime par conséquent nécessaire de porter ce délai à 24 heures, afin de mieux l'adapter aux réalités opérationnelles du territoire guyanais.

**Recommandation :** porter à 24 heures la durée maximum du report du point de départ de la garde à vue ou de la retenue douanière lorsque le transfert des personnes interpellées dans le délai légal de la garde à vue présente des difficultés matérielles insurmontables.

Au bilan, si l'opération Harpie a permis de contenir le développement de l'orpaillage illégal, elle n'a pas réussi à enrayer durablement le phénomène. Ce dispositif a néanmoins contribué à éviter que la Guyane française ne connaisse, comme le Brésil ou plus encore le Suriname, une déforestation et une pollution massives liée à cette activité.

L'augmentation quasi continue du cours de l'or observée depuis la fin de l'année 2018 rend par ailleurs l'orpaillage illégal de plus en plus attractif, compensant ainsi la diminution de sa « rentabilité » économique résultant des actions menées dans le cadre de l'opération Harpie.

## 2. La lutte contre la pêche illicite (Polpêche) et le narcotrafic (Narcops)

La pêche illégale demeure un phénomène préoccupant en Guyane, favorisé par le faible développement de la pêche légale.

Selon un rapport de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) de 2024<sup>1</sup>, « *le nombre de jours de mer des bateaux étrangers clandestins aurait doublé au cours de la dernière décennie* ».

Dans ce contexte, l'opération Polpêche de lutte contre la pêche illicite en zone de responsabilité permanente (ZRP) guyanaise s'est logiquement intensifiée ces dernières années, tant en nombre de procédures ouvertes (234 en 2023 puis 373 en 2024 soit une augmentation de 60 %) qu'en quantité de navires déroutés et voués à la destruction (9 en 2023 puis 14 en 2024).

<sup>1</sup> Ifremer, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et WWF de Guyane, Estimation de la pêche illégale étrangère en Guyane Française, juin 2024.

Des opérations coup de poing (opérations « Mako ») sont par ailleurs régulièrement menées afin de lutter contre la pêche non déclarée et non réglementée, garantir la souveraineté dans les eaux françaises face à cette pratique illégale et protéger les ressources halieutiques de la région. Elles permettent en outre de faire face au niveau de violence potentiel voire de le juguler grâce à une politique pénale dissuasive. À titre d'exemple, le 5 octobre 2024, les équipes du patrouilleur Antilles-Guyane La Résolue ont conduit une opération de contrôle en mer qui a permis de dérouter un chalutier et deux embarcations, et a conduit à la verbalisation de six navires en situation irrégulière, ainsi qu'à la saisie de leurs engins de pêche et des produits de la pêche illégale, représentant 27,8 tonnes de poissons, dont 583 kg de vessies natatoires.

**Enfin, en matière de lutte contre le narcotrafic (Narcops), les patrouilleurs Antilles Guyane (PAG) des FAG ont vu leur mobilisation s'accélérer lors d'opérations sous contrôle opérationnel des forces armées aux Antilles (FAA) :**

- les PAG La Résolue et La Confiance ont réalisé deux saisies de cocaïne pour un total de 11,7 tonnes, dont une saisie le 15 août 2024 de 10,5 tonnes de cocaïne sur un navire ayant chargé sa marchandise en mer au large du Suriname, en zone maritime Guyane (ZMG) ;
- le PAG La Confiance a réalisé une saisie le 9 janvier 2025 de 8,9 tonnes de cocaïne.

**La montée en puissance de ce domaine en ZMG nécessite cependant désormais de développer une véritable expertise en la matière et pourrait conduire à une priorisation des opérations.**

### **3. L'opération Titan et l'interrogation liée à la montée en cadence des lancements depuis le centre spatial guyanais**

**L'opération Titan constitue l'une des missions prioritaires des FAG. Elle vise à assurer la protection périphérique du CSG lors des phases critiques de lancement, grâce au déploiement d'un dispositif de surveillance et de contrôle interarmées couvrant les trois milieux : terrestre, maritime et aérien.**

La préfecture de la Guyane définit, par le biais d'un plan de protection externe (PPE) du CSG, les missions et responsabilités des différents services de l'État.

Dans le milieu terrestre, les FAG interviennent sur réquisition administrative du préfet de Guyane, en appui des forces de sécurité intérieure, afin d'assurer la protection externe de cette infrastructure classée « installation prioritaire de défense » (IPD), niveau de classification le plus élevé défini par l'État. Les règles d'emploi de la force applicables sont celles prévues pour les militaires agissant sous réquisition administrative, conformément à l'article

L. 435-1 du code de la sécurité intérieure, identiques à celles des forces de sécurité intérieure.

Dans le milieu maritime, un dispositif particulier de sauvegarde maritime (DPSM) est activé sous l'autorité du préfet de Guyane, agissant en tant que délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, afin d'interdire la navigation dans les zones côtières et les approches littorales de Kourou.

Dans le milieu aérien, un dispositif particulier de sûreté aérienne (DPSA) est déployé sur ordre du Premier ministre et placé sous le commandement d'une haute autorité de défense aérienne locale, fonction exercée par le commandant de la BA 367. Selon le degré de criticité du lancement pour les intérêts nationaux ou européens, ce dispositif peut impliquer la projection de renforts venus de métropole, notamment des moyens de chasse ou de détection aérienne (E3F).

**Le nombre de jours dédiés à l'opération Titan a connu une diminution significative, passant de 170 jours en moyenne dans les années 2000-2010 à 130 à 140 jours actuellement. Un retour à plus de 30 tirs annuels pourrait porter cette durée à environ 200 jours, avec un impact opérationnel sur d'autres missions, notamment l'opération Harpie, mais également sur les dispositifs de sûreté aérienne et maritime.**

#### **4. Un moteur de la coopération régionale**

**La coopération régionale animée par les FAG est formalisée par les réunions régionales d'échanges militaires (RREM) menées avec le Brésil, le Suriname et le Guyana.**

Les accords signés lors de ces RREM portent sur les activités opérationnelles, les activités de formation, le partage d'expertise et les cérémonies et commémorations pour créer et maintenir la connaissance mutuelle et le lien entre nos armées.

**Les FAG accueillent ainsi chaque année plus de 2 000 stagiaires au Centre d'entraînement en forêt équatoriale (CEFE) et organisent des exercices multinationaux comme Fer de lance ou Jaguar, associant les forces du Suriname, du Guyana et du Brésil. Ces activités renforcent l'interopérabilité et contribuent à la stabilité régionale.**

##### **Les principaux volets de coopération avec les pays du Plateau des Guyanes**

###### **Coopération avec le Brésil**

Les accords de RREM prévoient un certain nombre d'actions de partenariat, aussi bien en termes de formation que d'opérations, sur les sujets de la LCOI et de la LCPI. Les actions de représentations sont également nombreuses (fêtes nationales, jour du soldat).

- LCOI : les opérations conjointes Rochelle (9 par an, niveau section) et Jararaca (2 par an, niveau bataillon) montrent une bonne interopérabilité entre nos forces.

- LCPI : une première patrouille conjointe à la frontière est prévue prochainement, ce qui est inédit depuis trois ans.

- Fer de lance 2025 : participation d'une section du 34<sup>e</sup> BIS et d'officiers observateurs au poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT).

- Formations : échanges de candidats à des stages au Brésil ou en Guyane (Terre, Air ou Mer).

Un approfondissement de la coopération assurée *via* l'officier de liaison Marine est souhaitable en vue d'intervenir sur les navires et sociétés de pêche brésiliennes.

### **Coopération avec le Suriname**

Les accords de RREM prévoient un certain nombre d'actions de partenariat en termes de formation et d'équipement des forces de défense du Suriname par les FAG :

- LCOI : en complément des patrouilles Pirai (quatre fois dans l'année) et Aimara (deux fois dans l'année), les FAG réalisent un ensemble d'actions de soutien capacitaire et de formation : équipements individuels, armements individuels (300 FAMAS), drones tactiques, pirogues motorisées et formations au profit d'une section spécialisée sur le modèle de la section de commandos de recherche et d'action en jungle (CRAJ) du 9<sup>e</sup> RIMa (projet mis en route depuis la RREM de novembre 2023 et largement entamé).

- Formations : stages type Jaguar, aguerrissement, formations spécialisées et DIO au profit de la section spécialisée.

- Participation à Fer de lance 2025 : une section d'infanterie sur véhicules et des officiers observateurs au PCIAT, au 9<sup>e</sup> RIMa, embarqués sur PAG et à la BA367.

À cela s'ajoutent des activités de représentation à Cayenne et au Suriname.

En matière de LCPI, aucune coopération n'est encore déployée.

### **Coopération avec le Guyana**

Les accords de RREM prévoient un certain nombre d'actions de partenariat militaire opérationnel (PMO) au profit de la *Guyana defence force* (GDF), principalement pour de la formation tactique.

- de nombreuses actions de représentation sont faites à l'occasion des fêtes nationales, des commémorations de Bazeilles, Camerone, et notamment dans le cadre d'une stratégie de réassurance de la France auprès du Guyana dans le contexte du différend avec le Venezuela concernant la région de l'Essequibo (passage du groupe Jeanne d'Arc avec accueil d'autorités du Guyana à bord en mer en avril 2025, présence d'une délégation FAG en tenue à la fête nationale du Guyana).

- le Guyana est demandeur de nombreux détachements d'instruction opérationnelle (DIO) et détachements d'instruction technique (DIT), principalement sur son territoire.

- sur le volet terrestre, les GDF participent aux stages Jaguar ainsi qu'à des formations d'aguerrissement au CEFE.

Elles ont aussi été parties prenantes de l'exercice Fer de Lance 2025 avec une section d'infanterie avec le 9e RIMA, des observateurs au PCIAT et des personnels embarqués sur PAG.

*Source : état-major des armées, réponse au questionnaire*

### **C. DES EFFORTS CAPACITAIRES ET EN MATIÈRE DE CONDITION DU PERSONNEL QUI DOIVENT ÊTRE POURSUIVIS**

#### **1. Des équipements en phase de renouvellement, mais qui demeurent dimensionnés au plus juste**

La LPM pour les années 2024 à 2030 porte une ambition particulière pour les armées outre-mer, visant à renforcer l'aptitude des forces à défendre la souveraineté, protéger les intérêts français et contribuer à la stabilité régionale. Cette ambition a été déclinée par l'EMA dans un schéma directeur outre-mer (SDOM), qui traduit l'impératif de rattrapage pour renouveler les équipements au standard des forces de l'Hexagone et adapter les forces aux opérations actuelles et futures.

Dans le domaine terrestre, le matériel utilisé en Guyane est vieillissant : les véhicules utilitaires tout chemin affichent par exemple une moyenne d'âge supérieure à 30 ans. Un plan de renouvellement est engagé, incluant le remplacement des véhicules tout-terrain, des moteurs de pirogues et l'acquisition de drones destinés à appuyer les missions de terrain.

La montée en puissance du 9e RIMa et 3<sup>e</sup> REI doit s'accompagner d'une série de mesures de modernisation : création de sections du génie, renforcement des capacités de défense sol-air et mise en place d'une unité de lutte anti-drones (LAD).

S'agissant des capacités aériennes, la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030 prévoit un renforcement du dispositif des FAG. Les principales mesures prévues en LPM sont les suivantes :

- le remplacement des hélicoptères Puma, dont l'âge moyen atteint 50 ans, par quatre Caracal, livrés en deux phases, en 2025 et 2026. Les deux premiers appareils, accompagnés de leurs équipages et équipes de maintenance, sont arrivés en Guyane en août 2025, comme a pu le constater la mission sur place ;

- le renouvellement des hélicoptères Fennec (35 ans d'âge moyen) par quatre hélicoptères interarmées légers (HIL) Guépard à l'issue de la LPM ;

**- la modernisation du centre de commandement et de maintenance (CCM),** dont les équipements ont une vingtaine d'années, prévue pour 2027, avec à terme la création d'une capacité d'accueil pour avions gros porteurs.

**- le remplacement progressif des avions CASA (27 ans d'âge moyen) par les avions issus du programme d'avion de transport d'assaut du segment médian (ATASM) après la LPM. Si les CASA restent adaptés aux besoins actuels, leur charge utile limite leur rayon d'action. Une rénovation avionique est donc programmée d'ici 2028 qui devra prendre en compte cette contrainte.**

**- le déploiement ponctuel de drones moyenne altitude à longue endurance (MALE) et d'avions de surveillance et de reconnaissance (ALSR).**

Si les mesures prévues en LPM commencent à produire leurs effets, la mission a pu constater que **la disponibilité réduite des hélicoptères de manœuvre demeure un facteur contraignant pour les opérations.** Un dispositif d'affrètement civil est certes utilisé pour pallier les difficultés en matière de ravitaillement logistique, **mais toute indisponibilité des hélicoptères empêche le maintien de l'alerte d'évacuation médicale, conduisant à la suspension temporaire des opérations en zone de jungle.**

S'agissant des moyens maritimes, la base navale de Dégrad-des-Cannes (BNDDC) verra sa flotte progressivement modernisée. **Les unités de la gendarmerie maritime,** dont la moyenne d'âge avoisine les 20 ans, **seront remplacées par deux vedettes de nouvelle génération (VGMAR)** d'ici 2031.

Les patrouilleurs Antilles-Guyane (PAG), en service depuis environ huit ans, et l'engin remorqueur de la flotte (ERF), âgé de dix ans, restent pleinement opérationnels. Ils assurent les missions de surveillance des approches maritimes, de police des pêches et de lutte contre le narcotrafic.

La capacité amphibie a par ailleurs été restaurée en 2025 avec l'arrivée d'un engin de débarquement amphibie standard (EDA-S), venu remplacer l'ancien chaland de transport de matériel (CTM).

Enfin, l'Albatros (Falcon 2000), successeur du Falcon 50, devrait offrir dès 2027 une capacité accrue de surveillance maritime grâce à ses performances renforcées et à ses déploiements réguliers au large des côtes guyanaises.

## **2. L'enjeu de la modernisation des infrastructures opérationnelles, en particulier la base aérienne 367**

Le SDOM intègre aussi la remise à niveau des infrastructures, dégradées par l'âge et la rudesse des conditions climatiques. Les travaux nécessaires doivent permettre le renouvellement capacitaire, et également améliorer les conditions de travail.

En particulier, la base aérienne 367 doit subir prochainement d'importants travaux de modernisation. **Seul point d'appui souverain français couvrant l'ensemble des fuseaux horaires du continent américain, la BA 367 est aujourd'hui saturée**, ses infrastructures actuelles s'avérant sous-dimensionnées, voire inadaptées.

En effet, la base s'est développée au fil du temps par « sédimentation », sans réel plan d'ensemble. **L'objectif du plan de modernisation inscrit dans le SDOM consiste ainsi à lui redonner de la cohérence**. A titre, d'exemple, le ravitailleur MRTT ne peut pas stationner sur la base militaire, mais doit être positionné sur l'aéroport civil. Or cette situation pourrait poser problème à terme avec le changement prévu de concessionnaire : **le futur gestionnaire de l'aéroport civil sera un groupement dont l'objectif devrait être le développement du trafic civil**. Il apparaît par conséquent nécessaire que la base puisse accueillir ce type d'appareils de même que des A400M venus de l'Hexagone.

**La création d'un parking pour gros porteurs comprenant six emplacements prévus par le SDOM devrait permettre de répondre à cette problématique.**

Plus généralement, **la modernisation de la flotte des FAG rend cette évolution indispensable, les nouveaux appareils étant beaucoup plus volumineux**. L'hélicoptère Guépard est par exemple 2,5 fois plus grand que le Fennec, nécessitant davantage de surface et des infrastructures adaptées.

Au total, **36 M€ sont prévus dans la LPM au titre des travaux de modernisation de la BA 367, mais les besoins réels sont estimés à 48 M€ en raison des surcoûts par rapport à la métropole et de l'application de normes environnementales, sources de délais et de surcoûts**.

**Outre les travaux concernant la BA 367, il est prévu que les zones techniques des deux régiments fassent l'objet d'une réhabilitation complète**. Parallèlement, la création d'un *hub* opérationnel Terre, élément central de la stratégie du point d'appui guyanais, permettra d'assurer le soutien logistique d'une compagnie sur une durée d'un mois.

Pour autant, **la mise en œuvre de ce programme de modernisation des infrastructures reste conditionnée par la trajectoire financière de la LPM en cours, réajustée chaque année dans le cadre de l'ajustement annuel de la programmation militaire (A2PM)**. C'est pourquoi la mission sera attentive à ce que les moyens inscrits en projets de loi de finances chaque année soient suffisants pour mener les travaux prévus dans le SDOM. Elle rappelle que ces travaux concernent des emprises situées sur le territoire national et constituent à ce titre des investissements de long terme nécessaires pour la protection de nos espaces souverains. Enfin, tout retard pris dans la mise en œuvre de ces travaux pourrait se traduire par la nécessité de renouveler certaines études en matière environnementale rallongeant d'autant leurs délais de livraison.

**Recommandation :** inscrire chaque année, en projet de loi de finances, les crédits nécessaires, à hauteur des coûts réels, afin de permettre la conduite à terme, dans le calendrier initialement prévu, du projet de modernisation de la BA 367.

### 3. Des améliorations nécessaires en matière de condition du personnel

#### a) Une offre d'hébergement insuffisante

La mission a pu constater sur place le manque criant de places d'hébergement. **Les compagnies stationnées au quartier La Madeleine sont actuellement logées dans des hangars à l'issue de leurs missions, en attendant leur retour dans l'Hexagone ou leur redéploiement entre deux missions.** Cette période peut, dans les cas les plus longs, atteindre 15 jours.

La **montée en puissance prévue dans la LPM**, qui devrait se traduire par la création de **250 postes d'ici 2030**, rend d'autant plus nécessaire la construction de **places d'hébergement supplémentaires**. Les besoins sont ainsi estimés à **300 lits**.

**Recommandation :** construire au moins 300 places d'hébergement supplémentaires, en tenant compte de la montée en cadence des tirs depuis le centre spatial guyanais, qui nécessitera une adaptation de l'opération Titan.

#### b) La question de la scolarisation des enfants des personnels

Plusieurs personnes entendues par la mission ont souligné les **difficultés rencontrées par les militaires mutés en Guyane pour assurer la scolarisation de leurs enfants**. Ces difficultés se manifestent principalement sous deux formes :

- des **notifications d'affectation transmises tardivement**, rendant impossible l'inscription des enfants dans les délais requis ;
- des **attribution de places scolaires dans des établissements éloignés**, parfois situés à plus de trente minutes du lieu de résidence des familles.

Ces contraintes nuisent à **l'attractivité des postes en Guyane** et peuvent constituer un facteur de découragement pour certains personnels.

La mission recommande, en conséquence, qu'un **travail de coordination soit engagé avec les communes de Guyane** afin de faciliter la **scolarisation des enfants de militaires dans leur commune de résidence**.

**Recommandation :** conclure des conventions entre les forces armées et les collectivités territoriales guyanaises pour permettre l'inscription prioritaire des enfants de militaires dans les établissements scolaires de leur commune de résidence.

Version provisoire

## DEUXIÈME PARTIE LE GUYANA, UNE RELATION DE VOISINAGE À CONSOLIDER

Le Guyana, ou République coopérative du Guyana, est un État d'Amérique du Sud situé sur le Plateau des Guyanes. **Ancienne colonie britannique, il est le seul pays anglophone du sous-continent.**

Le Guyana, dont le territoire s'étend sur près de 215 000 km<sup>2</sup>, partage ses frontières avec le Venezuela à l'ouest, le Brésil au sud et sud-ouest et le Suriname à l'est. Il se caractérise par une étroite plaine côtière, des savanes intérieures et une région de forêts tropicales dense et humide qui constitue une partie du bassin amazonien.

**Sa population, d'un peu plus de 800 000 habitants, est très inégalement répartie sur le territoire. La zone littorale, où se situe la capitale Georgetown, ne représente que 10 % de la superficie du pays, mais concentre ainsi près de 90 % des habitants.**

La population guyanienne est constituée de **quatre communautés principales : les Indo-descendants** (entre 30 % et 35 % de la population), **les Afro-descendants** (entre 35 % et 40 % de la population), **les populations autochtones<sup>1</sup>** (entre 10 % à 14 % de la population), **et les personnes dites « mixed », c'est-à-dire affirmant appartenir à plusieurs communautés** (entre 15 % et 20 % de la population).

**La répartition de la population guyanienne sur le territoire repose également sur une base ethnique :** si les communautés autochtones vivent principalement dans l'intérieur du pays, ainsi que dans certaines zones côtières proches du Venezuela, les grandes agglomérations, comme Georgetown et Linden, sont pour leur part majoritairement peuplées d'Afro-descendants, tandis que les communautés indo-descendantes résident davantage dans les villes moyennes et les zones rurales de la côte est.

### I. LE GUYANA, ANCIENNE COLONIE BRITANNIQUE, DONT LA POLITIQUE INTÉRIEURE DEMEURE MARQUÉE PAR UN FORT CLIVAGE ETHNIQUE

#### A. LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE ET COLONIALE

Avant la colonisation européenne, le territoire actuel du Guyana était peuplé par des populations amérindiennes telles que les Arawaks et les Caribs. Si la région fait l'objet d'incursions espagnoles au XVI<sup>e</sup> siècle, ce n'est qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle que sont établies les premières colonies dans les

---

<sup>1</sup> En particulier amérindiennes : Arawak, Caraïbe et Warao notamment.

zones fluviales d'Essequibo, de Demerara et de Berbice. Successivement hollandaises, françaises et britanniques, celles-ci passent officiellement sous domination britannique à la suite du Congrès de Vienne en 1815. En 1831, la fusion des trois colonies donne naissance à la Guyane britannique.

L'abolition de l'esclavage par le *Slavery Abolition Act* de 1833, entré pleinement en vigueur à compter de 1838, pousse les planteurs britanniques à recourir à une main-d'œuvre étrangère, principalement originaire d'Inde, mais aussi de Chine et du Portugal, pour faire face aux besoins de l'économie sucrière.

#### B. L'ACCÈS À L'INDÉPENDANCE

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, les institutions guyanaises connaissent relativement peu d'évolutions, le système hollandais ayant été globalement maintenu par les autorités britanniques. La constitution de 1891 maintient ainsi la *Court of policy* (comportant 16 membres dont 8 élus et 8 *ex officio*), héritage de la colonisation hollandaise, comme organe législatif.

Avec la constitution de 1928, d'inspiration coloniale, le Guyana est doté d'un Conseil législatif en remplacement de la *Court of policy*, marquant l'introduction d'un système parlementaire de type Westminster<sup>1</sup>.

En 1953, une nouvelle constitution est promulguée, introduisant le suffrage universel direct et la mise en place d'un Parlement bicaméral composé du *State council* et de la *House of Assembly*. Les premières élections organisées dans ce nouveau cadre constitutionnel voient la victoire du *People's Progressive Party* (PPP), dirigé par Cheddi Jagan. Toutefois, les autorités britanniques, inquiètes de l'orientation jugée pro-communiste du nouveau gouvernement, décident de suspendre la constitution dès le mois d'octobre et de revenir au système de 1891. Des troupes sont en outre déployées dans le pays et, le 21 décembre 1953, les chambres sont dissoutes, cédant la place à une administration provisoire.

La constitution est finalement rétablie en 1957, permettant la tenue de nouvelles élections, qui confirment la prééminence du PPP, majoritairement soutenu par la population indo-descendante, le *People's National Congress* (PNC), dont la base électorale est essentiellement constituée de la communauté afro-descendante, ne parvenant pas à inverser le rapport de force. Les résultats de 1957 sont confirmés lors des élections de 1961.

Les années 1950-1960 sont marquées par de vives tensions communautaires et des violences interethniques, conduisant à une nouvelle intervention militaire britannique en 1964.

---

<sup>1</sup> *Parliament of Guyana, Historical information events & dates of the Parliament of Guyana from 1718 to 2006.*

Afin de répondre aux critiques du PNC, qui dénonçait un mode de scrutin jugé trop favorable à la population indo-guyanienne, le Royaume-Uni introduit un système de représentation proportionnelle pour les élections de décembre 1964. À l'issue de ce scrutin, le PNC forme une coalition permettant à son dirigeant, Forbes Burnham, d'accéder au pouvoir. **Cette coalition mène la colonie vers l'indépendance, proclamée le 26 mai 1966, et à l'accession au statut de République le 23 février 1970, le Guyana ayant cependant choisi d'être membre du Commonwealth<sup>1</sup>.**

### **C. UNE POLITIQUE INTÉRIEURE QUI DEMEURE MARQUÉE PAR UN BIPARTISME REPOSANT SUR UN CLIVAGE ESSENTIELLEMENT ETHNIQUE**

Le Guyana est actuellement régi par une constitution adoptée en 1980. **Le président de la République, élu au suffrage indirect<sup>2</sup>, cumule les fonctions de chef de l'État et de chef du gouvernement.**

**Le pouvoir législatif est exercé par une Assemblée nationale monocamérale de 65 membres**, dont 40 élus à la proportionnelle et 25 dans les 10 circonscriptions correspondant aux 10 régions du pays.

#### **1. Un bipartisme historique reposant encore essentiellement sur un critère ethnique**

La vie politique guyanienne repose sur un système bipartite, hérité en partie du passé colonial britannique. Elle reste dominée par l'opposition historique entre le PPP et le PNC, reflet d'un clivage ethnique qui demeure structurant.

**En effet, si la polarisation de la société guyanienne sur une base communautaire tend à s'estomper**, du fait notamment de la multiplication des mariages interconfessionnels et interethniques, elle se reflète encore dans la composition du paysage politique avec le PPP/C (*People's progressive Party/Civic*), majoritairement soutenu par les Indo-descendants, et les partis PNCR (« *People's National Congress Reform* ») et l'AFC (« *Alliance For Change* ») s'adressant principalement aux Afro-descendants. Ce clivage connaît en outre une « réactivation » lors de chaque élection, les partis politiques cherchant prioritairement à mobiliser leur base historique.

Le PNC a ainsi remporté les scrutins de 1968, 1973 et 1980, ces résultats ayant toutefois été régulièrement remis en question en raison de soupçons de fraude électorale. À la mort de Forbes Burnham en 1985, Desmond Hoyte prend la tête du parti et accède à la présidence de la République. Cette même année, le PNC obtient une nouvelle victoire, mais les

---

<sup>1</sup> <https://www.britannica.com/place/Guyana/History>

<sup>2</sup> Chaque formation politique présente un candidat à la présidence. Le candidat dont la liste obtient le plus de voix, tous scrutins confondus, accède à la fonction présidentielle.

accusations persistantes de fraude électorale conduisent le gouvernement à accepter, pour la première fois, la présence d'observateurs internationaux lors des élections de 1992, qui marquent l'arrivée au pouvoir du PPP.

Dans l'opposition à partir de 1992, le PNC enchaîne les défaites aux élections de 1997 et de 2001, conduisant à un changement de direction en 2002, Robert Corbin succédant à Desmond Hoyte. Le parti essuie cependant un nouvel échec en 2006. En vue des élections de 2011, le PNC choisit de s'unir à d'autres formations politiques pour créer une coalition nommée Partenariat pour l'unité nationale. Cette stratégie permet un gain de sièges au Parlement, mais la percée de l'Alliance pour le changement empêche le PNC de devancer le PPP. Face aux critiques sur sa gestion, Robert Corbin cède sa place en 2012 à David Granger, qui devient chef du parti et candidat à l'élection présidentielle de 2015. Une alliance entre les principales forces d'opposition lui permet de remporter le scrutin et d'accéder à la présidence du Guyana.

**En mars 2020, le pays connaît une nouvelle alternance avec la victoire d'Irfaan Ali, déclaré vainqueur au terme d'une période de contestation des résultats électoraux de près de 5 mois. Néanmoins, ces élections ne se sont pas traduites par une majorité nette, le PPP/C ne détenant que 33 sièges sur 65 au Parlement.**

## **2. Les élections du 1<sup>er</sup> septembre 2025 marquent cependant une remise en cause du bipartisme traditionnel**

**Initialement prévues pour la fin de l'année 2025, le Président Ali a annoncé, le 26 mai, la convocation d'élections générales anticipées, lesquelles se sont tenues le 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

**Si la victoire du Président Ali était annoncée, ces élections ont néanmoins constitué un événement politique majeur.**

Tout d'abord, avec plus de 55 % des voix, le PPP/C a conforté sa majorité, avec 36 sièges contre 33 lors de la précédente législature.

Ce scrutin a par ailleurs vu l'émergence d'une nouvelle figure politique, Azruddin Mohamed. Homme d'affaires récemment engagé en politique et jouissant d'une certaine popularité, notamment auprès des jeunes, des communautés autochtones et des exclus du boom économique, Azruddin Mohamed ne disposait pourtant ni d'une structure partisane établie ni d'une liste électorale.

**Son parti, We Invest in Nationhood (WIN), a ainsi créé la surprise en recueillant près de 25 % des voix, devançant la coalition APNU (17,8 %) et rompant ainsi avec le bipartisme qui prévalait depuis 1961.**

### 3. L'enjeu de la lutte contre les activités illégales et la corruption

Comme l'ensemble des pays du Plateau des Guyanes, le Guyana est exposé au trafic de drogue et à l'exploitation illégale des ressources naturelles (or, diamants, espèces sauvages et bois), respectivement estimés à 14,4 M\$ et 2,2 M\$ par l'analyse nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme publiée par les autorités en 2021.

Pays producteur d'or, le Guyana doit notamment faire face au fléau persistant de l'orpaillage clandestin. Lors de son audition<sup>1</sup>, Luis Alejandro Ávila Gómez a souligné que « *l'absence d'aménagements et de voies d'accès rend les territoires reculés de la Guyane Essequibo particulièrement attractifs pour les activités d'orpaillage illégal. Cette situation reflète une incapacité structurelle de l'État guyanien à exercer un contrôle territorial effectif, notamment dans les zones intérieures, où les activités minières illégales prolifèrent, tandis que les activités minières légales sont mal encadrées, en raison d'une présence institutionnelle insuffisante. Cette dynamique s'accompagne de l'utilisation persistante du mercure, malgré l'adhésion à la Convention de Minamata. L'impact de ces pratiques est flagrant et aisément observable sur les images satellites commerciales, dans un territoire majoritairement couvert par la forêt équatoriale humide ».* ».

Le Guyana constitue en outre une zone de transit pour le narcotrafic, en particulier *via* ses ports. En mars 2025, plus de 6 tonnes de cocaïne ont ainsi été saisies par la marine nationale au large du golfe de Guinée, à bord d'un navire de pêche battant pavillon guyanien.

Si la coopération entre services spécialisés est jugée satisfaisante – l'opération menée en mars 2025 reposait par exemple sur un échange d'informations entre Georgetown et Paris – le trafic de stupéfiants ne montre aucun signe de ralentissement. Face à cette situation, **le Guyana a mis en place une unité spécialisée chargée du démantèlement des réseaux**. Pour autant, comme l'ont rappelé plusieurs personnes entendues par la mission, **la lutte contre le narcotrafic ne fait pas consensus** et, du fait notamment de l'absence de consommation locale, elle **n'apparaît pas comme une priorité de politique intérieure, comme en témoigne l'absence de débats sur cette question lors des dernières campagnes électorales**.

Comme ses voisins, le Guyana est également concerné par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Ce dossier est suivi par la direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission européenne.

Néanmoins, selon la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées, la Commission priviliege

---

<sup>1</sup> Audition du 2 juillet 2025.

pour l'instant une approche fondée sur le dialogue plutôt que sur l'ouverture d'une procédure de sanction dite des « cartons » (cf. encadré ci-après).

#### **La procédure des « cartons » en matière de pêche INN**

Lorsqu'elle détient la preuve qu'un pays tiers ne coopère pas pleinement dans la lutte contre la pêche INN, la Commission lui adresse un carton jaune. Par cette première étape du processus, appelée prérecensement, la Commission avertit le pays qu'il court le risque d'être inscrit sur la liste des pays non coopérants. Le **carton jaune** marque le début d'un dialogue formel dans le cadre duquel la Commission et le pays concerné travaillent ensemble à résoudre tous les sujets de préoccupation. Dans la plupart des cas, ce dialogue est productif et le **prérecensement** peut être annulé (**carton vert**).

Toutefois, si les progrès ne sont pas suffisants, la Commission **recensera** le pays tiers comme non-coopérant. C'est ce qu'on appelle un « **carton rouge** ». La Commission propose ensuite au Conseil d'inscrire ce pays sur la liste des pays non coopérants. Les produits de la pêche en provenance du pays en question seront par la suite interdits sur le marché de l'Union.

*Source : Commission européenne*

En matière de lutte contre la corruption, lors de son audition, **Gaspard Estrada a évoqué, certains progrès notables, notamment en matière de transparence financière. Le Guyana a ainsi été retiré de la liste grise du GAFI et le rapport du FMI d'avril 2025 souligne des avancées significatives dans ce domaine.**

Cependant, plusieurs intervenants ont souligné que **des efforts supplémentaires restent nécessaires, en particulier en ce qui concerne la mise en place d'échanges automatiques d'informations fiscales**. Cette question prendra une importance croissante à mesure que se développeront les flux financiers liés à l'exploitation pétrolière.

Enfin, le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a été évalué en 2024 par le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC). Sa qualité a été jugée modérément satisfaisante : le cadre légal et réglementaire est globalement d'un bon niveau de conformité vis-à-vis de standards du GAFI (il est noté conforme ou largement conforme sur 35 des 40 recommandations du GAFI), mais présente des lacunes notables, principalement en matière de transparence des bénéficiaires effectifs des personnes morales et constructions juridiques, qui facilitent leur exploitation à des fins de blanchiment.

## II. UN PAYS EN PROFONDE MUTATION

Dans son précédent rapport consacré au Plateau des Guyanes, la commission avait rappelé l'ambition du Guyana de devenir le Qatar de la prochaine décennie<sup>1</sup>.

**Les performances économiques du pays peuvent en effet inviter à l'optimisme. Le pays enregistre ainsi les taux de croissance les plus élevés au monde, atteignant en moyenne 47 % sur la période 2022-2024, tirés par l'exploitation d'importants gisements offshores découverts en 2015.**

L'enjeu pour le Guyana réside désormais dans la transformation de cette manne pétrolière en levier de développement de long terme pour le pays.

### **1. Une économie longtemps concentrée sur l'exploitation minière et l'agriculture**

L'économie guyanienne a longtemps essentiellement reposé sur l'agriculture (riz, sucre), l'extraction minière (bauxite, or, diamants) et les transferts de la diaspora.

L'agriculture se concentre sur la mince plaine côtière située entre les fleuves Essequibo et Courantyne. L'élevage, quant à lui, se développe surtout dans la savane de Rupununi et sur la plaine côtière.

**Le Guyana dispose d'importantes réserves de bauxite situées entre les rivières Demerara et Berbice, faisant du pays l'un des principaux producteurs mondiaux. Le nord-ouest, près de la frontière avec le Venezuela, abrite également du manganèse. Le secteur minier comprend en outre l'extraction de diamants et de l'or, dont l'exploitation est assurée à la fois par des mineurs indépendants et par de petites à moyennes entreprises<sup>2</sup>.**

Comme le montre le tableau ci-après, jusqu'en 2019, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche constituait le principal contributeur au PIB du Guyana (plus du quart en 2012 et 17,6 % en 2019). Les activités extractives, en particulier l'or et la bauxite, à l'exclusion du pétrole et du gaz, représentaient quant à elles plus de 13 % de la richesse produite.

**À l'inverse, jusqu'en 2019, le pétrole et le gaz ne contribuaient que pour une part très marginale au PIB guyanien (entre 0 % en 2012 et 1,7 % en 2019).**

---

<sup>1</sup> « Face à ces niveaux de croissance exceptionnels, pour l'essentiel liés aux revenus tirés de ses gisements pétroliers, les autorités guyaniennes ne cachent pas leur ambition de faire de leur pays les Émirats arabes unis ou le Qatar de la prochaine décennie ».

<sup>2</sup> <https://www.britannica.com/place/Guyana/History>

## Répartition du PIB du Guyana par secteur économique entre 2012 et 2023

(aux prix de 2012)

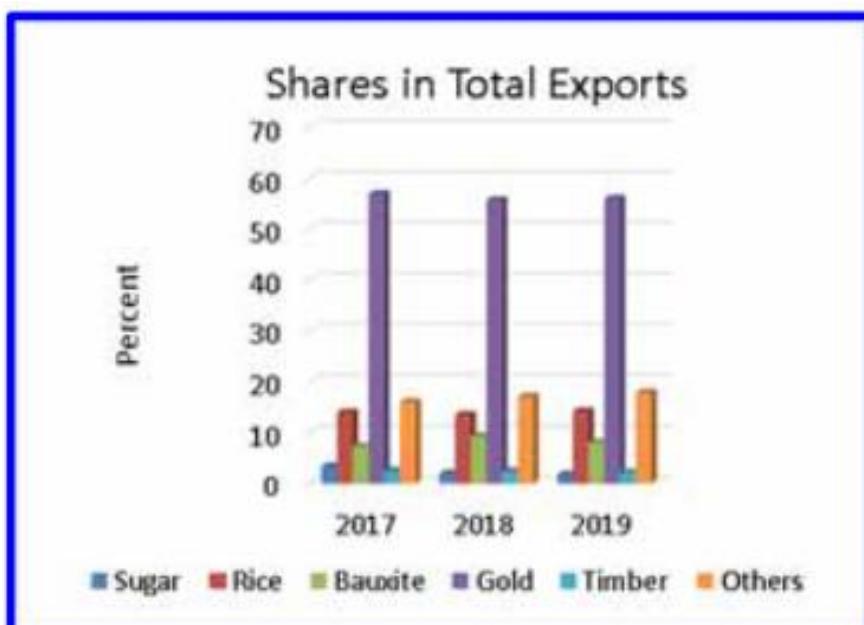
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agriculture, sylviculture et pêche	25,4%	25,6%	24,6%	25,4%	20,4%	22,8%	19,5%	17,6%	16,8%	13,5%	10,0%	9,7%
dont sucre	1,6%	1,4%	1,1%	1,5%	1,3%	0,9%	0,5%	0,4%	0,5%	0,2%	0,1%	0,2%
dont riz	5,0%	5,2%	5,3%	5,4%	3,1%	3,5%	3,8%	3,7%	3,8%	2,4%	1,6%	1,6%
dont autres cultures	12,7%	12,3%	11,7%	12,1%	10,7%	13,1%	9,9%	8,6%	8,4%	7,9%	6,2%	5,6%
dont bétail	2,5%	2,6%	2,4%	2,5%	2,1%	2,0%	2,3%	2,5%	2,3%	1,6%	1,2%	1,2%
dont sylviculture	2,1%	2,7%	3,0%	2,8%	1,9%	2,0%	1,9%	1,3%	1,0%	0,8%	0,5%	0,7%
dont pêche	1,5%	1,4%	1,1%	1,1%	1,3%	1,2%	1,1%	1,0%	0,8%	0,6%	0,4%	0,5%
Activités extractives	12,2%	10,3%	9,2%	9,3%	14,9%	12,4%	12,8%	15,0%	27,1%	40,6%	61,6%	61,5%
dont bauxite	1,6%	1,3%	1,3%	1,2%	1,1%	0,8%	1,0%	1,0%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%
dont or	9,9%	8,2%	6,7%	6,6%	11,7%	9,6%	8,5%	9,8%	9,6%	5,9%	3,1%	2,6%
dont autres activités extractives	0,6%	0,8%	1,2%	1,2%	1,8%	1,5%	2,4%	2,4%	1,3%	1,7%	1,4%	2,0%
dont pétrole et gaz	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,5%	1,0%	1,7%	15,8%	32,7%	56,8%	56,8%
Industrie	6,0%	6,3%	6,0%	5,9%	5,0%	4,8%	4,7%	5,0%	4,2%	3,1%	1,9%	2,3%
dont sucre	1,4%	1,2%	0,9%	1,3%	1,2%	0,8%	0,5%	0,4%	0,4%	0,2%	0,1%	0,2%
dont riz	1,2%	1,4%	1,6%	1,2%	0,8%	1,0%	1,0%	1,3%	1,0%	0,7%	0,5%	0,6%
dont autre industrie	3,4%	3,7%	3,6%	3,4%	3,1%	3,0%	3,2%	3,3%	2,9%	2,2%	1,3%	1,5%
Construction	7,6%	8,0%	8,1%	7,5%	7,6%	7,6%	7,9%	7,8%	6,6%	6,2%	4,1%	5,2%
Commerce de gros et de détail et réparations	9,9%	9,1%	9,0%	7,3%	7,1%	7,3%	7,5%	7,4%	4,9%	4,6%	3,2%	3,2%
Services administratifs et de soutien	6,0%	6,1%	6,6%	6,7%	6,7%	6,7%	6,7%	6,6%	6,1%	4,8%	3,1%	3,3%
Activités immobilières	8,6%	8,6%	9,0%	9,0%	8,8%	8,6%	8,6%	8,1%	7,7%	5,4%	3,1%	2,8%
Autres	24,3%	26,0%	27,5%	28,9%	29,5%	29,8%	32,3%	32,5%	26,6%	21,8%	13,0%	12,0%

Source : <https://statisticsguyana.gov.gy/subjects/national-accounts-and-production/contribution-gross-domestic-product-guyana-2012-to-2023/>

La structuration de l'économie guyanienne se reflétait logiquement dans la composition des exportations du pays. En 2019, l'or représentait ainsi plus de la moitié de la valeur des exportations du pays (55 %), suivie par le riz (14,2 %), la bauxite (8,1 %) et les produits de la mer (4,9 %).

### Principales exportations du Guyana en 2019

(en pourcentage de la valeur des exportations)



Source : Bank of Guyana, annual report, 2019

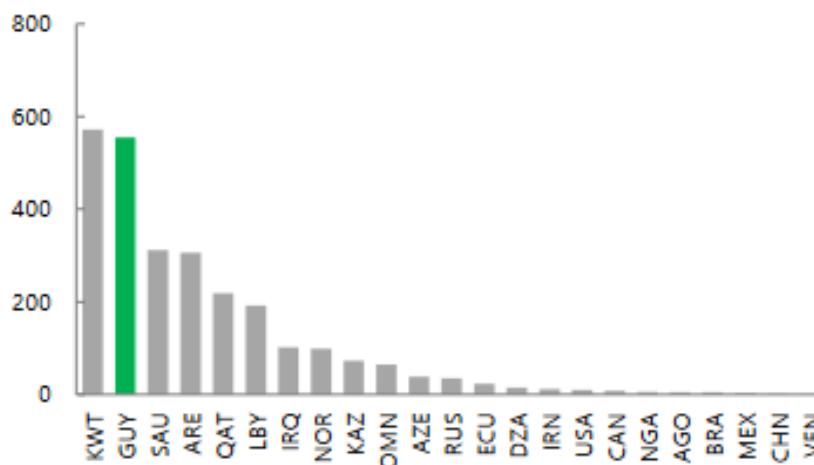
## 2. La découverte de gisements pétroliers en 2015 a radicalement changé la donne

- a) Des réserves pétrolières dont l'exploitation pourrait permettre la production de 1,7 million de barils par jour à l'horizon 2030

À la suite d'explorations lancées en 2008, dans le bloc Stabroek, Exxon Mobil a annoncé la découverte d'importants gisements pétroliers en 2015 (champ Liza-1). Selon le Fonds monétaire international (FMI), le Guyana disposerait ainsi des deuxièmes réserves de pétrole par habitant en valeur après le Koweït.

### Valeur des réserves de pétrole par habitant

(en milliers de dollars)



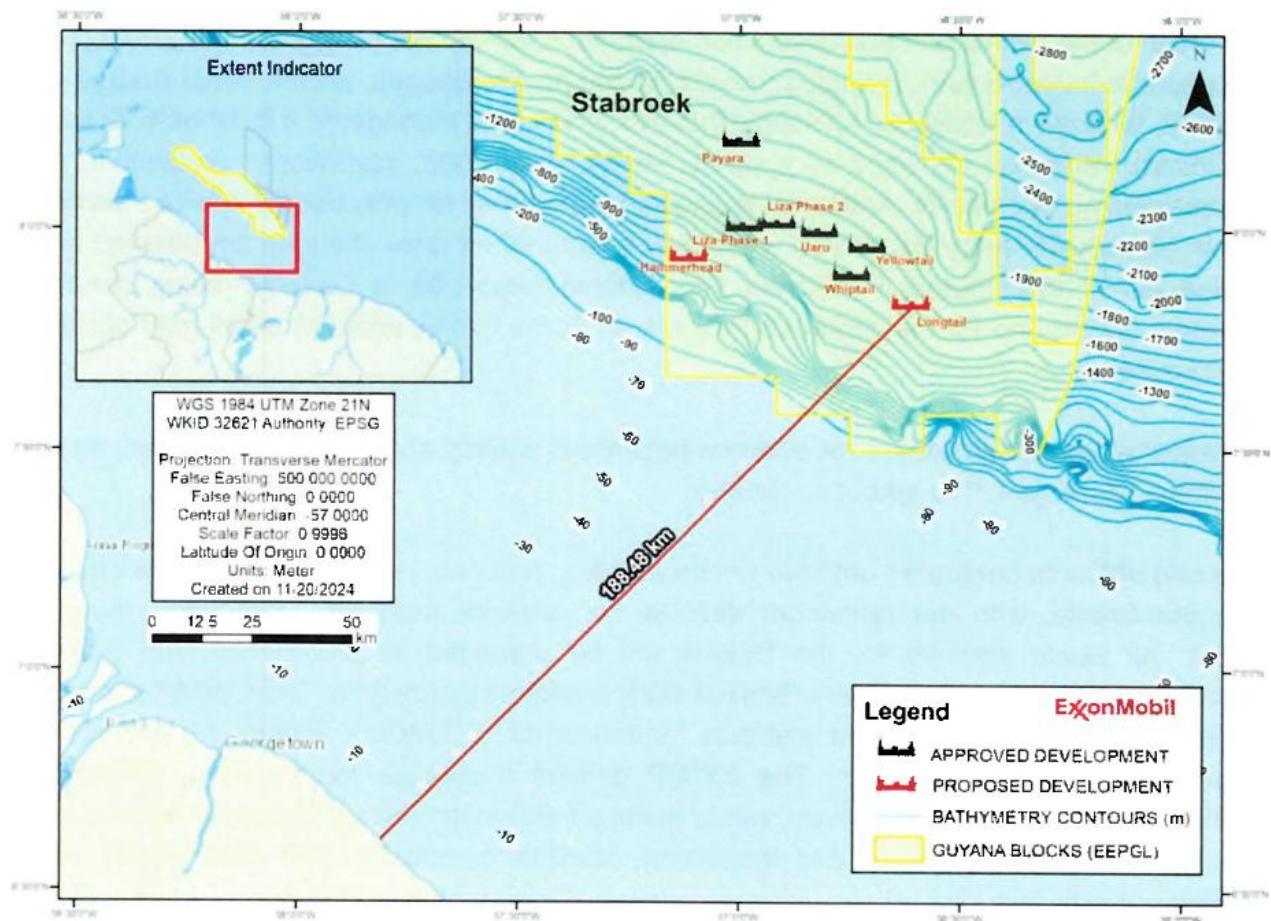
Source : FMI

**La propriété du bloc Stabroek est partagée entre trois entreprises :** l'américain ExxonMobil, actionnaire à hauteur de 45 %, le groupe chinois CNOOC (25 %) et Hess (30 %), également américain. En juillet 2025, l'américain Chevron a racheté Hess et sa participation dans le bloc, à la suite d'un arbitrage perdu par ExxonMobil, qui estimait disposer d'un droit de préemption sur ces parts.

À l'heure actuelle, la mise en production des champs Liza phase 1, Liza phase 2 et Payara permet d'extraire environ 600 000 barils par jour. L'entrée en service du projet Yellowtail devrait porter ce volume à près de 940 000 barils d'ici la fin de l'année 2025.

D'autres développements sont programmés et devraient encore accroître la production. À partir de 2027, l'exploitation des champs Uaru et Whiptail pourrait permettre un doublement de la production actuelle pour atteindre environ 1,2 million de barils par jour.

### Champs exploités ou en projet du bloc de Stabroek

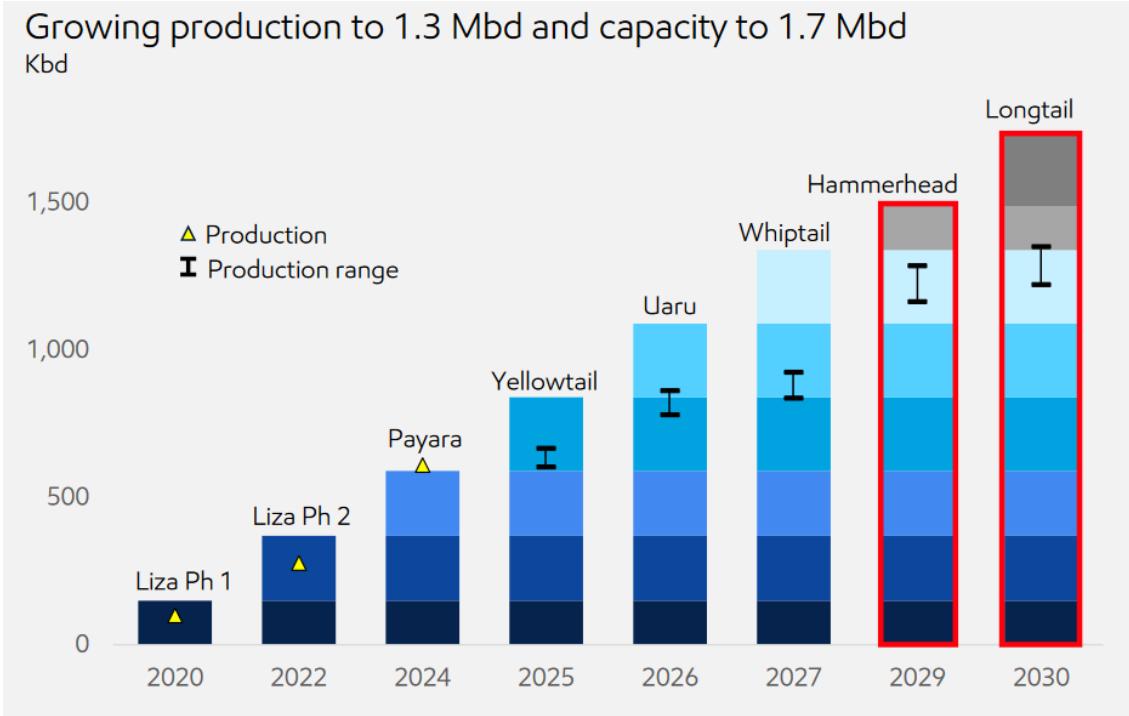


Source : Project summary longtail development project, Exxon Mobil Guyana limited, février 2025

Par ailleurs, avec la mise en exploitation des champs Hammerhead en 2029 et Longtail, espérée par Exxon Mobil pour 2030, la capacité de production du Guyana devrait être supérieure à **1,7 million de barils par jour**<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [https://corporate.exxonmobil.com/locations/guyana/news-releases/1218\\_exxonmobil-guyana-marks-five-years-of-oil-production](https://corporate.exxonmobil.com/locations/guyana/news-releases/1218_exxonmobil-guyana-marks-five-years-of-oil-production)

### Projection de production journalière de pétrole avec l'exploitation des champs Hammerhead et Longtail



Source : Exxon Mobil Upstream, in a league of our own, 11 décembre 2024

b) Le Guyana affiche désormais la plus forte croissance économique au monde

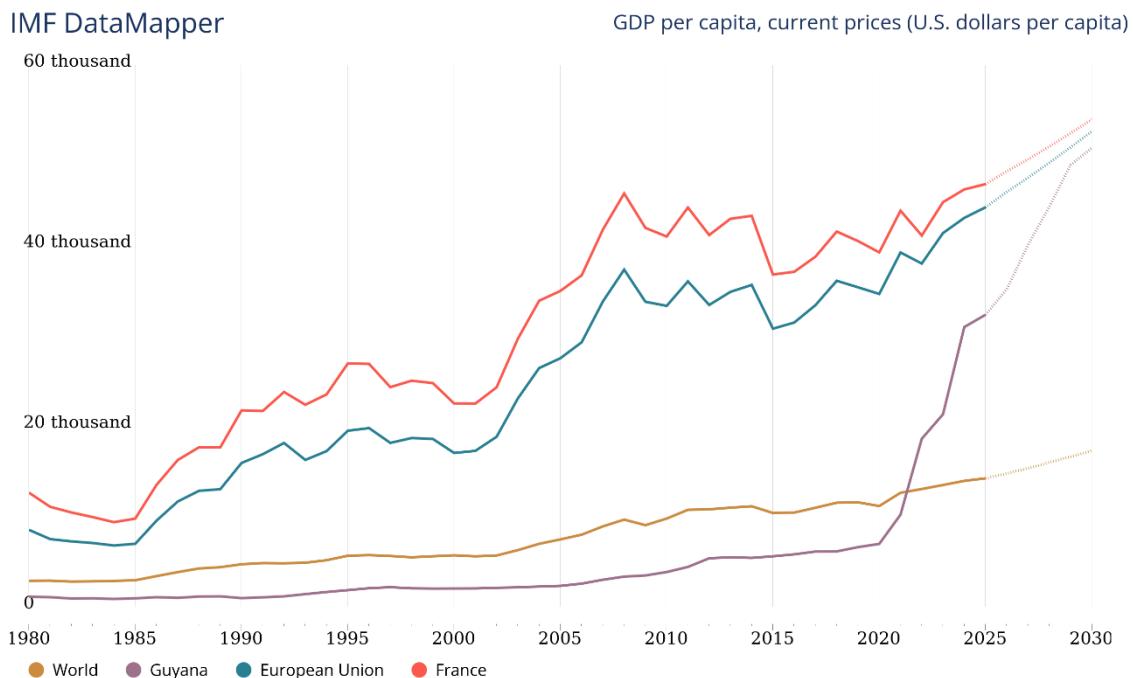
Ces importantes découvertes de gisements pétroliers en mer et leur mise en exploitation ont profondément bouleversé les perspectives économiques du pays.

En 2023, le PIB réel guyanien a ainsi crû de 33 %, après des taux de 62 % en 2022 et 20 % en 2021. Au total, sur la période 2022-2024, la croissance du Guyana a atteint 47 % en moyenne, soit le taux le plus élevé au monde.

Selon le FMI, à l'horizon 2030, le PIB par habitant du Guyana devrait atteindre 50 789 dollars (27<sup>e</sup> rang mondial alors que le pays occupait le 97<sup>e</sup> rang en 2015), soit un niveau proche de celui de la moyenne de l'Union européenne (52 629 dollars).

### Projection d'évolution du PIB par habitant du Guyana

(en dollars courants)



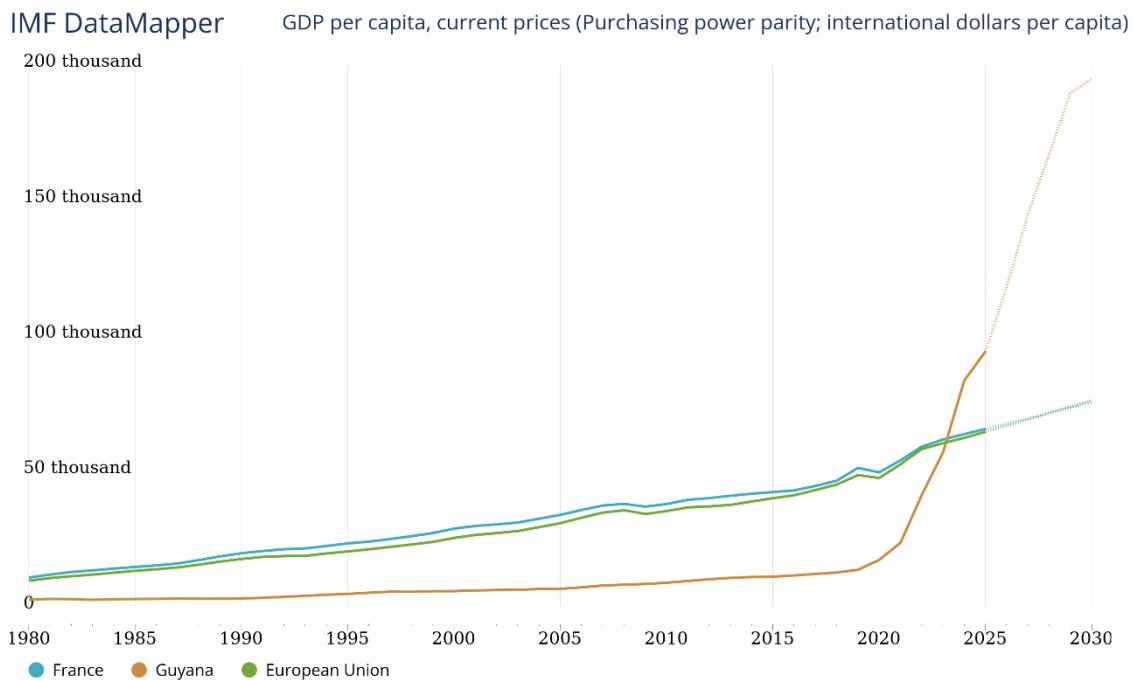
©IMF, 2025, Source: World Economic Outlook (April 2025)

Source : Fonds monétaire international

En parité de pouvoir d'achat, le PIB par habitant du Guyana pourrait atteindre 194 723 dollars en 2030 (contre 11 086 dollars en 2015), classant le pays au premier rang mondial (contre la 121<sup>e</sup> place en 2015), devant Singapour, le Luxembourg, Macao ou encore le Qatar.

### Projection d'évolution du PIB par habitant du Guyana

(en parité de pouvoir d'achat, dollars courants)



©IMF, 2025, Source: World Economic Outlook (April 2025)

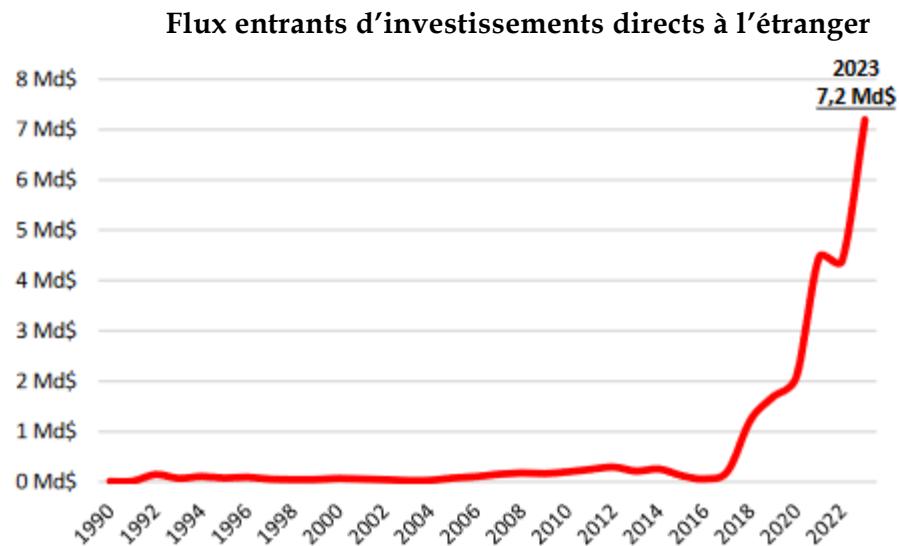
Source : Fonds monétaire international

	2015	2030
Guyana	11 085,73	194 723,22
Singapore	87 160,04	186 625,74
Luxembourg	111 436,91	170 006,99
Macao SAR	108 168,58	166 190,30
Qatar	99 463,85	162 081,93
Ireland	71 975,00	158 403,96
Norway	61 471,57	123 648,34
Brunei Darussalam	63 711,82	117 390,87
Switzerland	65 775,75	111 944,78
United Arab Emirates	65 725,80	107 994,76
United States	57 006,93	105 370,68
Taiwan	45 236,44	104 206,62
Denmark	51 577,44	102 106,09
Netherlands	52 507,54	97 418,45
San Marino	51 073,91	95 990,72
Malta	40 320,17	94 199,14
Hong Kong SAR	54 999,34	93 863,01
Iceland	51 967,28	91 269,30
Belgium	48 212,45	87 393,73

Sweden	49 073,65	87 334,92
Advanced economies	47 455,29	86 493,84
Austria	51 173,90	85 436,48
Germany	50 714,42	84 045,75
Australia	47 044,42	83 723,84
North America	46 490,51	83 406,86
Cyprus	33 660,04	81 445,76
Australia and New Zealand	45 802,24	80 461,47
Korea, Republic of	39 623,06	79 360,56
Finland	43 670,46	78 305,19
Bahrain	49 100,55	76 661,57
Canada	46 266,59	76 630,75
Andorra	51 045,86	76 262,18
European Union	40 040,31	76 191,54
France	42 316,09	75 611,87
Lithuania	29 776,60	73 373,31
United Kingdom	43 453,69	73 305,67
Czech Republic	35 679,62	73 130,85
Saudi Arabia	50 386,80	73 005,51
Italy	39 677,11	72 465,40

Source : Fonds monétaire international

Ce « boom » économique s'est accompagné d'une arrivée massive des investisseurs étrangers au cours des 10 dernières années. Ainsi, selon les chiffres de la direction générale du Trésor, le montant des investissements directs à l'étranger (IDE) entrants s'élevait à 7,2 Mds\$ en 2023 alors qu'il était quasi nul jusqu'en 2017.



Source : direction générale du Trésor

### 3. Une gestion de la rente pétrolière qui semble écarter le risque de « maladie hollandaise »

#### a) Des fondamentaux économiques jugés solides par le FMI

L'afflux considérable de revenus issus de l'exploitation pétrolière suscite de nombreuses interrogations quant à la gouvernance, aux conséquences écologiques et aux risques liés à la dépendance excessive à la rente pétrolière qualifiée de « maladie hollandaise » (ou de « malédiction des matières premières »), dont a notamment souffert le Venezuela.

Néanmoins, selon le dernier rapport du Fonds monétaire international (FMI)<sup>1</sup>, l'économie du Guyana ne présente pour l'instant aucun signe de ce phénomène.

Si la croissance du PIB demeure essentiellement portée par le secteur pétrolier, la croissance non-pétrolière est également très dynamique (12,3 %), tirée par le secteur de la construction dans le cadre des investissements publics en infrastructure et de la forte demande immobilière. Le secteur agricole est également en plein développement et constitue une priorité pour les autorités.

La hausse des prix demeure en outre contenue, à + 2,9 % fin 2024, en dépit de pressions inflationnistes liées à la croissance économique. Elle devrait atteindre + 3,6 % en 2025. Le FMI considère que la politique monétaire menée par les autorités guyaniennes a été globalement appropriée, restrictive et limitant les effets d'une politique budgétaire expansionniste, permettant de contenir l'inflation.

Le déficit budgétaire a, pour sa part, augmenté significativement en 2024, à 7,3 % du PIB contre 5,1 % en 2023. Toutefois 90 % des dépenses

<sup>1</sup> FMI, Staff report for the 2025 article IV consultation with Guyana, 15 avril 2025

courantes sont couvertes par les recettes non-pétrolières et la hausse du déficit est quasi intégralement liée à la hausse des dépenses d'investissement. Une diminution du déficit à 4,9 % du PIB est prévue en 2025, dans le cadre d'une stabilisation des investissements.

*b) Une gestion de la rente pétrolière strictement encadrée*

**Sur le modèle de la Norvège, le Guyana s'est doté en 2019 d'un fonds souverain, le *Natural Resource Fund* (NRF), afin d'éviter que les recettes pétrolières ne soient dilapidées ou captées à des fins particulières, mais au contraire investies dans le développement du pays.**

**Le NRF bénéficie d'un cadre de gouvernance censé garantir une gestion prudente et transparente des fonds déposés sur un compte à la Federal Reserve Bank de New York. Des règles strictes en matière de retrait, d'information et de suivi ont ainsi été mises en place (cf. encadré ci-après).**

#### **Le *Natural Resource Fund***

À la suite de la découverte d'importants gisements pétroliers au large des côtes guyaniennes en 2015, l'État guyanien a jugé essentiel d'anticiper en élaborant une législation destinée à encadrer ces revenus. C'est ainsi qu'à l'issue de consultations avec différents acteurs – y compris les représentants du secteur privé et de la société civile – le *Natural Resource Fund* (NRF) a été institué par une loi de 2019, dans le but d'administrer les ressources issues des hydrocarbures, tout en soutenant un développement durable.

Ce fonds a été conçu pour atteindre plusieurs objectifs :

- atténuer les fluctuations budgétaires liées à la volatilité des recettes pétrolières ;
- éviter que ces recettes ne nuisent à la compétitivité globale de l'économie ;
- assurer un partage équitable de la richesse entre les générations présentes et futures ;
- mobiliser les revenus du secteur extractif pour financer des priorités nationales, notamment en faveur d'un développement inclusif et respectueux de l'environnement.

Le fonctionnement du NRF repose sur une structure couramment utilisée à l'échelle internationale : **le ministère des Finances supervise la gestion globale du fonds, tandis que la Banque de Guyana en assure la gestion opérationnelle conformément à un mandat d'investissement défini par un accord spécifique.**

**Les recettes provenant des activités pétrolières de l'État – notamment les redevances, la part de pétrole revenant au gouvernement et l'impôt sur les sociétés – sont versées directement dans le fonds.** Le ministère des Finances, avec l'appui d'un comité d'investissement composé d'experts financiers qualifiés, est chargé d'élaborer le mandat d'investissement à l'intention de la Banque de Guyana. Les types de placements autorisés sont précisés dans la loi portant création du NRF. **Deux catégories d'investissements sont définies : des placements sécurisés (dépôts bancaires et bons du Trésor éligibles) et des investissements à plus long terme, encadrés par des plafonds et des seuils.**

En tant que gestionnaire opérationnel, la Banque du Guyana a la possibilité, via des appels d'offres ouverts et transparents, de recourir à des gestionnaires privés pour administrer une partie des actifs, ainsi qu'à des dépositaires pour la conservation des fonds. Elle est également tenue de produire des rapports mensuels et trimestriels sur la performance du fonds à destination du ministère des Finances, accompagnés d'états financiers audités et d'autres documents nécessaires à la préparation du rapport annuel. Le ministère est responsable de la publication de ces informations, notamment sur son site internet.

**Le ministère des Finances est en outre chargé de formuler les demandes de retrait du fonds dans le cadre du projet de loi de finances annuel.** Ces demandes sont contraintes par double encadrement. Le premier repose sur l'avis d'un comité macroéconomique composé d'économistes qualifiés, chargé d'évaluer l'impact des dépenses publiques sur la compétitivité de l'économie, en tenant compte de variables macroéconomiques clés afin de prévenir les effets indésirables liés à l'exploitation des ressources naturelles, comme le syndrome hollandais. Sur cette base, le comité recommande un plafond de retrait compatible avec la stabilité économique du pays. Le second encadrement consiste à calculer, selon une formule inscrite dans la loi, le montant maximal pouvant être prélevé tout en préservant la soutenabilité financière du fonds à long terme, la stabilité intergénérationnelle et l'équilibre annuel des retraits. Toutes ces informations doivent figurer de manière transparente dans le projet de budget soumis à l'Assemblée nationale.

En dehors du cadre budgétaire annuel, la seule autre situation autorisant un retrait exceptionnel concerne les catastrophes naturelles majeures. Dans ce cas, un projet de loi de finances rectificative doit être présenté au Parlement, justifiant précisément l'urgence de la demande et détaillant l'usage des fonds mobilisés pour faire face à la situation.

**La création du NRF a été pensée en conformité avec les Principes de Santiago, qui fixent les standards internationaux en matière de gestion des fonds souverains.** Afin d'assurer transparence et redevabilité, un comité public de suivi et d'évaluation a été institué. Composé de 22 représentants issus de la société civile, du monde académique, des collectivités locales et des milieux professionnels, ce comité a pour mission de surveiller la gestion du fonds, d'évaluer l'utilisation des ressources prélevées et de communiquer régulièrement ses analyses à la population à travers des rapports et des consultations publiques.

Source : <https://ifswf.org/members/natural-resource-fund>

Selon le bulletin du 31 mars 2025, le fonds disposait d'actifs évalués à 3,34 Mds\$, soit environ 696 milliards de dollars guyaniens, correspondant à 13,5 % du produit intérieur brut de 2024. Selon le FMI, ce pourcentage pourrait atteindre 32 % du PIB à l'horizon 2030 (13,3 Mds\$).

**En effet, l'augmentation de la manne pétrolière à partir de 2027-2028,** liée en partie à la fin du remboursement des investissements menés par les entreprises lors des campagnes d'exploration et de mise en exploitation des différents gisements (de l'ordre de 75 % des revenus), permettra aux autorités guyaniennes d'alimenter le fonds souverain à hauteur de 10 Mds\$ annuels à partir de 2028, contre 3 à 4 Mds\$ chaque année à l'heure actuelle.

c) Une croissance économique reposant également sur une stratégie de développement bas carbone

À partir de 2009, le Guyana s'est doté d'une stratégie de développement économique bas carbone, la « *Low Carbon Development Strategy* » (LCDS). Celle-ci vise à diversifier l'économie guyanienne et, sur le long terme, à réduire sa dépendance aux hydrocarbures en investissant les revenus pétroliers dans des secteurs à fort potentiel tels que l'exploitation forestière, l'agriculture, l'écotourisme ou encore les services numériques.

La LCDS initiale de 2009 a fait l'objet d'actualisations successives en 2013 puis en 2022, cette dernière, dite LCDS 2030, couvrant la période 2022-2030.

La première phase s'est traduite par un accord bilatéral avec la Norvège, qui a donné lieu au versement de 220 M\$ entre 2009 et 2015. Les phases suivantes, LCDS 2030 et LCDS Future, visent à élargir le champ du dispositif en s'ouvrant à des financements privés volontaires et en s'intégrant davantage aux marchés internationaux du carbone, notamment par le biais des mécanismes REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement) mis en place sous l'égide des Nations Unies.

L'ambition affichée de la LCDS 2030 est de constituer un modèle conciliant préservation des forêts et développement économique. Elle entend ainsi prévenir la déforestation, stabiliser les émissions liées à l'énergie, tout en multipliant par cinq la croissance économique sur 10 ans. Elle prévoit également des investissements en faveur du développement urbain, rural et amérindien, la protection du littoral et de l'arrière-pays face aux effets du changement climatique, la création d'emplois dans des secteurs sobres en carbone, l'adaptation des systèmes éducatif et sanitaire à une trajectoire de développement durable et, enfin, l'intégration renforcée de l'économie guyanaise dans son environnement régional.

Les revenus générés par cette stratégie sont répartis selon la clé suivante : 15 % sont destinés aux communautés amérindiennes, qui doivent définir leurs propres plans de durabilité, tandis que les 85 % restants doivent financer la mise en œuvre des projets relevant de la LCDS. En 2022, les crédits carbone du Guyana ont été certifiés selon le standard TREES (*The REDD+ Environmental Excellence Standard*) du programme ART (*Architecture for REDD+ transactions*), permettant de sécuriser des ventes pour un montant de 750 M\$ sur le marché volontaire. En septembre 2024, 237 M\$ avaient effectivement été perçus et, mi-2024, ces crédits avaient été reconnus comme éligibles au mécanisme international de compensation des émissions du secteur aérien (CORSIA).

De nombreuses actions sont en cours dans le cadre de la LCSD. Dans le domaine forestier, le bois destiné au marché européen bénéficie désormais d'une labellisation PEFC, équivalente au label FSC, grâce notamment au

soutien de l'Union européenne via le programme FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*) coordonné par l'Agence française de développement. Sur le plan énergétique, des projets de fermes solaires représentant une capacité totale de 33 mégawatts, financés par la Banque interaméricaine de développement, sont en cours. Toutefois, à la fin de l'année 2024, le mix électrique du pays demeurait composé à 97 % de combustibles fossiles. Concernant la biodiversité, le gouvernement s'est engagé à doubler la superficie des aires protégées d'ici fin 2025. Néanmoins, à la fin de l'année 2024, seuls 8,4 % du territoire terrestre étaient concernés et aucune zone maritime ne bénéficiait de ce classement, très en deçà de l'objectif de 30 % fixé à l'horizon 2030. Aucune annonce relative à de nouvelles aires marines protégées n'a par ailleurs été faite à l'occasion de la 3<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC3) qui s'est tenue à Nice en juin 2025.

Le bilan intermédiaire établi fin 2024 a vu la réorientation des priorités de la LCDS 2030 vers trois axes principaux : l'urbanisation durable, la gestion des ressources en eau et la conservation de la biodiversité. Enfin, en matière de transports, les investissements se concentrent quasi exclusivement sur la construction de nouvelles routes et l'élargissement des infrastructures existantes, en particulier à Georgetown, où le parc automobile connaît une croissance rapide, estimée à environ 10 000 véhicules supplémentaires par trimestre, mais aucun projet de transport collectif à faibles émissions n'est actuellement envisagé.

#### **4. Une répartition des revenus pétroliers qui apparaît cependant très favorable aux sociétés étrangères**

Le contrat encadrant l'exploitation du bloc Stabroek, signé en octobre 2016 entre le Gouvernement de la République coopérative du Guyana, *Esso exploration and production Guyana limited*, filiale d'*Exxon Mobil*, *CNOOC Nexen Petroleum Guyana limited* et *Hess Guyana exploration limited*, fait l'objet de critiques récurrentes au motif qu'il créerait une situation asymétrique, défavorable aux intérêts guyaniens.

En particulier, dans un rapport d'avril 2018, le FMI a estimé que les conditions négociées étaient particulièrement favorables aux investisseurs par rapport aux standards habituellement observés dans des projets comparables, relevant que les taux de redevance étaient inférieurs à ceux observés au niveau international. En 2018, le FMI avait d'ailleurs recommandé au gouvernement guyanien de suspendre temporairement l'octroi de nouveaux permis, dans l'attente de la mise en place d'un système fiscal plus équilibré<sup>1</sup>.

Si, jusqu'à présent, les autorités guyaniennes se sont refusées à dénoncer les termes du contrat de 2016, en raison notamment de son article 32

---

<sup>1</sup> Luis Alejandro Ávila Gómez, *Géopolitique des frontières : la Guyane Essequibo entre Guyana et Venezuela, stratégies pour l'accès aux ressources et à la souveraineté*, L'Harmattan, 2024.

(dit « clause de stabilité »), qui stipule que toute modification de l'accord ou imposition de nouvelles obligations fiscales liées au pétrole nécessite le consentement des compagnies pétrolières concernées ou doit donner lieu à un dédommagement, **le PPP/C considère que le gouvernement alors au pouvoir aurait dû négocier des conditions plus favorables pour le pays.**

Par ailleurs, selon le Luis Alejandro Ávila Gómez, **la structure actuelle de l'exploitation pétrolière ne permet pas à l'État de disposer d'un contrôle réel sur l'ensemble des opérations.** Celle-ci repose en effet sur l'utilisation de navires dits FPSO (flottants pour la production, le stockage et le déchargement) permettant la réalisation de l'ensemble de la chaîne de production en mer. Positionnés à plus de 150 kilomètres des côtes, ces navires confèrent à ExxonMobil une large autonomie, réduisant *de facto* considérablement la capacité d'intervention des autorités guyaniennes.

**Ainsi, en cas de désaccord avec le gouvernement, l'entreprise aurait la possibilité de quitter rapidement les lieux en mettant ses navires hors service et en condamnant les puits, laissant ainsi le pays sans aucun moyen d'exploitation.**

Cette dépendance du Guyana à l'égard de l'extérieur se reflète aussi dans le domaine des carburants raffinés. Faute d'avoir développé jusqu'à présent ses propres infrastructures de transformation, le Guyana reste tributaire des importations. Si des projets de raffinerie ont bien été envisagés, comme celui de Crab Island, ou encore d'une coopération avec la République dominicaine, aucun n'a encore abouti.

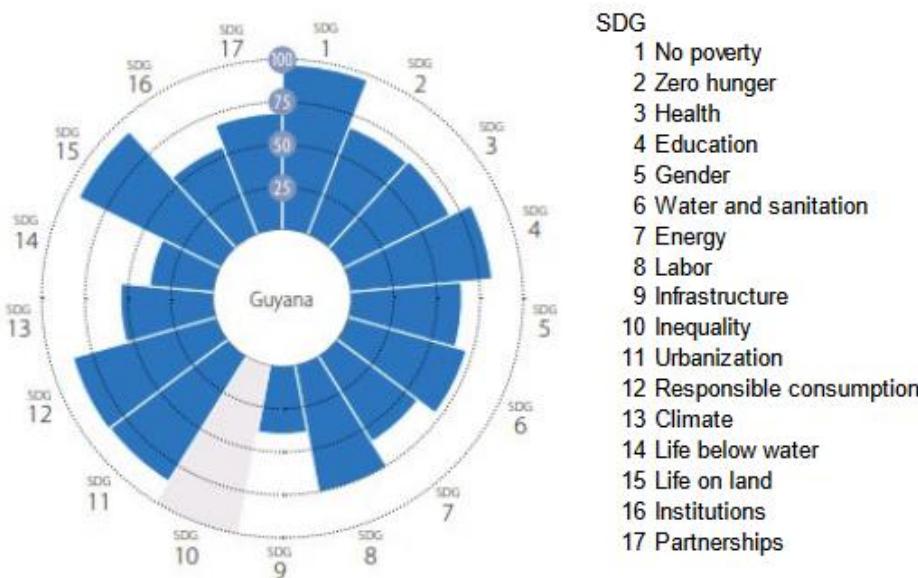
## **5. Un développement économique qui n'a, jusqu'ici, pas empêché un creusement des inégalités**

Depuis la mise en exploitation des gisements pétroliers, **les autorités guyaniennes se sont fixé comme objectif de faire en sorte que la croissance économique exceptionnelle que connaît le pays bénéficie « à chaque famille guyanaise ».**

D'importants efforts ont ainsi été consentis en matière d'infrastructures publiques, qu'il s'agisse de la construction d'hôpitaux, de la construction ou de la réfection d'écoles ou encore de la construction et de la modernisation du réseau routier. Par ailleurs, **plusieurs programmes de construction de logements individuels ont été engagés ou déjà réalisés.** Des subventions ont été attribuées aux communes et villages de l'intérieur pour en favoriser le développement, avec des résultats déjà perceptibles sur le terrain.

Pour autant, comme le relève le FMI dans son rapport de 2025 précité, ces efforts n'ont pas permis, à ce stade, de combler les besoins importants du pays dans le champ des infrastructures.

## Performances enregistrées par le Guyana par objectifs de développement durable



Source : FMI, Staff report for the 2025 article IV consultation with Guyana,  
15 avril 2025

**En matière d'éducation, des efforts notables ont été engagés, avec la mise en place de l'enseignement universitaire gratuit à partir de 2025** (coût estimé à 0,3 % du PIB). Des crédits à taux réduit sont prévus pour les étudiants, ceux restant au Guyana après la fin de leurs études bénéficiant d'un remboursement par l'État de leurs emprunts. **L'accent est également mis sur la formation professionnelle, l'éducation technique et le développement des compétences pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée.**

Les autorités guyaniennes ont par ailleurs mis en œuvre une politique budgétaire expansive reposant sur une baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (de 28 % à 25 %), une augmentation de l'allocation personnelle ainsi que des transferts sociaux, dont un versement unique de 100 000 dollars guyaniens à environ 600 000 adultes.

L'essor économique du pays devrait, par conséquent, à terme, bénéficier à l'ensemble de la population et contribuer à la réduction progressive des inégalités, en particulier grâce à un meilleur accès à l'éducation et à la formation.

La Banque mondiale observe cependant qu'en dépit de ces avancées, la pauvreté et l'exclusion sociale persistent, notamment dans l'arrière-pays, où l'accès aux services de base reste limité. À court terme, les réformes en cours pourraient même tendre à accentuer certaines inégalités. Les travailleurs peu qualifiés, par exemple, peinent à tirer profit de la transformation du pays. L'arrivée de nombreuses compagnies étrangères a

également provoqué une forte hausse des loyers, contraignant une partie des classes moyennes à quitter les centres-villes.

De plus, une proportion importante de la population continue de vivre dans une grande précarité, sans bénéficier de retombées concrètes de l'exploitation pétrolière ni des projets d'infrastructures. Le mécontentement s'est illustré par plusieurs mois de grèves et de manifestations des enseignants, qui réclamaient des augmentations de salaire jugées raisonnables, mais que le gouvernement a tardé à accorder par crainte de relancer l'inflation. Par ailleurs, le niveau insuffisant des rémunérations entretient un déficit de main-d'œuvre et pousse de nombreux travailleurs qualifiés à quitter la fonction publique, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité.

### **III. UN ACTEUR MONTANT DES RELATIONS INTERNATIONALES, UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE NOTAMMENT MARQUÉE PAR LE DIFFÉREND TERRITORIAL AVEC LE VENEZUELA**

Longtemps à la marge des relations internationales, le Guyana entend s'appuyer sur sa puissance économique naissante pour faire valoir sa voix aux plans régional comme international.

#### **A. UNE DIPLOMATIE ACTIVE COMME INSTRUMENT DE LA DÉFENSE DE L'ESSEQUIBO**

##### **1. Une présence active au sein des organisations régionales permettant au Guyana de défendre ses priorités**

Au niveau régional, le Guyana est membre de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR). Surtout, le pays est membre fondateur de la Communauté caribéenne (CARICOM), dont il accueille le siège, et dont la présidence a été exercée par le président Irfaan Ali au cours de la première moitié de 2024.

Le Guyana s'appuie notamment sur la CARICOM pour renforcer l'intégration régionale des pays de la région et plaide pour une levée des barrières tarifaires entre États membres. Le Guyana souhaite en outre apporter une réponse à son manque de ressources humaines en cherchant à promouvoir la libre circulation des travailleurs, laquelle se limite à l'heure actuelle à une dizaine de métiers.

Au sein de la CARICOM, le Guyana plaide en outre en faveur d'une plus grande sécurité alimentaire, avec une baisse du niveau des importations. Doté de vastes superficies agricoles, le pays ambitionne de devenir le principal pôle de production vivrière de la région. Dans cette

perspective, Georgetown cherche à mobiliser des investissements importants destinés à la modernisation et la mécanisation de son agriculture.

**Sur le plan diplomatique, la présidence de la CARICOM exercée par Irfaan Ali a constitué une opportunité stratégique pour relancer la question haïtienne.** Celle-ci était restée en suspens en raison de l'immobilisme politique imputé à l'ancien Premier ministre Ariel Henry, dont la démission, intervenue le 11 mars 2024, a marqué un tournant dans le traitement de ce dossier au sein de l'organisation régionale.

**Il est à noter que les relations avec le voisin surinamais demeurent affectées par un désaccord sur la délimitation de la frontière** (zone du Tigri ou « *New River Triangle* » pour le Guyana), hérité de la période coloniale, et **un irritant sur les questions de pêche.** Pour autant, **en dehors d'épisodes de tension isolés, comme en février 2023, lorsqu'une intervention de l'armée guyanaise dans le cadre de la lutte contre l'orpailage illégal a entraîné une réaction vive de la part des autorités surinamaises,** la coopération entre les deux États en matière économique et commerciale notamment demeure étroite et devrait se poursuivre dans les années à venir, écartant à ce stade **un scénario similaire à celui du différend territorial opposant le Guyana au Venezuela** (cf. *infra*).

## **2. Le renforcement des partenariats du Guyana et son affirmation sur la scène internationale**

Au cours de la dernière décennie, le Guyana a multiplié ses partenariats diplomatiques et s'est affirmé comme un membre actif au sein des organisations régionales et internationales.

**La présidence de Joe Biden a ainsi été marquée par un soutien très net de Washington à l'égard du Guyana,** en particulier dans le cadre du conflit territorial opposant Georgetown à Caracas. L'ancien Président Bill Clinton s'est ainsi rendu au Guyana en 2024, à l'occasion de la tenue du United Caribbean Forum organisé par la Chambre de commerce République dominicaine-Guyana, afin de témoigner de cette proximité. **Le changement d'administration n'a pas remis en cause le soutien américain à Georgetown : le secrétaire d'État Marco Rubio a choisi le Guyana pour son premier déplacement à l'étranger en mars 2025, à l'occasion duquel un mémorandum d'entente visant à renforcer la coopération militaire a été signé.**

**Cette proximité avec Washington, qui s'explique notamment par l'importance des intérêts économiques américains dans le pays, n'est cependant pas exclusive d'autres partenariats.**

**Le Guyana conserve ainsi des liens étroits avec le Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale, ou encore avec l'Inde,** la présence d'une diaspora indo-descendante influente conférant à cette coopération un poids particulier dans les choix stratégiques de Georgetown.

**Le pays a par ailleurs développé sa coopération avec la Chine, notamment lors de la visite d'Irfaan Ali à Pékin en 2023, où il a été reçu par le Président Xi Jinping.** À l'issue de cette rencontre, les deux chefs d'État ont réaffirmé leur volonté commune de développer leur coopération économique et stratégique. Il est à cet égard intéressant de relever que **l'ambassadeur de Chine à Georgetown était en charge du dossier « Belt and Road Initiative » à Pékin.**

Plus récemment, le pays a engagé une ouverture vers les pays du Moyen-Orient, notamment le Qatar, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, dont le modèle économique de développement séduit **Georgetown**. Cette orientation s'explique pour partie par des raisons culturelles et religieuses : le Président Irfaan Ali revendique sa foi musulmane et une influence islamique croissante peut être observée, notamment à travers l'action de fonds d'investissement et d'institutions financières, tels que la Banque islamique de développement, en direction de la population afro-descendante.

Parallèlement, le « Sud global » – et notamment le Brésil voisin, qui constitue un partenaire majeur, tant pour la coopération agricole que militaire – constitue un pôle d'attraction, même si une certaine distance demeure maintenue par le Président Ali.

**Cette stratégie de diversification et de multiplication des relations diplomatiques est facilitée par le statut de nouvelle puissance pétrolière du Guyana, qui confère au pays une attractivité grandissante sur la scène internationale**, comme en témoigne l'ouverture d'ambassades à Georgetown par la Colombie, le Qatar, les Émirats arabes unis, Belize ou la République dominicaine.

**Le Guyana renforce par ailleurs sa présence dans les organisations internationales. Il a ainsi été élu pour la troisième fois membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2024-2025.**

**Sur les principaux dossiers internationaux, le Guyana a, de manière générale, affiché une position conforme à celle de ses principaux partenaires occidentaux : États-Unis, Union européenne, Royaume-Uni et Canada.**

Ainsi, s'agissant du conflit en Ukraine, Georgetown s'est longtemps aligné sur les votes européens et américains à l'Assemblée générale des Nations unies. Toutefois, depuis l'élection de Donald Trump, le pays a adopté une posture plus nuancée : il a soutenu certaines résolutions américaines, elles-mêmes appuyées par la Russie, tout en votant par ailleurs une résolution ukrainienne.

Par ailleurs, au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, le Guyana a, pendant une période, suivi les votes de certains États africains membres du groupe A3+ (Algérie, Sierra Leone et Somalie). Cette pratique a été récemment abandonnée, notamment lors de l'adoption ou du

renouvellement de sanctions internationales, telles que l'embargo sur la livraison d'armes à la Somalie.

Le pays est en outre membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1995 et figure, avec le Suriname, parmi les deux seuls États du continent américain membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Cette multiplication des partenariats et de la visibilité internationale relève pour partie d'une stratégie du Guyana visant à sécuriser ses intérêts face aux revendications territoriales persistantes du Venezuela (cf. *infra*), qualifiée par Luis Alejandro Ávila Gómez « *d'externalisation de la défense de l'Essequibo* ».

### **3. Un ancien litige territorial avec le Venezuela ravivé par la découverte de gisements pétroliers**

L'acquisition par la Grande-Bretagne, au milieu des années 1810, de la colonie hollandaise de l'Essequibo ne donne lieu à aucune délimitation précise des frontières entre cette région et le Venezuela, alors colonie espagnole. Or la nature même de ce territoire, recouvert de jungle et faiblement peuplé, complique l'établissement d'une ligne frontalière claire. À l'initiative de Londres, un premier tracé est toutefois réalisé en 1841 par Robert Hermann Schomburgk, connu sous le nom de « ligne Schomburgk »<sup>1</sup>.

Mais le Venezuela, devenu indépendant en 1811, conteste rapidement cette délimitation, considérant que le territoire situé à l'ouest du fleuve Essequibo relève historiquement de l'ancienne capitainerie générale du Venezuela et a été annexé illégalement par la Grande-Bretagne. Soutenu par les États-Unis, imprégnés alors de la doctrine Monroe, le Venezuela porte l'affaire devant un tribunal arbitral international composé de deux juges américains, de deux juges britanniques et d'un juge russe. La sentence arbitrale rendue à Paris le 3 octobre 1899 confirme néanmoins, pour l'essentiel, le tracé de la ligne Schomburgk et attribue la région de l'Essequibo au Royaume-Uni et le delta de l'Orénoque au Venezuela. Une commission mixte se réunit entre 1900 et 1904 et fixe, en 1905, le tracé définitif de la frontière<sup>2</sup>.

Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, le Venezuela demeure cependant insatisfait de ce règlement et continue de revendiquer l'Essequibo (désignée par Caracas sous le nom de « *Guayana Esequiba* »), soit près du tiers du territoire actuel du Guyana (160 000 km<sup>2</sup>), ainsi que les eaux territoriales

---

<sup>1</sup> <https://history.state.gov/milestones/1866-1898/venezuela>

<sup>2</sup> Luis Alejandro Ávila Gómez, *Géopolitique des frontières : la Guyane Essequibo entre Guyana et Venezuela, stratégies pour l'accès aux ressources et à la souveraineté*, L'Harmattan, 2024, op. cit.

guyaniennes comprenant les champs d'hydrocarbures découverts depuis 2015 (cf. carte ci-après).

### Le litige frontalier entre le Venezuela et le Guyana



Source : <https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20231207-crise-venezuela-guyana-les-%C3%A9tats-unis-annoncent-des-exercices-militaires-au-guyana>

Se fondant sur une lettre de l'avocat américain Severo Mallet-Prevost publiée en 1949 (dite « mémorandum Mallet-Prévost »), qui remettait en cause le bien-fondé de la sentence arbitrale de 1899<sup>1</sup>, le Venezuela porte l'affaire devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1962.

Quatre ans plus tard, à quelques mois de l'indépendance du Guyana, un accord tripartite est signé à Genève entre le Venezuela, le Royaume-Uni et la Guyane britannique. Celui-ci prévoyait la mise en place d'une commission mixte, mais aucune décision ne fut prise dans le délai de 4 ans prévu dans le cadre de l'accord de Genève. Caracas considère depuis cet accord comme une reconnaissance de la validité de sa revendication.

Un protocole est conclu à Port d'Espagne en 1970 pour 12 années supplémentaires<sup>2</sup>. Toutefois, à son échéance, en 1982, le Venezuela demande le retour à des discussions bilatérales, soumettant l'affaire au secrétariat général des Nations Unies.

Le différend demeure latent des années 1980 jusqu'à la fin des années 2010, les médiations et bons offices sous l'égide de l'ONU s'enchaînant avec insuccès jusqu'en 2018, date à laquelle le Guyana soumet l'affaire à la Cour de justice internationale.

<sup>1</sup> Luis Alejandro Ávila Gómez, *Géopolitique des frontières : la Guyane Essequibo entre Guyana et Venezuela, stratégies pour l'accès aux ressources et à la souveraineté*, L'Harmattan, 2024, op. cit.

<sup>2</sup> <https://cebri.org/revista/en/artigo/138/notes-on-the-history-of-the-venezuelaguyana-boundary-dispute>

La découverte, en 2015, de gisements d'hydrocarbures dans la zone a cependant ravivé les prétentions vénézuéliennes sur l'Essequibo.

Ainsi, le 27 mai 2015, le Venezuela publie un décret<sup>1</sup> établissant les zones opératives de défense intégrale maritime et insulaire (ZODIMAIN), « créant un périmètre d'actions de défense territoriale incluant les eaux revendiquées, y compris celles disputées avec le Guyana »<sup>2</sup>.

En décembre 2018, la marine vénézuélienne intercepte le Ramform Tethys, un navire mandaté par ExxonMobil pour réaliser des études sismiques<sup>3</sup>.

Le 7 janvier 2021, le Président vénézuélien, Nicolás Maduro, déclare créer le « territoire de la façade atlantique vénézuélienne ».

Deux ans plus tard, le 20 septembre 2023, le Venezuela annonce l'**organisation d'un « référendum consultatif pour que le peuple renforce la défense de la Guayana Esequiba et les droits inaliénables du Venezuela sur ce territoire »**. Le vote, qui a lieu le 3 décembre 2023, se traduit par un très large soutien aux prétentions vénézuéliennes sur la région, malgré un taux de participation limité (2 millions de votants).

Comme le relève Luis Alejandro Ávila Gómez<sup>4</sup>, l'**organisation et la tenue de ce référendum marquent un pic de tension entre les deux pays**. Ainsi, le 27 octobre, « le Président Ali, revêtu d'une tenue rappelant celle des officiers de son armée, annonce que " le gouvernement et l'opposition ont récemment publié une déclaration commune dans laquelle nous avons clairement indiqué, pour que personne ne fasse la moindre erreur, que cet Essequibo nous appartient, chaque pouce carré ". [...] À peu près au même moment, le commandant stratégique opérationnel des forces armées vénézuéliennes, Domingo Hernández Lárez, poste une vidéo de la localité La Camorra située à l'est de l'État de Bolívar, où l'on voit des militaires, à la tâche, " dans la construction de la piste d'atterrissement qui servira de point d'appui logistique pour le développement intégral de l'Essequibo ". Début novembre, le Guyana Defence Force annonce un renforcement de ses capacités navales et fin novembre, son Président se rend à la frontière disputée avec le Venezuela accompagné d'une escouade de l'armée, pour superviser le hissage du drapeau national. Cet acte, qui a voulu démontrer symboliquement la détermination guyanienne vis-à-vis de la revendication vénézuélienne, a été répliqué lors d'une opération similaire, réalisée quelques jours plus tard par la Vice-Présidente du Venezuela, Delcy Rodríguez, dans l'État de Bolívar ».

---

<sup>1</sup> Ce décret a cependant été modifié le 6 juillet 2015 par un décret n° 1859 qui précise que les zones de défense ne comprennent pas les territoires et zones maritimes et sous-marines devant faire l'objet d'une délimitation.

<sup>2</sup> Luis Alejandro Ávila Gómez, *La Guyane Essequibo, ressources et souveraineté : une analyse géopolitique du risque*.

<sup>3</sup> <https://www.csis.org/analysis/what-significance-venezuelas-naval-incursion-guyana>

<sup>4</sup> Luis Alejandro Ávila Gómez, *Géopolitique des frontières : la Guyane Essequibo entre Guyana et Venezuela, stratégies pour l'accès aux ressources et à la souveraineté*, L'Harmattan, 2024, op. cit.

Le 7 décembre, les États-Unis annoncent mener des exercices militaires aériens de « routine » au Guyana.

Une désescalade intervient cependant grâce à l'intermédiation des acteurs régionaux **aboutissant à la déclaration conjointe d'Argyle** du 14 décembre 2023 qui comprend 11 engagements dont le fait de ne pas recourir à la menace ni à la force, directement ou indirectement, quelles que soient leurs divergences, le règlement des différends conformément au droit international et la coopération des deux États afin d'éviter tout incident sur le terrain susceptible de créer des tensions entre eux.

Toutefois, la promulgation, le 21 mars 2024, d'une « loi organique relative à la défense de la Guiana Esequiba » considérant l'Essequibo comme le 24<sup>e</sup> État fédéré du Venezuela<sup>1</sup> vient à l'encontre des principes du processus d'Argyle et constitue une nouvelle menace à la stabilité de la région.

Par ailleurs, plus récemment, **le 25 mai 2025, des élections ont été organisées dans une circonscription spécialement créée à la frontière qui ont vu l'élection de 8 députés et d'un gouverneur, Neil Villamizar, pour la Guayana Esequiba.**

Si la réactivation du conflit territorial et la multiplication des provocations côté vénézuélien créent une tension dans la région, **les personnes entendues en audition ont cependant jugé peu probable une escalade militaire**. En effet, le Venezuela, pour des raisons essentiellement de politique intérieure, devrait continuer de recourir à des mesures d'intimidation à l'égard de Georgetown, sans pour autant franchir le seuil d'une confrontation armée. Le contexte géographique joue en effet un rôle dissuasif : la région frontalière, recouverte de forêts tropicales denses et humides, se prête difficilement à des opérations militaires d'ampleur.

Sur le plan géostratégique, **toute tentative d'annexion par la force nécessiterait par ailleurs de transiter par le territoire brésilien**. Or, le Brésil a renforcé sa présence militaire à la frontière et, comme l'a indiqué en audition<sup>2</sup> Nathalie Broadhurst, directrice des Amériques et des Caraïbes au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Président Lula a fait savoir que ce scénario constituerait une ligne rouge pour Brasilia, alors même que le président Lula cherche à favoriser la réintégration du Venezuela de Nicolás Maduro dans la communauté internationale. De plus, plusieurs États, parmi lesquels les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, ont réaffirmé leur soutien au Guyana.

Surtout, **le déploiement d'une très importante flotte américaine dans les Caraïbes depuis la fin du mois d'août 2025, officiellement justifié par la lutte contre le narcotrafic et qui s'est traduit par la destruction de**

---

<sup>1</sup> [https://www.minfor.gov.gy/sites/default/files/2025-06/GV\\_Order-Ordonnance\\_20250501\\_FE\\_with%20opinions.pdf](https://www.minfor.gov.gy/sites/default/files/2025-06/GV_Order-Ordonnance_20250501_FE_with%20opinions.pdf)

<sup>2</sup> Audition du 10 juin 2025.

**plusieurs navires vénézuéliens, rend encore plus improbable une intervention armée du Venezuela dans l'Essequibo.**

En tout état de cause, les intimidations, y compris sous la forme d'incursions vénézuéliennes dans les eaux territoriales du Guyana, comme cela a été le cas le 1<sup>er</sup> mars 2025, ont ainsi conduit la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à rappeler à plusieurs reprises la position française, tant par la voie de courriers adressés par son président Cédric Perrin à Manzoor Nadir, Président de l'Assemblée nationale du Guyana, que par un communiqué de presse paru le 6 mars 2025.

**Recommandation :** réaffirmer le soutien de la France au principe d'intégrité territoriale et plaider en faveur d'un règlement du différend dans le respect du droit international.

Il importe que la France poursuive son soutien à Georgetown et réaffirme la nécessité d'un règlement du différend fondé sur le droit international, dans le cadre de la procédure en cours devant la Cour internationale de justice (CIJ), saisie par le Guyana en 2018.

Par un arrêt du 18 décembre 2020, celle-ci s'est en effet déclarée compétente pour connaître du litige. Dans l'attente de sa décision, qui pourrait intervenir en 2026, il convient que les parties respectent les termes de l'arrêt du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Celui-ci enjoint le Venezuela à s'abstenir de toute action susceptible de modifier la situation actuelle, à savoir que le territoire est administré et contrôlé par la République coopérative du Guyana et engage les deux États à éviter tout acte risquant d'aggraver ou d'étendre le différend, ou d'en rendre le règlement plus difficile.

#### **B. UNE RELATION BILATÉRALE À APPROFONDIR**

Alors que le Guyana apparaît comme **un acteur de plus en plus convoité par les grandes puissances**, la France a su, au cours des dix dernières années, s'imposer comme un partenaire privilégié de Georgetown. Cette relation naissante doit être approfondie tant au plan diplomatique qu'aux plans économique et sécuritaire.

## **1. Des échanges commerciaux en croissance rapide, mais fortement déséquilibrés du fait des importations françaises d'hydrocarbures**

En 2023, la balance commerciale bilatérale a connu une nette dégradation, affichant un déficit de 511,8 M€. Ce déficit s'élevait à seulement 46,8 M€ en 2022.

Ce déséquilibre s'explique principalement par une envolée des importations dans certains secteurs, notamment celui des hydrocarbures, dont le déficit atteint 516,3 M€. Le secteur des industries agroalimentaires enregistre également un solde négatif de 4,1 M€.

En revanche, certains secteurs affichent des résultats positifs : les équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques dégagent un excédent de 2,9 M€ (+ 40 %), les matériels de transport progressent à 2,3 M€ (+ 305 %) et les autres produits industriels atteignent également 2,3 M€, bien qu'en léger recul de 7 %.

En particulier, **un contrat a été signé avec l'entreprise française Ocea pour l'acquisition d'un patrouilleur, dont la livraison est prévue en 2026.** Lors du déplacement, la mission a par ailleurs participé à la cérémonie officielle entourant la livraison de deux pilotines également construites par la Ocea.

## **2. Le développement du Guyana constitue une opportunité pour les entreprises françaises**

**Les perspectives offertes aux entreprises françaises apparaissent significatives et sont renforcées par la proximité géographique avec le département de la Guyane.**

Dans le secteur des hydrocarbures, le 11 novembre 2025, TotalEnergies, avec ses partenaires QatarEnergy et Petronas, a par exemple signé un contrat de partage de production avec le ministère des Ressources naturelles du Guyana.

Par ailleurs, dans la phase actuelle de développement accéléré des infrastructures que connaît le Guyana, les sociétés françaises spécialisées dans l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction disposent d'atouts, qu'elles peuvent valoriser grâce à leurs implantations en Guyane et à l'expertise qu'elles y déploient.

Les programmes de développement urbain, notamment dans les domaines de l'assainissement et de la gestion des déchets, constituent également des gisements d'opportunités pour les acteurs français. Dans le domaine agricole, le Guyana affiche en outre l'ambition de devenir une puissance régionale, ouvrant des perspectives de coopération et d'investissement pour nos entreprises du secteur.

Ces perspectives ne sauraient toutefois occulter certains obstacles persistants. Les procédures d'attribution des marchés, qui peuvent être marquées par un manque de documents de planification et par des rigidités administratives, peuvent constituer des obstacles à l'implantation de nos entreprises. S'ajoute à ces freins la contrainte majeure des conditions de financement qui peuvent être proposées par la France. Les taux de crédit proposés par l'Hexagone, encadrés par les engagements pris dans le cadre de l'OCDE, demeurent rarement inférieurs à 4 %, quand ceux offerts par certains de nos concurrents s'établissent à des niveaux bien plus attractifs, de l'ordre de 1,5 % pour la Chine et entre 1,5 et 1,7 % pour l'Inde. Dans la décision des autorités guyaniennes, ce critère du financement, plus encore que la qualité technique des ouvrages ou la solidité des partenaires, constitue un élément déterminant. Face à cette concurrence déloyale, les entreprises françaises ont cependant des cartes à jouer en mettant en avant des offres globales incluant notamment la formation et la maintenance. Les autorités guyaniennes rencontrées ont en effet toutes souligné l'importance accordée à la formation de la main-d'œuvre locale.

Au total, la mission recommande de faire de la diplomatie économique une priorité de l'action française au Guyana. L'ambassade récemment ouverte à Georgetown devra jouer un rôle central dans la valorisation du savoir-faire de nos entreprises auprès des autorités guyaniennes et, en sens inverse, mobiliser fortement nos entreprises autour des multiples opportunités offertes par le développement du Guyana. Elle devra également s'investir dans l'accompagnement de ces dernières face aux contraintes administratives et financières.

La mission considère en outre qu'il conviendrait de réinterroger le rattachement actuel du Guyana et du Suriname au service économique régional basé en Colombie, également compétent pour la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou, alors que ces deux pays sont davantage tournés vers la Caraïbe.

**Recommandation :** faire de la diplomatie économique une priorité pour la nouvelle ambassade de France au Guyana, en poursuivant et renforçant les efforts déjà engagés afin de soutenir les entreprises françaises dans l'identification et l'exploitation des opportunités offertes par ce pays.

**Recommandation :** compte tenu du fort tropisme caribéen du Guyana, envisager le rattachement du Guyana et du Suriname au service économique de Panama, déjà compétent pour la zone caraïbe, afin de renforcer la coordination et l'efficacité des actions économiques.

**Recommandation :** face aux conditions de financement proposées par la Chine ou l'Inde, encourager les entreprises françaises à mettre en avant des offres globales, intégrant notamment des volets de formation et de

maintenance, afin de valoriser l'expertise française et de renforcer la compétitivité sur ce marché.

### **3. La multiplication des initiatives françaises à l'égard du Guyana fait de la France un partenaire de premier plan pour les autorités guyaniennes**

Si la France dispose d'une représentation compétente pour le Guyana depuis l'indépendance du pays, assurée depuis 1999 par l'ambassade au Suriname<sup>1</sup>, depuis le début de la décennie, notre pays n'a cessé de renforcer sa présence diplomatique dans le pays. Un chargé de mission pour la coopération (volontaire international) de l'ambassade de France au Suriname a par ailleurs été affecté à Georgetown à partir de 2021, dans les locaux de la délégation de l'Union européenne. En 2023, la France a renforcé son ambassade à Paramaribo en y affectant un attaché de sécurité intérieure et un attaché de défense, tous deux responsables également du Guyana, avant d'ouvrir, en septembre 2023, une antenne diplomatique avec un diplomate résident, devenant ainsi le premier État membre de l'Union européenne à pérenniser sa présence sur place.

Plusieurs visites officielles françaises ont par ailleurs eu lieu, dont celle d'une délégation de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, en 2023. La mission appelait notamment à l'ouverture d'une ambassade de plein exercice à Georgetown. Cette recommandation ayant été suivie, l'ambassade ayant ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Son inauguration, en présence de la mission et du président Irfaan Ali, a eu lieu le 3 octobre 2025. À la date de publication du présent rapport, la France est ainsi le seul État de l'Union européenne à disposer d'une ambassade à Georgetown.

La France est ainsi désormais identifiée par les autorités guyaniennes comme un partenaire de premier rang. Dans un discours du 2 mars 2025, soit au lendemain de l'incursion d'un navire vénézuélien dans les eaux territoriales guyaniennes, le Président Ali a ainsi mentionné la France en second, après le Royaume-Uni, parmi les partenaires clés du Guyana en matière de sécurité.

Membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, la France a incontestablement des atouts à faire valoir auprès des autorités du Guyana. En premier lieu, la France, pays de la région, dispose à ce titre d'une connaissance des enjeux communs à l'ensemble des pays du plateau des Guyanes. En second lieu, la présence de forces armées en Guyane constitue un élément supplémentaire de crédibilité dans ses relations avec Georgetown.

---

<sup>1</sup> Auparavant cette compétence était exercée par l'ambassade de France en Jamaïque (1967-1968) puis par l'ambassade de France à Trinité-et-Tobago (1968-1999).

De fait, la relation bilatérale s'est considérablement développée au cours des dernières années.

À l'occasion de la visite à Georgetown de Stéphane Séjourné, alors ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le 25 mars 2024, **un groupe de travail conjoint a été créé afin d'approfondir le dialogue entre nos deux pays et de structurer les relations bilatérales autour de 6 thématiques prioritaires** : la défense, le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les infrastructures, les technologies et le tourisme.

Ce groupe de travail, qui ne s'est réuni qu'une fois, le 29 mai 2024, par visioconférence, a donné lieu à des échanges concrets, notamment dans les domaines de l'agriculture, des technologies et du tourisme.

**Recommandation** : relancer de manière régulière les réunions du groupe de travail conjoint France-Guyana afin d'en renforcer le caractère opérationnel.

En parallèle, plusieurs coopérations bilatérales sont d'ores et déjà actives. **Sur le plan militaire, des formations, notamment dans le domaine des drones, ont été dispensées et des exercices communs ont été organisés, à l'image de l'opération « Fer de lance » à Cayenne.**

Le 30 novembre 2024, le patrouilleur la Combattante a fait escale au Guyana, accueillant à son bord des membres du gouvernement guyanien, une partie du corps diplomatique du Guyana et les autorités militaires des Forces de Défense du Guyana.

**Un officier guyanien bénéficie en outre d'une formation à l'École militaire, tandis que la France a remis quarante jumelles de vision nocturne aux forces locales.** Le dialogue stratégique se poursuit également au sein du plateau des Guyanes. La dernière édition, qui s'est tenue en septembre 2025, a vu la participation d'une délégation de haut niveau côté guyanien. **Les échanges ont notamment porté sur les perspectives de coopération en matière d'échanges de renseignements entre la France et le Guyana.**

**Lors de l'entretien avec le chef d'état-major des forces de défense du Guyana, le brigadier général Omar Khan, la question de la surveillance régionale et de la lutte contre les trafics illicites a été largement abordée.** Le général a souligné la fréquence élevée des vols de petits aéronefs impliqués dans le transport de stupéfiants, opérant entre le Guyana et le Suriname, à proximité immédiate du territoire guyanais français. Il a insisté sur l'importance, pour les autorités françaises, de disposer d'une connaissance opérationnelle précise de ces mouvements, afin d'adapter leur posture de sécurité. Selon le brigadier général Khan, la Guyane française bénéficie de moyens de détection et de surveillance performants, suffisants pour assurer la protection de son espace aérien. Il a toutefois estimé qu'une coopération plus étroite en matière d'échange d'informations, notamment radar, permettrait

d'anticiper les trajectoires suspectes avant qu'elles n'atteignent le territoire français.

Ce sujet a également été évoqué au cours de l'entretien avec le président de la République du Guyana, Irfaan Ali, qui a réaffirmé l'intérêt de renforcer les capacités de surveillance et d'alerte communes, en particulier dans le cadre de la lutte contre les trafics transfrontaliers et maritimes.

En matière policière et judiciaire, la coopération est particulièrement étroite. Selon les déclarations du chef de l'unité guyanienne de lutte contre les stupéfiants (CANU), la France constitue le premier partenaire étranger du Guyana dans ce domaine, en particulier sur la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants. Cette collaboration a trouvé une illustration concrète le 15 mars 2025, lorsque le porte-hélicoptères « Mistral » de la Marine nationale a intercepté 6,4 tonnes de cocaïne à bord d'un navire de pêche guyanien dans le golfe de Guinée, grâce à une opération conjointe des services concernés. La France a par ailleurs proposé au Guyana de négocier une convention de coopération judiciaire visant notamment à faciliter le retour des détenus guyaniens arrivant en fin de peine dans les établissements pénitentiaires de Guyane.

**Recommandation** : dans le prolongement de la dernière édition du dialogue stratégique du plateau des Guyanes, étudier les possibilités de partage d'informations avec le Guyana afin de renforcer la coopération opérationnelle avec ce pays.

**Recommandation** : relancer le gouvernement guyanien sur le projet de convention judiciaire, visant notamment à faciliter le retour des détenus guyaniens arrivant en fin de peine dans les établissements pénitentiaires de Guyane.

Sur le plan environnemental, le Guyana bénéficie du projet français « Nos futures forêts – Amazonia verte », inscrit parmi les priorités de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides, qui lui attribue 1,2 M€ sur un budget global de 15,4 M€. À cela s'ajoute un Fonds de solidarité pour les projets innovants, mobilisé en 2020 et 2021 à hauteur de 521 000 euros, en faveur de la protection des droits des communautés amérindiennes, en partenariat avec l'*Amerindian People's Organization*. Le Fonds français pour l'environnement mondial a, de son côté, conduit avec le WWF et d'autres partenaires un projet de 3,5 M€ destiné à soutenir l'abandon progressif de l'usage du mercure sur le plateau des Guyanes.

Certains dossiers demeurent toutefois sensibles et appellent des avancées. La pêche illicite pratiquée par des navires guyaniens dans les eaux

territoriales françaises, ainsi que le transit via le Guyana du mercure destiné à l'orpaillage clandestin en Guyane, restent des sujets de préoccupation. Par ailleurs, l'**obtention de laissez-passer consulaires pour le rapatriement des détenus guyaniens en fin de peine s'améliore, mais demeure trop lente**. La mise en place d'une ambassade de France à Georgetown constitue à cet égard une opportunité pour progresser sur ces différents points.

Par ailleurs, la question de la délivrance des visas a été systématiquement soulevée devant la mission par les autorités guyaniennes. En effet, à l'heure actuelle, les Guyaniens souhaitant se rendre en France doivent effectuer une demande de visa auprès de l'ambassade de France au Suriname.

Si, depuis 2024, ces démarches peuvent être effectuées depuis Georgetown deux jours par mois, la mission considère qu'il conviendrait d'aller jusqu'au bout de la logique qui a présidé à l'ouverture de l'ambassade à Georgetown en la dotant d'une section consulaire qui lui permettra de délivrer des visas. Au regard du prix du visa (90 euros) et de l'augmentation rapide du nombre de demandes de visas (+ 118% depuis 2022), les effectifs supplémentaires dédiés à la délivrance de visas seraient rapidement « rentabilisés », en particulier au regard du coût d'une éventuelle externalisation.

**Recommandation :** l'ouverture de l'ambassade à Georgetown doit constituer une opportunité pour avancer sur les principaux dossiers en suspens : lutte contre la pêche illicite et le transit du mercure, obtention de laissez-passer consulaires pour le rapatriement des détenus guyaniens

**Recommandation :** doter la nouvelle ambassade d'une section consulaire lui permettant la délivrance de visas pour la France.

## LES RECOMMANDATIONS

### Axe 1 Approfondir la coopération régionale

- Faire aboutir le projet de création d'une zone de biodiversité protégée avec la mise en réseau du parc amazonien de Guyane et du parc national des montagnes du Tumucumaque.
- Créer un centre de coopération policière et douanière (CCPD) à Saint-Laurent-du-Maroni.

### Axe 2 Accentuer l'efficacité des actions menées dans le cadre de la lutte contre la criminalité en Guyane

- Envisager la mise en place de zones de défense et de sécurité sur le territoire de la Guyane qui deviendraient, *de facto*, des zones d'exclusion pour l'orpaillage.
- Renforcer le contrôle des frontières afin d'empêcher l'entrée et l'installation des *garimpeiros* sur le territoire national.
- Face à la catastrophe écologique, économique et sanitaire que constitue l'orpaillage illégal et à la menace sécuritaire accrue qu'il représente, en raison de l'implication croissante des factions armées brésiliennes dans cette activité, ne plus se contenter de chercher à « contenir » ce phénomène mais le traiter à la racine en développant rapidement l'extraction légale afin d'exploiter pleinement le potentiel aurifère de la Guyane.
- Porter à 24 heures la durée maximum du report du point de départ de la garde à vue ou de la retenue douanière lorsque le transfert des personnes interpellées dans le délai légal de la garde à vue présente des difficultés matérielles insurmontables.
- Afin de lutter contre la pêche illégale, accélérer et amplifier la mise en œuvre des actions visant à développer la filière pêche.
- Concentrer les factionnaires au sein d'un nombre réduit d'établissements pénitentiaires afin d'éviter une propagation de ce phénomène en Guyane et dans l'hexagone, à l'instar de ce qui s'est passé au Brésil dans les années 1970.

### Axe 3

#### Poursuivre la montée en puissance des forces armées en Guyane

- Incrire chaque année, en projet de loi de finances, les crédits nécessaires, à hauteur des coûts réels, afin de permettre la conduite à terme, dans le calendrier initialement prévu, du projet de modernisation de la BA 367.
- Construire au moins 300 places d'hébergement supplémentaires, en tenant compte de la montée en cadence des tirs depuis le centre spatial guyanais, qui nécessitera une adaptation de l'opération Titan.
- Conclure des conventions entre les forces armées et les collectivités territoriales guyanaises pour permettre l'inscription prioritaire des enfants de militaires dans les établissements scolaires de leur commune de résidence.

### Axe 4

#### Renforcer le partenariat avec le Guyana

- Réaffirmer le soutien de la France au principe d'intégrité territoriale et plaider en faveur d'un règlement du différend dans le respect du droit international.
- Faire de la diplomatie économique une priorité pour la nouvelle ambassade de France au Guyana, en poursuivant et renforçant les efforts déjà engagés afin de soutenir les entreprises françaises dans l'identification et l'exploitation des opportunités offertes par ce pays.
- Compte tenu du fort tropisme caribéen du Guyana, envisager le rattachement du Guyana et du Suriname au service économique du Panama, déjà compétent pour la zone caraïbe, afin de renforcer la coordination et l'efficacité des actions économiques.
- Face aux conditions de financement proposées par la Chine ou l'Inde, encourager les entreprises françaises à mettre en avant des offres globales, intégrant notamment des volets de formation et de maintenance, afin de valoriser l'expertise française et de renforcer la compétitivité sur ce marché.
- Relancer de manière régulière les réunions du groupe de travail conjoint France-Guyana afin d'en renforcer le caractère opérationnel.
- Dans le prolongement de la dernière édition du dialogue stratégique du plateau des Guyanes, étudier les possibilités de partage d'informations avec le Guyana afin de renforcer la coopération opérationnelle avec ce pays.
- Relancer le gouvernement guyanien sur le projet de convention judiciaire, visant notamment à faciliter le retour des détenus guyanais arrivant en fin de peine dans les établissements pénitentiaires de Guyane.

- L'ouverture de l'ambassade à Georgetown doit constituer une opportunité pour avancer sur les principaux dossiers en suspens : lutte contre la pêche illicite et le transit du mercure, obtention de laissez-passer consulaires pour le rapatriement des détenus guyaniens.
- Doter la nouvelle ambassade d'une section consulaire lui permettant la délivrance de visas pour la France.

Version provisoire

## EXAMEN EN COMMISSION

*Réunie le mercredi 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Cédric Perrin, président, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a procédé à l'examen du rapport d'information de MM. Cédric Perrin, Étienne Blanc, Olivier Cigolotti et André Guiol, rapporteurs : « Le Plateau des Guyanes : affirmer la France comme un acteur régional clé »*

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - Nous examinons aujourd'hui le rapport qu'Étienne Blanc, Olivier Cigolotti, André Guiol et moi-même avons réalisé au nom de la mission d'information sur le plateau des Guyanes.

Cette mission s'inscrit dans la continuité des travaux menés par notre commission sur le plateau des Guyanes, voilà un peu plus de deux ans. Elle nous a notamment permis d'inaugurer l'ambassade de France au Guyana, ouverte à la suite d'une recommandation de la commission formulée dans un rapport de 2023.

En effet, pendant trop longtemps, l'Amérique latine a été un angle mort de notre diplomatie. Et pourtant, la France y tient une place singulière : unique État européen présent en Amérique du Sud, elle y partage les défis, mais aussi les formidables opportunités de cette région en pleine mutation.

Il est donc essentiel que la France se donne les moyens de devenir un acteur régional de premier plan, en développant ses coopérations avec ses voisins et en réaffirmant sa souveraineté.

Dans cette perspective, notre mission avait deux objectifs.

En premier lieu, identifier les leviers de renforcement des relations bilatérales entre la France et le Guyana, à un moment charnière : notre pays a, j'y insiste, ouvert en septembre 2025 une ambassade à Georgetown, devenant ainsi le premier État membre de l'Union européenne (UE) à disposer d'un tel niveau de représentation dans ce pays. Ce geste diplomatique fort traduit une conviction : le Guyana est un partenaire stratégique. Sa croissance spectaculaire - de 47 % en moyenne entre 2022 et 2024, soit la plus forte au monde - est tirée par l'exploitation de ses ressources pétrolières. Le Guyana détient en effet les deuxièmes plus importantes réserves de pétrole par habitant au monde, devant l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, le Qatar et de nombreux autres pays pourtant réputés pour leur production.

Le renforcement de la coopération avec nos voisins, dont le Guyana, est en outre clé pour lutter efficacement contre les activités illicites en Guyane, en grande partie « importées ».

En second lieu, notre mission s'est attachée à dresser un bilan de l'action des forces armées en Guyane, acteur central de la lutte contre les activités illégales : orpaillage, pêche et narcotrafic.

Au terme de nos travaux, nous formulons vingt recommandations, dont certaines vous seront présentées dans un instant.

Je commencerai cette présentation par un point sur les principaux enjeux sécuritaires en Guyane, qui, je l'ai dit, s'inscrivent très largement dans un contexte régional.

Premier enjeu : la lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI).

La Guyane est au cœur du « croissant aurifère » sud-américain et compte parmi les régions du monde les plus riches en or. Mais cette richesse nourrit un paradoxe : l'activité légale y demeure marginale, voire quasi nulle, tandis que l'exploitation illégale prospère. Chaque année, jusqu'à 10 tonnes d'or sont extraites clandestinement, c'est-à-dire une perte pour l'économie guyanaise qui pourrait atteindre 1,3 milliard d'euros avec l'évolution actuelle du cours de l'or !

Quel pays pourrait accepter un tel pillage de ses ressources ? Car il s'agit bien d'un pillage, dès lors que 96 % des orpailleurs illégaux sont brésiliens, la logistique est fournie depuis des comptoirs tenus par des commerçants chinois situés au Suriname et l'or extrait est ensuite destiné au marché asiatique. Ce phénomène, par conséquent largement exogène, est pourtant traité comme une criminalité interne, avec des moyens souvent inadaptés.

Le procureur général près la cour d'appel de Cayenne, que nous avons rencontré, et dont il faut saluer la détermination et l'action, a notamment souligné la faiblesse du contrôle aux frontières, alors que les opérations de l'État, telles que l'opération Harpie, dont parlera Étienne Blanc tout à l'heure, se déroulent essentiellement à l'intérieur du territoire national.

Nous recommandons par conséquent de renforcer le contrôle des frontières afin d'empêcher l'entrée et l'installation des *garimpeiros* sur le territoire national.

Nous appelons en outre à étudier la mise en place de zones de défense et de sécurité sur le territoire de la Guyane qui deviendraient, *de facto*, des zones d'exclusion pour l'orpaillage.

Mais lutter efficacement contre ce fléau suppose aussi une coopération renforcée avec nos voisins.

Pour le Suriname, nous recommandons la création d'un centre de coopération policière et douanière à Saint-Laurent-du-Maroni, offrant un cadre juridique et opérationnel renforcé et servant de point de contact privilégié entre les services de police et douaniers français et surinamais.

Concernant le Brésil, il nous paraît essentiel d'impliquer davantage Brasilia dans la protection de l'environnement de part et d'autre de la frontière - nous avons survolé un certain nombre de zones d'exploitation illégale de l'or et constaté que la situation est catastrophique pour l'environnement. À cet

égard, le projet de mise en réseau du parc amazonien de Guyane et du parc national des montagnes du Tumucumaque, en vue de créer une zone de biodiversité protégée, semble très prometteur. Les négociations sont avancées et il convient désormais de finaliser la convention liant les deux États.

Plus généralement, face à la catastrophe écologique, économique et sanitaire que constitue l'orpaillage illégal et à la menace sécuritaire accrue qu'il représente, en raison de l'implication croissante des factions armées brésiliennes dans cette activité - j'y reviendrai -, la stratégie de simple « confinement » de ce phénomène ne suffit plus. Toutes les autorités que nous avons rencontrées en Guyane ont en effet largement souligné que nos opérations ne permettaient que de contenir l'orpaillage illégal - tandis que, dans d'autres pays voisins, les surfaces détruites et exploitées illégalement augmentent de manière très importante.

Il faut donc s'attaquer aux causes en développant rapidement l'orpaillage légal afin d'exploiter pleinement le potentiel aurifère de la Guyane et de protéger l'environnement de toutes les catastrophes qui le menacent, notamment celles qui sont liées à l'utilisation du mercure. Par ailleurs, on observe une augmentation croissante du nombre de factions brésiliennes ultra-violentes sur le territoire guyanais. Le prix de l'or augmente - il était à 100 euros le gramme au début de notre déplacement et atteignait presque 120 euros quelques jours plus tard -, et ces factions se tournent vers l'exploitation de l'or avec des moyens humains, matériels et militaires bien plus importants que ceux des *garimpeiros*. Elles risquent, de ce fait, de mettre en danger les forces armées engagées dans l'opération Harpie, ce qui justifie la nécessité d'agir rapidement.

Deuxième enjeu : le fléau du narcotrafic.

La Guyane constitue un maillon dans le transit de la cocaïne entre l'Amérique latine et l'Europe. Elle sert à la fois de zone de transit et de rebond pour les trafiquants.

Face à l'augmentation du trafic à destination de l'Hexagone, la préfecture, les services de police et la justice ont su innover avec le dispositif « 100 % contrôle ». Entre 2022 et 2025, 17 000 arrêtés d'interdiction ont ainsi été pris, alors que, dans le même temps, le nombre de saisies a été divisé par vingt - cela correspond d'ailleurs à une demande de la commission à l'époque.

Les contrôles physiques restent également importants. Ainsi, lors de notre participation à l'opération « 100 % contrôle » avec la police aux frontières (PAF), 10 kilos de cocaïne - à la revente, un peu plus de 1 million d'euros - ont ainsi été saisis sur un passager.

Malgré l'engagement et l'agilité des services de l'État, nous avons constaté que les moyens à la disposition des services de l'État restaient insuffisants.

Nous sommes évidemment conscients de la situation budgétaire du pays, mais les expédients auxquels les services doivent avoir recours peuvent se révéler extrêmement coûteux. Ainsi, faute de moyens aériens propres, la PAF doit recourir à la location d'hélicoptères pour des reconduites, au coût estimé de 17 000 euros par mission. Une évaluation des solutions pérennes à moyen et long terme est donc nécessaire.

Troisième enjeu : l'implantation des factions armées brésiliennes.

Originaire des prisons brésiliennes et liés au narcotrafic, quatre groupes ont désormais des ramifications en Guyane. Ces factions, parfois interconnectées, recourent à des méthodes ultra-violentes - braquages, assassinats, enlèvements - et cherchent à s'implanter durablement en Guyane, porte d'entrée vers l'Europe - je rappelle que 20 % de la consommation de cocaïne dans l'Hexagone passe par la Guyane. On estime que 400 factionnaires seraient déjà présents sur le territoire, représentant une menace non seulement pour la Guyane, mais aussi pour l'Hexagone.

Nous insistons donc dans notre rapport sur la nécessité de prévenir tout risque d'essaimage, en concentrant ces factionnaires dans un nombre restreint d'établissements pénitentiaires.

**M. Étienne Blanc, rapporteur.** - Dans le contexte qui vient d'être rappelé par le président Perrin, les forces armées en Guyane (FAG) sont, sur ce territoire, le bouclier de la République.

Avec près de 2 500 militaires et civils, appuyés par plus de 350 réservistes, les FAG représentent le plus important contingent du ministère des armées hors de l'Hexagone.

Outre les postures permanentes de sécurité maritime et aérienne, l'action des FAG comprend trois opérations permanentes conduites en interministériel : l'opération Titan, de protection du Centre spatial guyanais (CSG), l'opération Harpie, de lutte contre l'orpaillage illégal, et l'opération Polpêche/Narcops, de lutte contre la pêche illégale et le narcotrafic.

L'opération Harpie constitue le volet répressif de la lutte contre l'orpaillage illégal sur le territoire national. Sur réquisition du préfet de Guyane, les forces armées interviennent en appui des forces de sécurité intérieure. Chaque jour, 350 militaires arpencent la forêt, épaulés par 277 gendarmes, dont 120 permanents et 157 renforts. Face à eux, nous faisons face à une réalité alarmante : 450 à 550 sites d'orpaillage illégal, tenus par environ 6 100 orpailleurs, dont plus de 90 % sont brésiliens. En 2024, la saisie des avoirs criminels dans le cadre de la LCOI a atteint 94,5 millions d'euros.

Ces résultats sont considérables. Ils ont notamment empêché une déforestation massive, comparable à celle qui est observée au Brésil ou au Suriname. Mais, reconnaissons-le, ils n'ont pas suffi à éradiquer le phénomène. Et la hausse quasi constante du cours de l'or depuis 2018 rend malheureusement l'orpaillage illégal toujours plus attractif.

Le président Perrin a déjà évoqué les pistes qui nous semblent devoir être explorées pour lutter efficacement et durablement contre ce phénomène. Je souhaiterais cependant revenir sur le cadre législatif et réglementaire applicable à la LCOI. Si celui-ci a été jugé adapté par les personnes rencontrées par la mission, une difficulté a cependant été soulevée.

En effet, le code minier dispose que, en Guyane, lorsque le transfert des personnes interpellées présente des difficultés matérielles insurmontables, le point de départ de la garde à vue peut être exceptionnellement reporté jusqu'à l'arrivée dans les locaux, dans la limite de vingt heures.

Or ce délai se révèle souvent insuffisant compte tenu des contraintes géographiques et logistiques propres à la Guyane, notamment l'éloignement des zones d'intervention et la difficulté d'accès à certains sites. Il serait donc opportun de le porter à vingt-quatre heures, ce qui fait l'objet de l'une de nos recommandations.

Deuxième mission des FAG : la lutte contre la pêche illégale et le narcotrafic dans le cadre de l'opération Polpêche/Narcops.

Là encore, la situation est paradoxale. La Guyane possède un potentiel halieutique considérable, mais sa filière pêche décline. Faute de bateaux guyanais en nombre suffisant, l'UE attribue désormais 45 quotas de pêche au large à des bateaux vénézuéliens... Par ailleurs, comme pour l'orpailage, l'espace laissé vacant est aujourd'hui occupé par des pêcheurs clandestins.

Ainsi, selon un rapport de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) paru en 2024, le nombre de jours de mer des bateaux étrangers clandestins aurait doublé au cours de la dernière décennie.

L'opération Polpêche de lutte contre la pêche illicite s'est donc logiquement intensifiée ces dernières années, le nombre de procédures ouvertes étant passé de 234 en 2023 à 373 en 2024, et celui des navires déroutés et détruits de 9 à 14 sur la même période.

Des opérations coup de poing, baptisées Mako, sont régulièrement menées pour affirmer la souveraineté française sur nos eaux, protéger les ressources halieutiques, et dissuader la violence.

En matière de narcotrafic, les patrouilleurs Antilles Guyane (PAG) ont vu leur mobilisation s'accroître lors d'opérations sous contrôle opérationnel des forces armées aux Antilles.

La montée en puissance de ce domaine dans la zone maritime guyanaise nécessite désormais le développement d'une expertise spécifique et pourrait conduire à prioriser certaines opérations.

Enfin, l'opération Titan vise à assurer la protection périphérique du CSG lors des phases critiques de lancement, grâce à un dispositif interarmées couvrant les milieux terrestre, maritime et aérien. Le nombre de jours dédiés à cette opération a diminué au cours des dernières années, passant de

170 jours en moyenne dans les années 2000-2010 à 130-140 jours actuellement, du fait de la baisse du nombre de lancements. Un retour à plus de 30 tirs annuels pourrait porter cette durée à environ 200 jours, ce qui aurait un impact opérationnel sur d'autres missions, notamment l'opération Harpie, ainsi que sur les dispositifs de sûreté aérienne et maritime.

Il s'agit d'un point de vigilance à prendre en compte dans les moyens nouveaux dont devraient bénéficier les FAG dans le cadre de la LPM, la loi du 1<sup>er</sup> août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030.

**M. André Guiol, rapporteur.** - La LPM porte une ambition particulière pour les outre-mer : celle de leur donner les moyens de défendre notre souveraineté, de protéger nos intérêts et de contribuer à la stabilité régionale.

Cette ambition a été déclinée par l'état-major des armées dans un schéma directeur outre-mer (Sdom). Ce document fixe un cap : ratrapper le retard accumulé, moderniser nos équipements, adapter nos infrastructures aux opérations d'aujourd'hui et de demain.

En Guyane, le volet capacitaire du Sdom vise à renouveler un matériel vieillissant.

Dans le domaine terrestre, les véhicules utilitaires tout-terrain, tels que les TRM 2000, ont plus de trente ans de service. Un plan de renouvellement est ainsi engagé, comprenant le remplacement des véhicules tout-terrain, des moteurs de pirogues et l'acquisition de drones destinés à appuyer les missions de terrain.

S'agissant des capacités aériennes, la LPM prévoit un renforcement du dispositif des FAG, en particulier le remplacement des hélicoptères Puma, dont la durée de vie atteint cinquante ans, par quatre Caracal - les deux premiers appareils, accompagnés de leurs équipages et équipes de maintenance, sont arrivés en Guyane en août 2025, comme nous avons pu le constater sur place -, le renouvellement des hélicoptères Fennec par quatre hélicoptères interarmées légers (HIL) Guépard, et le remplacement progressif des avions CASA par les avions issus du programme d'avion de transport d'assaut du segment médian (Atasm).

Si les mesures prévues dans la LPM commencent à produire leurs effets, nous avons constaté que la disponibilité réduite des moyens aériens demeure un facteur contraignant pour les opérations.

Dans le domaine naval, la base navale de Dégrad-des-Cannes verra sa flotte progressivement modernisée, et les unités de la gendarmerie maritime, dont la durée de vie moyenne est de vingt ans, seront remplacées par deux vedettes de nouvelle génération d'ici à 2031.

Le volet infrastructures du Sdom prévoit, quant à lui, une adaptation et une modernisation des installations. En particulier, la base aérienne 367, qui

constitue le seul point d'appui souverain français couvrant l'ensemble des fuseaux horaires du continent américain, doit prochainement bénéficier d'importants travaux de modernisation. Celle-ci étant aujourd'hui saturée, ses infrastructures sont sous-dimensionnées, voire inadaptées.

À titre d'exemple, l'avion multirôle de transport et de ravitaillement (MRTT) ne peut pas stationner sur la base et doit être positionné sur l'aéroport civil. Il est donc indispensable que la base puisse accueillir ce type d'appareils ainsi que des A400M venant de l'Hexagone. La création d'un parking pour gros porteurs comprenant six emplacements prévue par le schéma directeur devrait permettre de répondre à cette problématique.

Toutefois, la modernisation complète de la BA (base aérienne) 367 est devenue indispensable, car les nouveaux appareils - comme le Guépard, 2,5 fois plus grand que le Fennec - nécessitent des espaces adaptés. Au total, 36 millions d'euros sont prévus dans la LPM pour la modernisation de la base aérienne, mais les besoins réels sont estimés à 48 millions d'euros en raison des surcoûts liés à l'éloignement et aux contraintes environnementales.

Nous devons donc veiller à ce que, chaque année, les crédits nécessaires soient inscrits dans la loi de finances, sans quoi le calendrier initial ne pourra être tenu. Or tout retard entraînerait notamment la nécessité de renouveler certaines études environnementales, retardant d'autant la livraison du projet.

En matière de logement, nous avons constaté un manque criant de places. Les compagnies stationnées au quartier de La Madeleine sont actuellement hébergées dans des hangars à l'issue de leurs missions, en attendant leur retour dans Hexagone ou leur redéploiement entre deux missions, une période qui peut atteindre quinze jours.

La montée en puissance prévue dans la LPM, qui devrait créer 250 postes d'ici à 2030, rend d'autant plus nécessaire la construction de places d'hébergement supplémentaires. Nous appelons donc à la construction d'au moins 300 places nouvelles, en tenant compte de la montée en cadence des tirs depuis le CSG, qui nécessitera également une adaptation de l'opération Titan.

Enfin, plusieurs personnes entendues par la mission ont souligné les difficultés rencontrées par les militaires mutés en Guyane pour assurer la scolarisation de leurs enfants. C'est pourquoi nous recommandons qu'un travail de coordination soit engagé avec les communes de Guyane afin de faciliter la scolarisation des enfants de militaires dans leur commune de résidence.

**M. Olivier Cigolotti, rapporteur.** - La défense de notre souveraineté passe aussi par une meilleure compréhension du contexte régional dans lequel s'inscrit la Guyane et par un renforcement des relations avec nos voisins, en particulier le Guyana, pays qui a connu de profonds changements au cours de la dernière décennie.

Son économie reposait jusqu'à récemment sur l'agriculture, l'extraction minière de la bauxite, de l'or et des diamants, ainsi que sur les transferts financiers de la diaspora. Mais les perspectives économiques ont radicalement changé depuis les explorations pétrolières lancées en 2008, qui ont conduit ExxonMobil à annoncer, en 2015, l'exploitation d'importants gisements.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), le Guyana disposerait des deuxièmes réserves de pétrole par habitant au monde, derrière le Koweït. À partir de 2027, la mise en exploitation des deux champs supplémentaires pourrait par ailleurs permettre de doubler la production actuelle, pour atteindre environ 1,2 million de barils par jour.

Cette manne pétrolière a entraîné une croissance spectaculaire : de 33 % en 2023, après une hausse de 62 % en 2022 et de 20 % en 2021. Entre 2022 et 2024, la croissance moyenne a atteint 47 %, le taux le plus élevé au monde.

Le FMI prévoit que le PIB par habitant devrait atteindre près de 51 000 dollars en 2030, un niveau proche de celui de la moyenne européenne.

En parité de pouvoir d'achat, le produit intérieur brut (PIB) par habitant du Guyana devrait s'élever à près de 195 000 dollars, plaçant le Guyana au premier rang mondial, devant Singapour, le Luxembourg ou le Qatar.

Cette prospérité soulève toutefois des interrogations sur la gouvernance, les conséquences écologiques et les risques d'une dépendance excessive à la rente pétrolière, dite « maladie hollandaise », dont a notamment souffert le Venezuela.

Pour prévenir ces risques, le Guyana s'est doté en 2019 d'un fonds souverain, sur le modèle norvégien, afin d'investir les recettes pétrolières dans le développement du pays plutôt que de les dilapider. Ce développement spectaculaire n'a cependant pas permis de diminuer significativement les inégalités, notamment dans l'arrière-pays, où l'accès aux services de base reste très limité.

Sur la scène régionale, le Guyana entend utiliser sa nouvelle puissance économique pour faire entendre sa voix. Il est membre de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Union des nations sud-américaines (Unasur), mais surtout fondateur et hôte du siège de la Communauté des Caraïbes (Caricom), dont il a exercé la présidence au cours de la première moitié de 2024. Le Guyana s'appuie sur cette organisation pour faire valoir ses priorités, qu'il s'agisse du renforcement de l'intégration régionale comme de la levée des barrières tarifaires entre États membres.

Parallèlement, le pays a multiplié ses partenariats diplomatiques et s'est affirmé sur la scène internationale.

Le soutien américain à Georgetown, particulièrement marqué sous la présidence de Joe Biden, n'a pas été remis en cause avec le changement

d'administration. Un mémorandum d'entente a ainsi été signé en mars 2025 avec le secrétaire d'État Marco Rubio, visant à renforcer la coopération militaire entre les deux pays.

Cette proximité marquée avec Washington ne limite pas pour autant les partenariats avec d'autres pays, notamment le Royaume-Uni, l'Inde et la Chine, et plus récemment avec le Moyen-Orient. Le Brésil voisin demeure également un partenaire majeur, notamment dans les domaines agricole et militaire.

Le Guyana a par ailleurs renforcé sa présence dans les organisations internationales, en étant élu pour la troisième fois membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2024-2025.

Cette stratégie d'ouverture internationale s'inscrit en partie dans une logique d'« externalisation de la défense de l'Essequibo », visant à sécuriser ses intérêts face aux revendications territoriales du Venezuela. En effet, depuis son accès à l'indépendance, le Venezuela conteste la frontière établie entre les deux pays, pourtant confirmée par un arbitrage de 1899.

La découverte, en 2015, de gisements d'hydrocarbures dans la zone a cependant ravivé les prétentions vénézuéliennes. Ainsi, le 27 mai 2015, le Venezuela publie un décret établissant les zones opératives de défense intégrale maritime et insulaire. En décembre 2018, la marine vénézuélienne intercepte un navire mandaté par ExxonMobil pour réaliser des études sismiques.

Le 7 janvier 2021, le président vénézuélien, Nicolas Maduro, déclare créer le « *territoire de la façade atlantique vénézuélienne* ». Deux ans plus tard, le 20 septembre 2023, le Venezuela annonce l'organisation d'un « *référendum consultatif pour que le peuple renforce la défense de la Guayana Esequiba et les droits inaliénables du Venezuela sur ce territoire* ». Le vote, qui a lieu le 3 décembre 2023, se traduit par un très large soutien aux prétentions vénézuéliennes sur la région, malgré un taux de participation limité.

Plus récemment, le 25 mai 2025, des élections ont été organisées dans une circonscription spécialement créée à la frontière, qui ont conduit à l'élection de huit députés et d'un gouverneur pour la Guayana Esequiba.

Dans ce contexte, nous estimons crucial que la France continue d'afficher son attachement au respect du principe d'intégrité territoriale ainsi que la nécessité d'un règlement du différend fondé sur le droit international, dans le cadre de la procédure actuellement devant la Cour internationale de justice (CIJ), saisie par le Guyana en 2018.

C'est dans ce cadre général que nous avons examiné les perspectives de renforcement de la relation bilatérale avec le Guyana.

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - Sur le plan économique, au regard du développement extrêmement rapide que connaît le Guyana, les perspectives offertes aux entreprises françaises sont significatives.

Nos entreprises gagnent déjà des marchés dans le pays, qu'il s'agisse des chantiers navals Ocea, qui ont déjà livré trois pilotines aux autorités guyaniennes - dont deux ont été inaugurées lors de notre déplacement - et livreront l'année prochaine un patrouilleur hauturier, ou encore, très récemment, de TotalEnergies, qui a signé le 11 novembre dernier un contrat de partage de production avec le ministère des ressources naturelles du Guyana.

L'ouverture de la nouvelle ambassade à Georgetown doit constituer une opportunité pour densifier encore davantage nos relations commerciales.

La diplomatie économique devra donc être une priorité pour ce poste, en poursuivant et en renforçant les efforts déjà engagés pour soutenir les entreprises françaises dans l'identification et l'exploitation des opportunités offertes par le Guyana.

Néanmoins, la diplomatie économique ne se limite pas à la présence symbolique d'un drapeau. Elle exige des actions concrètes et coordonnées, un accompagnement permanent et ciblé.

Lors de notre visite, nous avons constaté un fort tropisme caribéen du Guyana. Cela peut sembler anecdotique, mais de nombreux produits importés proviennent de Trinidad et Tobago. Par ailleurs, le Guyana accueille le siège de la Caricom.

Nous proposons par conséquent d'envisager un rattachement du Guyana et du Suriname au service économique de Panama, déjà compétent pour la zone Caraïbe, plutôt qu'au service économique de Bogota, comme c'est le cas actuellement. Cela nous semble de nature à renforcer la coordination et l'efficacité des actions économiques que nous menons dans le pays. Je rappelle en effet que le service économique actuel doit, à lui seul, gérer sept pays d'Amérique du Sud.

Les opportunités commerciales que je viens de présenter ne doivent cependant pas masquer certaines difficultés persistantes. Ainsi, les taux de crédit proposés par la France demeurent rarement inférieurs à 4 %, alors que nos concurrents offrent des taux bien plus attractifs : 1,5 % pour la Chine et 1,5 % à 1,7 % pour l'Inde.

Face à cette distorsion de concurrence, les entreprises françaises doivent valoriser des offres globales, intégrant formation et maintenance, afin de promouvoir l'expertise française et renforcer leur compétitivité. Lors de nos entretiens, les autorités guyaniennes ont en effet systématiquement insisté sur l'importance d'élever le niveau de formation de la population. Il ne faut pas se voiler la face : derrière des taux de croissance de 47 % ou 43 %, les disparités sont considérables. La question de la redistribution de cette richesse demeure un enjeu majeur.

Sur le plan diplomatique, plusieurs visites officielles françaises ont eu lieu, dont celle d'une délégation de notre commission en 2023. La mission

recommandait l'ouverture d'une ambassade de plein exercice à Georgetown, une recommandation qui a été suivie : l'ambassade a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et a été inaugurée le 3 octobre, en présence du président du Guyana, Mohamed Irfaan Ali, événement auquel nous avons participé.

Aujourd'hui, la France est le seul État de l'Union européenne à disposer d'une ambassade à Georgetown ; elle est identifiée par les autorités guyaniennes comme un partenaire de premier rang.

Lors de l'entretien avec le chef d'état-major des forces de défense du Guyana, le brigadier général Omar Khan a souligné qu'une coopération plus étroite en matière d'échange d'informations, notamment radar, permettrait d'anticiper les trajectoires suspectes avant qu'elles n'atteignent le territoire français - je pense aux petits avions qui participent au narcotrafic. Le président Ali a également réaffirmé l'intérêt de renforcer les capacités de surveillance et d'alerte communes, en particulier pour la lutte contre les trafics transfrontaliers et maritimes.

Il convient donc de relancer régulièrement les réunions du groupe de travail conjoint France-Guyana afin d'en renforcer le caractère opérationnel et, dans le prolongement du dernier dialogue stratégique du plateau des Guyanes, d'étudier les possibilités de partage d'informations pour améliorer la coopération opérationnelle.

La France a par ailleurs proposé de négocier une convention de coopération judiciaire, visant notamment à faciliter le retour des détenus guyaniens en fin de peine dans les établissements pénitentiaires de Guyane. Il importe de relancer le gouvernement guyanien sur ce projet.

Plus généralement, l'ouverture de l'ambassade à Georgetown doit permettre de faire avancer les principaux dossiers en suspens, tels que la lutte contre la pêche illicite, le transit du mercure ou l'obtention de laissez-passer consulaires pour le rapatriement des détenus.

Enfin, la question de la délivrance des visas reste cruciale. Aujourd'hui, les Guyaniens doivent solliciter un visa auprès de l'ambassade de France au Suriname. Depuis 2024, certaines démarches peuvent être effectuées à Georgetown deux jours par mois, mais il convient d'aller jusqu'au bout de la logique qui a présidé à l'ouverture de l'ambassade en la dotant d'une section consulaire capable de délivrer des visas pour la France. J'ajoute qu'au prix actuel du visa, 90 euros, le coût en ressources humaines sera vite rentabilisé, à la condition de ne pas privatiser ce service.

Mes chers collègues, je conclus en me félicitant que la France porte désormais un regard plus attentif vers l'Amérique du Sud. La Guyane française n'est pas une périphérie : elle est un pont entre l'Europe et l'Amérique du Sud, un atout géostratégique et économique majeur pour la France.

Nous devons saisir cette opportunité pour renforcer notre ancrage et notre influence dans la région. Cela passe par l'affermissement de notre souveraineté en menant une lutte déterminée contre toutes les formes de criminalité qui sévissent en Guyane et le pillage de nos richesses, mais également par le renforcement de nos liens avec nos voisins qui, lorsque nous les rencontrons, manifestent une réelle attente de coopération avec la France.

Je voudrais remercier l'ambassadeur de France au Guyana, qui vient de prendre ses fonctions et qui n'a pas ménagé sa peine pour nous recevoir et organiser l'inauguration officielle de l'ambassade. Ce déplacement nous a permis de prendre la mesure des enjeux, qui sont considérables pour la France. Je l'ai dit, 20 % de la drogue qui arrive dans l'Hexagone transite par la Guyane : les mesures du « 100 % contrôle », que le Sénat avait demandé en 2020, ont permis une diminution du trafic, lequel se déporte maintenant vers la Guadeloupe et la Martinique. Le problème est donc loin d'être réglé.

**Mme Hélène Conway-Mouret.** - Je tiens à vous remercier pour cet excellent rapport qui fait suite à une mission exigeante. Vous avez couvert l'ensemble des domaines que l'on peut aborder lors d'une mission : diplomatie, questions militaires, ressources naturelles...

Vous proposez que l'orpaillage devienne une activité en quelque sorte officielle. Avez-vous des informations sur la pollution engendrée par l'orpaillage sauvage ? Quels seraient les avantages d'une exploitation officielle de l'or, gérée par des compagnies nationales ?

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - L'orpaillage illégal est à l'origine d'une grande partie de la déforestation en Guyane et donne lieu au déversement de plus d'une dizaine de tonnes de mercure chaque année. La pollution est donc massive : il suffit de regarder l'état de la nature une fois la « mine » ouverte.

Un autre sujet mérite d'être pris en compte : quel pays dans le monde aujourd'hui accepterait de se faire piller 1,3 milliard d'euros par an de ressources naturelles sans agir ? On connaît parfaitement les sites d'orpaillage, qui sont près de 600, et nous savons que la plupart des 6 000 garimpeiros viennent du Brésil. Un trafic est organisé *via* le Suriname par des commerçants chinois, basés de l'autre côté du fleuve, qui vendent moteurs, mercure et autres matériels nécessaires à l'exploitation. Il n'est pas acceptable - et les autorités sur place sont entièrement d'accord avec nous - d'accepter que cette situation perdure. La zone aurifère est très limitée en Guyane : nous pourrions parfaitement y mettre en place des zones d'extraction légales afin d'exploiter l'or nous-mêmes et de contrôler sérieusement les conditions d'exploitation, notamment environnementales. Cette solution présenterait de nombreux avantages - économique, sociétal et environnemental.

**M. Olivier Cigolotti, rapporteur.** - Les problématiques environnementales sont une réalité. Nous nous sommes rendus en Guyane en 2018 avec Philippe Paul pour étudier l'opération Harpie. Nous avons vu, de

l'autre côté du Maroni, comment était organisée la filière d'orpaillage illégal qui, à l'époque, était tenue par les Surinamais ou les Brésiliens.

Depuis 2018, ce qui a changé, c'est que tout est maintenant aux mains des Chinois, qui vendent aux *garimpeiros*, le président Perrin l'a dit, les équipements nécessaires à l'orpaillage illégal : moteurs de bateau, alimentation, mercure, petit outillage, etc. Ces marchandises vendues à crédit sont remboursées avec de l'or, qui part immédiatement en Chine. Le général de gendarmerie que nous avons rencontré nous a fait état d'un rapport qui semble placer la Chine à la tête d'un stock d'or, y compris privé, très important : on parle d'une estimation de plus de 25 000 tonnes.

Comme le disait le président Perrin, les ressources françaises sont pillées, en particulier par la Chine, en Guyane. Il faut dire les choses comme elles sont !

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - Je veux revenir sur un point crucial : la montée en puissance des factions brésiliennes, qui sont ultra-violentes : dans le cadre du narcotrafic, elles mettent en œuvre des méthodes très dures.

Compte tenu du prix de l'or, qui est actuellement de 120 euros le gramme, il devient intéressant pour elles de s'intéresser au trafic d'or. On les voit donc arriver sur les sites d'orpaillage illégaux, avec des moyens militaires. Nous sommes très inquiets, car le jour où nos forces se rendront sur ces sites, les méthodes qui leur seront opposées seront bien différentes de celles des *garimpeiros*, qui ne sont finalement que des paysans brésiliens.

Avant qu'il ne soit trop tard, il est urgent d'agir et de s'intéresser sérieusement à cette problématique. Si l'on additionne le montant des pillages et le coût de l'opération Harpie, on aboutit à des sommes considérables.

**Mme Hélène Conway-Mouret.** - Vous a-t-on indiqué les moyens qui seraient nécessaires pour reprendre la main ?

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - Nous avançons des pistes dans le rapport.

**Mme Catherine Dumas.** - Vous avez fait référence à la mission à laquelle j'ai participé en 2023, qui est, en quelque sorte, à l'origine des travaux de la commission aujourd'hui.

Nous avions mené une mission au Brésil, en Guyane, au Suriname et au Guyana, au cours de laquelle nous avions non seulement étudié les problématiques que vous avez évoquées, mais aussi constaté le potentiel de la région. Le travail diplomatique a ensuite permis l'ouverture d'une ambassade ; à l'époque, il n'y avait qu'un seul Français, qui faisait un travail remarquable.

Les travaux de notre commission s'inscrivent dans une logique, et je remercie les rapporteurs de l'avoir poursuivie.

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - En 2020, nous sommes allés en Guyane pour une mission conjointe de la commission de la défense de l'Assemblée nationale et de notre commission. À l'époque, l'un des sujets était de savoir s'il était intéressant de faire évoluer le droit afin de donner des moyens spécifiques à la Guyane pour lutter contre les divers trafics dont elle était victime. Nous avons évoqué le sujet avec le procureur général, lequel estime qu'une nouvelle législation n'est pas forcément nécessaire.

Le procureur général, qui est un homme de grande qualité, prend des initiatives, et le « 100 % contrôle » à l'aéroport a abouti à un nombre considérable d'interdictions d'embarquer. Le nombre de mises sous écrou a augmenté de 123 % avec l'arrivée de nouveaux magistrats. Lorsqu'il existe une volonté judiciaire d'appliquer les textes, cela fonctionne plutôt bien.

**M. Olivier Cadic.** - Les coeurs de palmier que nous trouvons dans nos supermarchés viennent d'une entreprise dirigée par un conseiller du commerce extérieur de la France au Guyana.

Juste à côté de la Guyane, on assiste à un écocide au Venezuela, notamment autour du fleuve Orinoco, où l'on peut constater les dommages causés par l'orpaillage. Je vous recommande d'auditionner SOS Orinoco. L'OCDE travaille aussi sur ce sujet depuis plusieurs années. Si Maduro réussit à se maintenir au pouvoir, c'est parce que l'orpaillage se fait avec le concours de l'armée vénézuélienne et de la Russie qui, en échange d'or, fournit des dollars.

Lors du débat sur la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, j'avais rappelé qu'il faut agir à la source. Nous avons un attaché de sécurité intérieure pour le Pérou et la Bolivie, alors que ces pays sont les deuxième et troisième producteurs de cocaïne. J'avais fait le parallèle avec la lutte contre Daech : pour contrer le terrorisme, il était nécessaire d'aller en Irak et en Syrie. Le Président de la République a fait le même parallèle, et Jean-Noël Barrot a déclaré que le narcotrafic était un fléau pour la France, et qu'il fallait traiter le mal à la racine.

J'aimerais savoir si notre commission a prévu d'étudier les cartels d'Amérique latine : en effet, ce sont eux qui sont les nouvelles forces terroristes. Le plus grand cartel brésilien est ainsi implanté juste à côté de Santos, le port le plus important du continent sud-américain.

**M. Olivier Cigolotti, rapporteur.** - Ce travail a été effectué en 2020 lorsque nous avons conduit une mission d'information sur le trafic de stupéfiants en provenance de Guyane. Nous avions alors identifié la constitution des cartels brésiliens ; depuis, la situation n'a fait qu'empirer.

Le problème de la Guyane réside dans sa situation géographique, sur le plateau des Guyane : la coopération avec les pays voisins est compliquée. À l'époque, nous avions plaidé pour une évolution de la coopération avec le Suriname, où 43 aérodromes clandestins servaient principalement au narcotrafic. Le kilo de cocaïne coûtait 3 950 euros de l'autre côté du Maroni ;

une fois sur le territoire national, il était revendu, recoupé une à deux fois, pour 50 000 euros. Les cartels utilisent les conditions misérables dans lesquelles vit une partie de la population guyanaise pour transporter la cocaïne vers la métropole.

La filière est très bien organisée : une fois la marchandise arrivée à Orly ou à Roissy, les mafias des pays de l'Est s'occupent de faire le demi-gros à destination de villes comme Limoges ou Clermont-Ferrand. Les cartels constituent aujourd'hui une menace importante, qui montent en puissance à la faveur d'un changement de trafic : on est passé du narcotrafic à l'orpailage illégal. Le trafic d'or devient, pour eux, une activité beaucoup plus lucrative.

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - Nous ne nous sommes pas penchés sur la question des cartels pour les raisons évoquées par Olivier Cigolotti. En revanche, comme nous l'ont rappelé les autorités sur place, notamment le procureur général, nous évoquons dans le rapport le fait qu'il faut absolument éviter tout essaimage des membres des factions, notamment brésiliens, dans l'Hexagone. Car cela contribue à développer la gangrène : ils profitent de leur emprisonnement pour embriaguer d'autres prisonniers et développer leur trafic.

J'évoquerai une anecdote : lors de notre visite à l'aéroport de Cayenne pour voir la mise en œuvre du « 100 % contrôle », les policiers font un premier contrôle sur la base d'un criblage réalisé à partir de la liste des passagers. Lors de notre venue, ils ont laissé passer un passager accompagné d'un enfant et pourvu d'une valise cabine. Il a ensuite été arrêté, car, lors du contrôle des bagages, il s'est avéré que sa valise ne contenait que de la drogue - plus de dix kilos de cocaïne.

Les trafiquants jouent aussi parfois sur la naïveté de certaines personnes recrutées pour transporter la drogue, en jouant sur des superstitions.

Enfin, je veux évoquer un problème : à l'aéroport Félix-Éboué, une fois les bagages enregistrés et, le cas échéant, une vérification effectuée, il est possible de ressortir de l'aéroport... Il va falloir changer cela ! Un travail est en cours : des moyens financiers seront nécessaires pour régler cette situation.

**Mme Gisèle Jourda.** - Ma question porte sur la base de Kourou. Lors de ma visite, il y a quelques années, le deuxième pas de tir était en construction. Un troisième était envisagé. Où en est-on ? Des lancements ont-ils lieu fréquemment ?

Par ailleurs, *quid* des nuisances engendrées par les lancements ? Des conventions devaient être signées avec les communes proches de Kourou pour leur verser des subventions. L'ont-elles été ?

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - Des lancements ont lieu régulièrement, avec Ariane 6 et Vega C. Se développent aussi les lancements

des acteurs du New Space, qui sont des entreprises privées et dont l'une d'entre elles a vocation à occuper le pas de tir de Soyouz.

Il est prévu que le Centre national d'études spatiales (CNES) verse aux collectivités locales 50 millions d'euros entre 2021 et 2027.

En matière environnementale, la surveillance est précise. Le Centre spatial guyanais passera d'ailleurs devant le tribunal de Cayenne dans peu de temps pour n'avoir pas respecté certaines règles environnementales.

Une anecdote montre qu'il faut s'interroger sur les normes applicables. Le long d'une route traversant le site du CSG, un petit site de panneaux photovoltaïques a été installé. Comme les *garimpeiros* volent ces panneaux pour les utiliser dans la jungle, le CSG a investi pour sécuriser le site, en faisant poser de hauts grillages et des barbelés. Mais la pose de passes pour les tortues a été exigée, lesquelles sont suffisamment grandes pour laisser passer un être humain...

Même si des efforts environnementaux sont faits, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt : le CSG reste un centre de lancement.

**Mme Nicole Duranton.** - Je faisais partie de la délégation qui a effectué une mission en 2023. Le Guyana est un pays qui se développe. Nous avions rencontré les autorités qui nous demandaient de promouvoir l'installation d'entreprises françaises. Mais l'absence de vol direct représente un point noir : c'est le parcours du combattant pour se rendre au Guyana ! Avez-vous pu évoquer ce problème avec les autorités ?

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - Effectivement, il n'y a pas de liaison avec le Guyana...

Pour développer notre partenariat avec ce pays, il faut créer une ligne directe entre Georgetown et Cayenne. Le problème vient aussi du fait que les compagnies du Suriname sont classées sur la liste noire de l'Union européenne.

Les Guyaniens ont indiqué souhaiter acheter des avions de transport de petite taille. Le dossier est entre les mains du nouvel ambassadeur. Effectivement, les perspectives de développement sont importantes si l'on parvient à développer une ligne de transport vers le Guyana.

**M. Pierre Médevielle.** - Le rapport évoque le pillage de la ressource halieutique, un sujet de plus en plus sensible. J'ai rencontré en 2019, lors d'un déplacement en Nouvelle-Calédonie, le haut-commissaire de la République : il m'avait fait part de son impuissance face à l'envahissement des *blue boats* vietnamiens, qui font de la pêche illégale. Détruire ces bateaux coûte cher ; et il faut loger les équipages avant de les renvoyer chez eux.

Il faut se pencher sérieusement sur cette question de pillage, sans en arriver aux méthodes des Chinois, qui envoient systématiquement les bateaux par le fond. La France a le deuxième patrimoine mondial marin ; nous devons

le protéger. D'autant que de récentes enquêtes montrent que ces bateaux de pêche ne transportent pas que du poisson : ils participent activement au trafic de drogue.

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - Un rapport de la commission de 2020 soulignait la sous-exploitation légale des ressources halieutiques. Nous constatons exactement la même chose aujourd'hui, six ans plus tard.

Le président de la collectivité territoriale de Guyane est conscient de l'importance de ce sujet. Le Président de la République, lors de sa visite en Guyane en 2024, a déclaré qu'il fallait développer la pêche. Depuis, les choses n'ont pas beaucoup changé. Les infrastructures portuaires restent globalement inadaptées ; les bateaux et le personnel formé manquent.

Il est difficile d'accepter que l'Union européenne accorde des licences d'exploitation de pêche à des pêcheurs vénézuéliens. Nous insistons sur ce sujet dans le rapport.

Pour lutter contre le trafic de drogue, le président Trump a opté pour une méthode radicale : il a déployé des navires de guerre, et il fait détruire les bateaux soupçonnés de transporter de la drogue. Le fait que le Guyana soit le pays avec la plus grande réserve pétrolière par habitant au monde n'est pas étranger à cette décision du président américain.

**M. Olivier Cigolotti, rapporteur.** - Un certain nombre d'espèces halieutiques sont très prisées par les Chinois pour leurs vessies natatoires. Les « tapouilles » pêchent dans les eaux guyanaises, et les Chinois rachètent l'ensemble des produits issus de la pêche illégale.

**M. Jean-Luc Ruelle.** - Envisageons-nous de conclure une convention fiscale avec le Guyana ?

**M. Cédric Perrin, président, rapporteur.** - Cela sera sans doute une nécessité, mais cette question n'a pas été abordée ni par l'ambassadeur ni par les autorités locales.

L'ambassade dispose pour l'instant de très peu de moyens : elle compte de l'ordre de trois agents, en plus de l'ambassadeur. Nous souhaitons qu'elle monte en puissance, car nous avons bien ressenti que le fait d'être le premier pays européen à ouvrir une ambassade dans le pays était très apprécié par le président du Guyana.

Nous sommes allés visiter une école, très éloignée de la première ville : il est difficile d'imaginer comment les enfants, une fois qu'ils auront terminé leurs études primaires, pourront poursuivre leurs études secondaires à Georgetown, où le coût de la vie est élevé.

Olivier Cadic évoquait M. Sureau, dont l'entreprise produit des coeurs de palmier depuis une trentaine d'années. Il est confronté à un manque de main d'œuvre, car l'argent du pétrole est en partie redistribué, *via* des

allocations diverses et sans contrepartie. Il y a donc une ligne de crête à trouver. Le pays est en pleine mutation et les opportunités sont multiples. Nous espérons l'accompagner sur cette voie.

*La commission adopte à l'unanimité le rapport d'information et en autorise la publication.*

Version provisoire

## LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

- Mme Nathalie BROADHURST, directrice des Amériques et des Caraïbes (audition en commission) ;
- Commander David SHAMSUDEEN, Commandant des gardes-côtes du Guyana ;
- S.E M. Arnaud MENTRÉ, ambassadeur chargé de la coopération régionale dans la zone Atlantique, direction générale des outre-mer ;
- S.E. M. Nicolas de LACOSTE, ambassadeur de France au Suriname ;
- Mme Magali CESANA, cheffe du service affaires bilatérales et internationalisation des entreprises et de l'attractivité, Mme Zoé BILLAND-KRUSE, adjointe au chef du bureau « Amériques, Asie et Océanie », M. Sofien ABDALLAH, conseiller parlementaire et relations institutionnelles, direction générale du Trésor ;
- Capitaine de vaisseau Nicolas ROSSIGNOL, chef de département Asie Océanie Amérique Latine, Mme Claire CHAMPENOIS, chargée de mission Amérique latine/Caraïbe, direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) ;
- M. Luis Alejandro ÁVILA GÓMEZ, chercheur associé à l'institut français de géopolitique (IFG Lab), université Paris 8 ;
- M. Matthieu DISCOEUR, directeur du département Trois Océans, M. Nicolas BRUN, responsable pays Plateau des Guyanes et projets régionaux et M. Jules BÉGUÉ, chargé de relations avec le Parlement, agence française de développement (AFD) ;
- M. Gaspard ESTRADA, directeur exécutif de l'Observatoire politique de l'Amérique latine et des Caraïbes (OPALC) à Sciences Po, politologue à l'unité du sud global à la London School of Economics ;
- M. Toni TOLKER-NIELSEN, Directeur du transport spatial à l'Agence spatiale européenne (ESA) ;
- Général de division Jean-Marc GIRAUD, chef de la division « emploi des forces-protection » état-major des armées (EMA) ;
- M. Philippe LIER, directeur du centre spatial guyanais, Mme Marie-José GAUTHIER, responsable des relations extérieures du CSG, M. Pierre TREFOURET, directeur du cabinet du président du CNES.

## DÉPLACEMENT AU GUYANA ET EN GUYANE

*Guyana (30 septembre au 4 octobre 2025)*

- Entretien avec S.E M. Olivier PLANÇON, ambassadeur de France en Guyane et les services de l'ambassade ;

- Déplacement à Mabaruma (visite d'une entreprise franco-guyanienne et d'un village amérindien) ;

- Rencontre avec les élèves de l'Alliance française ;

Entretien avec le général de brigade Omar KHAN, chef d'état-major de la force de défense du Guyana ;

- Entretien avec le Dr Mohamed Irfaan ALI, Président du Guyana, M. Hugh TODD, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Dr. Ashni SINGH, ministre d'État auprès du Président responsable des finances ;

- Inauguration de deux pilotines livrées par la société française Ocea ;

- Entretien avec les conseillers du commerce extérieur français ;

- Entretien avec la Dr Carla Natalie BARNETT, secrétaire générale de la CARICOM ;

- Inauguration officielle de l'ambassade de France et réception en présence du Dr Mohamed Irfaan ALI, Président du Guyana ;

*Guyane (5 octobre au 7 octobre 2025)*

- Déplacement dans les forces (présentation générale des forces armées en Guyane et de leurs missions, présentation de l'état-major Harpie commun aux FAG et à la gendarmerie, visite d'un poste avancé dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal) ;

- Entretien avec le général de division Loïc BARRAS, commandant de la gendarmerie de Guyane ;

- Visite du centre spatial guyanais ;

Entretiens avec :

- M. Antoine POUSSIER, préfet de la Guyane ;

- M. Joël SOLLIER, procureur général près la Cour d'appel de Cayenne ;

- MM. José SZLOWIENIEC, commissaire de police, chef du service territorial de la police aux frontières, et Nicolas GUENERIN, chef de l'antenne

Guyane de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières ;

- M. Frank KРИVSKY, trésorier, et Mme Steffy GREEN, technicienne, chambre de commerce de Guyane ;

- M. Gabriel Serville, président de la collectivité territoriale de Guyane, et Mme Karine CRESSON-IBRIS, 12<sup>e</sup> vice-présidente emploi, formation et insertion

- Présentation du dispositif « 100 % contrôle » à l'aéroport Félix Éboué de Cayenne.

Version provisoire